

# RELAIS D'ACCÈS AU DROIT

Rapport d'activité 2024





## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Edito.....   | 6  |
| I. PRESENTATION DE DROITS D'URGENCE .....  | 8  |
| 1. Faciliter l'accès au droit des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité.....  | 8  |
| 2. La méthode d'intervention de Droits d'urgence.....  | 9  |
| II. PRESENTATION DES RELAIS D'ACCES AU DROIT .....   | 10 |
| 1. L'histoire des Relais d'accès au droit .....  | 10 |
| a. Les dates clefs .....   | 10 |
| b. L'évolution des marchés publics .....   | 10 |
| c. Un dispositif en perpétuelle mutation .....   | 12 |
| d. L'évolution du métier de juriste des Relais d'accès au droit .....  | 14 |
| 2. Les missions des relais d'accès au droit .....  | 14 |
| a. L'accès au droit : un impératif de lutte contre l'exclusion.....  | 14 |
| b. L'accès au droit, qu'est-ce que c'est ? .....   | 15 |
| 3. L'action des relais d'accès au droit .....  | 16 |
| a. Répondre aux besoins des usager.es.....   | 16 |
| b. Proposer une palette d'actions adaptées à l'accompagnement des publics.....   | 18 |
| 4. L'équipe des relais d'accès au droit .....  | 21 |
| a. Les juristes des relais d'accès au droit.....   | 21 |
| b. L'encadrement .....   | 23 |
| 5. Les outils de travail .....   | 23 |
| a. La formation du personnel.....  | 23 |
| b. Les supervisions et analyse des pratiques professionnelles : un accompagnement nécessaire des juristes de terrain .....                     | 24 |
| c. Le Service d'Accompagnement et Médiation de la Ville de Paris.....  | 24 |
| d. Le service Inter Service Migrants Interprétariat.....   | 25 |
| III. BILAN GLOBAL DES RELAIS D'ACCES AU DROIT EN 2024 .....  | 26 |
| 1. Fonctionnement du dispositif des relais d'accès au droit.....   | 26 |
| 2. Les permanences d'accès au droit : cœur de l'activité des RAD pour lutter contre l'exclusion.   | 30 |
| 3. Les informations collectives : un outil pédagogique d'accès au droit au service du plus grand nombre .....                                  | 31 |
| 4. Les accompagnements physiques des usager.es : un outil précieux pour l'effectivité de l'exercice des droits .....                           | 31 |
| 5. Les prises en charges bénévoles des contentieux des personnes précaires : un outil nécessaire à l'accès à la justice des plus exclu-es..... | 33 |
| 6. Rappel des propositions 2023 en vue de l'amélioration des permanences et du travail des juristes  | 34 |
| IV. BILAN DETAILLE DE L'ACTIVITE 2024 .....  | 35 |
| 1. Actions entreprises .....   | 35 |
| 2. Domaines de droit .....   | 36 |
| 3. Publics et demandes .....   | 40 |
| a. Evolution des publics : accès au droit pour tous et lutte contre l'exclusion.....   | 41 |
| b. Le public jeune .....   | 41 |
| c. Personnes âgées.....  | 42 |
| d. Familles demandeuses d'asile .....  | 43 |
| e. Femmes.....   | 43 |
| f. Santé .....   | 45 |

|    |  |    |
|----|--|----|
| g. | Addictologie .....   | 47 |
| h. | Insertion professionnelle.....   | 48 |
| i. | Personnes placées sous-main de Justice ou sortantes de prison .....                  | 48 |
| j. | Personnes sans-abris ou mal logées.....  | 50 |
| k. | Associations de quartier.....  | 60 |
| l. | Espace Parisien de Solidarité.....   | 61 |
| m. | Les permanences généralistes des structures institutionnelles d'accès au droit ..... | 65 |
| 4. | Les demandes d'ouverture et de fermeture de permanences .....                        | 72 |
| a. | Les fermetures de permanences.....   | 72 |
| b. | Les demandes d'ouverture de permanences .....  | 72 |
| V. | Annexes .....  | 77 |

## Liste des abréviations

|          |  |
|----------|--|
| ADSM     | Accès au droit et santé mentale                                  |
| ANEF     | Administration Numériques des Etrangers en France                |
| ASE      | Aide sociale à l'enfance   |
| CAS-VP   | Centre d'action sociale de la Ville de Paris                     |
| CESEDA   | Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile  |
| CNDA     | Cour nationale du droit d'asile                                  |
| CMA      | Conditions matérielles d'accueil                                 |
| CRM      | Customer Relationship management (Gestion de la relation client) |
| DAHO     | Droit à l'hébergement opposable                                  |
| DAJ      | Direction des affaires juridiques (Ville de Paris)               |
| DALO     | Droit au logement opposable                                      |
| DSOL     | Direction des solidarités (Ville de Paris)                       |
| ESI      | Espace solidarité insertion                                      |
| IRTF     | Interdiction de retour sur le territoire français                |
| ISM      | Inter service migrants   |
| LGBTQIA+ | Lesbiennes Gays Bi Trans Queers Intersexes Asexuelles +          |
| MNA      | Mineur·e non accompagné·e  |
| OFPRA    | Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides          |
| OQTF     | Obligation de quitter le territoire français                     |
| PSA      | Permanence sociale d'accueil                                     |
| RAD      | Relais d'accès au droit  |
| RGPD     | Règlement européen de protection des données                     |
| RMU      | Référé mesures utiles  |
| SAM      | Service d'accompagnement et de médiation                         |
| SPPE     | Service de prévention et de protection de l'enfance              |

# DROITS D'URGENCE

## Relais d'accès au droit

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



**25 442 entretiens  
et suivis de dossiers  
réalisés  
lors de 7 778  
permanences  
juridiques**



**Une équipe de 24 juristes sur le terrain**



**200 permanences hebdomadaires  
dans 66 structures partenaires**



**20 sessions  
d'informations  
collectives soit  
312 personnes  
sensibilisées**

**61 accompagnements extérieurs**

**16 825 personnes informées et  
accompagnées**





## Edito

L'année 2024 aura été marquée par des maîtres mots qui ont conditionné notre accompagnement : persévérance, intensité et fatigue. Ces mots, qui résonnent tout au long de cette période, sont également ceux qui décrivent le quotidien des juristes des Relais d'Accès au Droit (RAD). Cette année s'est inscrite dans la continuité des défis et problématiques soulevés ces dernières années ; le processus de dématérialisation des services publics, qui transforme profondément l'accès au droit, demeure au cœur de nos préoccupations. Alors que le métier des juristes des Relais d'Accès au Droit évolue dans ce contexte, nous faisons face à un accroissement constant des demandes d'accompagnement juridique. Le public est de plus en plus diversifié, allant des personnes en situation de grande précarité aux individu·es de plus en plus autonomes, mais fragilisé·es par les nouvelles démarches numériques. Au cours de l'année écoulée, nous avons donc alerté à plusieurs reprises sur les obstacles majeurs auxquels nous faisons face, notamment le manque de temps pour offrir un accompagnement de qualité et l'insuffisance de moyens pour recevoir les personnes dans de meilleures conditions.

Dans un rapport intitulé "L'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) : une dématérialisation à l'origine d'atteintes massives aux droits des usagers", la Défenseure des droits a confirmé les inquiétudes que les associations avaient soulevé l'année précédente. Elle confirme que les modalités de substitution mises en place par la préfecture de Police de Paris sont limitées, que le centre de contact citoyen donne des réponses insuffisantes et tardives, que les points d'accès numérique de la préfecture ne donnent pas de solution concrètes aux usager·es qui ressortent sans courrier ni solution, même quand elle·ils sont accompagné·es des juristes de Droits d'urgence. En plus d'alerter, l'une de nos solutions a été d'instaurer un canal direct avec la préfecture de police de Paris, afin d'informer la sous-préfète déléguée à l'immigration des blocages liés à la dématérialisation des demandes de titre de séjour, qui ont pour conséquence de graves ruptures de droit ou encore le nonaccès même à ces droits. Nous avons, grâce aux situations concrètes que nous rencontrons, pu alerter la préfecture de dysfonctionnements de la plateforme et suggérer des propositions d'améliorations face aux problématiques rencontrées par les personnes en situation de précarité.

Pour l'année à venir, nous resterons vigilant·es face aux dérives législatives qui impactent directement les droits des personnes étrangères, comme en témoigne la loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », promulguée le 26 janvier 2024 qui a entraîné, comme prédit, une plus forte exclusion des personnes, aggravé et créé des situations de rupture de droit et de grande précarité pour des milliers de personnes et de familles. De même, la circulaire du 23 janvier 2025 relative aux orientations générales relative à l'admission exceptionnelle au séjour qui abroge la circulaire dite "Valls" de 2012 et qui restreint les possibilités de régularisation sur le fondement des liens personnels et familiaux.

L'interprétation des lois dans le contexte contemporain a des conséquences particulièrement négatives sur les personnes les plus vulnérables, les travailleur·ses étranger·es exposé·es à des risques pour leur santé, les femmes et enfants victimes de violences, etc. L'accompagnement de ces personnes a été

renforcé, premièrement, par la mise en place de permanences spécialisées, d'auxièmement, par l'animation de formation à l'accueil des publics vulnérables, troisièmement, par l'organisation de temps de réflexions sur nos pratiques et, enfin, par la mise en place de séances d'analyses de la pratique.

L'équipe des juristes des relais d'accès au droit continuera à se battre pour garantir l'égalité d'accès aux droits, et défendre la dignité de chacun·e afin de rendre la société plus, en continuant de proposer un accompagnement gratuit et de qualité à toutes et tous.

*Ionna Bouvier, coordinatrice des relais d'accès au droit*

## I. PRESENTATION DE DROITS D'URGENCE

Depuis 1995, Droits d'Urgence combat toutes les formes d'exclusion par la défense et l'aide juridique que ses équipes apportent aux personnes rendues vulnérables, pour restaurer leurs droits. Ainsi, elle agit pour la dignité de chacun et chacune dans une société plus juste.

Droits d'urgence place ses valeurs piliers de solidarité, de dignité et d'expertise, au cœur de ses actions quotidiennes.

### 1. Faciliter l'accès au droit des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité

Parce que la rupture de droit est la principale cause de l'exclusion, Droits d'urgence mobilise des professionnel.les du droit, bénévoles et salarié.es, pour aller au plus près des personnes en situation d'exclusion, les informer et les accompagner dans leur parcours administratif et juridique. Dans le cadre des permanences juridiques organisées au sein des associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours populaire, Armée du Salut, etc.), hôpitaux publics, établissements psychiatriques, prisons, l'association touche des hommes et des femmes qui renoncent ou ne peuvent franchir les portes des mairies, des dispositifs publics ou des tribunaux. L'association Droits d'urgence est présente là où la précarité et l'exclusion sont dominantes, dans un lieu repéré par les habitants d'un quartier ou par les détenu.es en prison.

Droits d'urgence a pour premier objectif d'apporter gratuitement information et assistance juridiques aux plus démunis pour les aider à prendre conscience de leurs droits, à les connaître, les faire reconnaître, devant les juridictions et les administrations compétentes, afin de pouvoir les exercer de manière effective. Son travail est d'accueillir et faire de l'autre un sujet de droit, le rendre visible et lui redonner une place de citoyen.

Droits d'urgence anime et coordonne également des Points d'accès au droit (PAD) de la ville de Paris et en prison, le Bus de la solidarité du Barreau de Paris Solidarité, les Relais d'accès au droit de la ville de Paris et développe des dispositifs pilotes comme celui de l'accès au droit et santé mentale (ADSM).

Depuis 2017, Droits d'urgence a créé et déploie la plateforme numérique DroistDirects.fr, qui s'adresse aux victimes de violences conjugales, récompensée notamment par le label La France s'engage et le prix IMPACT « Fragilité sociale » d'Ashoka et Malakoff Médéric. Elle a été déployée dans le Pas-de-Calais et sur 4 arrondissements parisiens. Elle est adossée à un pôle dédié qui réalise des permanences et des formations.

Depuis plus de dix ans, Droits d'urgence dispense également des formations adaptées aux professionnel.les du droit et aux travailleurs sociaux des secteurs publics et privés. Ces formations ont pour objectif de permettre aux différents acteurs d'appréhender le droit de manière pratique et de l'utiliser comme un véritable outil de travail dans l'aide à l'insertion des publics fragiles.

Acteur majeur et reconnu de l'accès au droit à Paris et en France, Droits d'urgence participe de la sensibilisation des pouvoirs publics aux enjeux de la lutte contre l'exclusion. Membres d'observatoires et réseaux nationaux, l'association est régulièrement associée aux débats parlementaires.

## 2. La méthode d'intervention de Droits d'urgence

Forte de ses 27 années d'exercice du droit et d'innovation au service des personnes exclues, l'association Droits d'urgence développe ses actions en s'appuyant sur une méthodologie forte déclinée sous quatre axes d'intervention :

**Aller vers** : depuis la création de Droits d'urgence, avocats, magistrats, étudiants en droit et juristes sociaux vont au-devant des personnes en situation d'exclusion à Paris et dans la région parisienne, dans le cadre de permanences juridiques gratuites au sein de structures accueillant les publics en situation d'exclusion. Aller à la rencontre des personnes en situation de précarité, c'est aller au-devant de la demande de droit, et faire échec au phénomène d'isolement et de résignation.

L'implantation de permanences juridiques au sein de services dédiés à des prises en charge spécifiques permet à Droits d'urgence d'être proche de publics aux typologies variées : jeunes, femmes isolées avec enfants, sortant.es de prison, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes souffrant d'addiction, personnes sans logement personnel, personnes étrangères en situation régulière ou non, demandeur.ses d'asile ou encore demandeur.ses d'emploi, etc.

La démarche d'« aller vers » est par ailleurs un des critères retenus et mis en avant par l'acte 2 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, signée par la Ville de Paris le 29 juin 2022. Elle est également au cœur du dispositif des Relais d'accès au droit de la Ville de Paris et du CASVP.

**Associer** : parce que les difficultés vécues par les personnes fragilisées par l'exclusion sont nombreuses et interdépendantes, il faut un travail commun et coordonné des interventions sociales, médicales, juridiques et judiciaires. Par sa présence continue ou dans les centres d'accueil, Droits d'urgence introduit et diffuse petit à petit la culture et les réflexes du droit (compréhension des documents, respect des délais, mise en place des voies de recours, etc.).

Droits d'urgence est partenaire des acteurs associatifs et institutionnels reconnus dans le travail d'écoute et d'accompagnement des personnes en grande précarité : Emmaüs, Médecins du Monde, Aurore, le Secours populaire, le Bus des femmes, La Mie de pain, l'Armée du Salut, le Camres, l'Amicale du nid, les hôpitaux, les permanences sociales d'accueil... En investissant ces espaces, Droits d'urgence intègre la dimension juridique à un accompagnement global.

**Accompagner** : Plus la vulnérabilité est grande, plus les ruptures de droit (divorce, expulsion, licenciement, etc.) sont nombreuses et anciennes, plus fort est le besoin d'accompagnement et plus long le suivi des démarches.

Fort de ce constat, l'accompagnement proposé par Droits d'urgence vise à sécuriser le parcours administratif et juridique des personnes qui y sont confrontées en coordonnant l'ensemble des démarches.

**Informier** : rendre intelligible le droit pour en garantir l'accessibilité et l'effectivité et faire de chaque citoyen-usager un agent ou « passeur » d'accès au droit à partir d'outils capables de démultiplier l'information, la connaissance des dispositifs d'accès au droit et des voies de recours.

## II. PRESENTATION DES RELAIS D'ACCES AU DROIT

### 1. L'histoire des Relais d'accès au droit

#### a. Les dates clefs

##### ▪ **1998 : Création des Relais d'accès au droit**

Dans le cadre de la loi du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, Droits d'urgence, propose au Tribunal de Grande Instance de Paris et à la Ville de Paris la mise en place d'un programme d'aide à l'accès au droit, intitulé « Relais d'accès au droit ». Des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques sont alors implantées dans des structures institutionnelles et associatives. Le dispositif des Relais d'accès au droit est alors co-construit par Droits d'urgence, le Département de Paris, la Ville de Paris et le Conseil départemental de l'Aide Juridique (aujourd'hui Conseil Départemental de l'Accès au Droit).

A ses débuts en mai 1998, 40 agents d'accès au droit intervenaient au sein de 114 structures (associatives et institutionnelles) à Paris.

##### ▪ **2003 : Création de l'association « Accès aux Droits Solidarité Paris »**

En 2003, au terme du dispositif des emplois-jeunes, la Ville de Paris a demandé à Droits d'urgence de pérenniser le dispositif des Relais d'accès au droit et les postes d'agents d'accès au droit dans le cadre d'un marché de service. C'est l'association Accès aux Droits Solidarité Paris (ADSP), créée le 25 août 2003 par les fondateurs de Droits d'urgence, qui portera ce marché.

Les Relais d'accès au droit comprennent alors un pôle de 25 consultants d'accès au droit, 1 coordinateur du dispositif ainsi qu'1 responsable administratif et financier recrutés et encadrés par ADSP. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, La Caisse des Dépôts et l'Etat lui apportent également leur soutien financier dans la gestion de ce dispositif.

##### ▪ **17 juillet 2014 : Fusion des associations Accès aux Droits Solidarité Paris et Droits d'urgence**

A la suite de cette fusion, le renouvellement du marché public des Relais d'accès au droit courant 2015 a donc été porté par l'association Droits d'urgence.

#### b. L'évolution des marchés publics

Droits d'urgence assure la gestion continue du marché public des Relais d'accès au droit depuis 2003. ADSP et Droits d'urgence sont titulaires successifs du marché public de gestion et coordination des Relais d'accès de la Ville de Paris depuis 2003.

##### ▪ **1er marché public** d'octobre 2003 à octobre 2006

- **2ème marché public** d'octobre 2006 jusqu'à décembre 2009 : la principale nouveauté de ce marché résidait dans l'implantation des Relais d'accès au droit dans les Points d'accès au droit. Pour tenir compte de ces nouvelles implantations, un poste supplémentaire a été créé au printemps 2007, portant à 26 le nombre de juristes - consultants en accès au droit.

- **3ème marché public** de janvier 2010 à décembre 2012 : Le dispositif emploie toujours 26 juristes.
- **4ème marché public** de janvier 2013 à décembre 2015 : la volumétrie du marché diminuant, le nombre de juristes employés pour assurer le fonctionnement du dispositif passe à 23.
- **5ème marché public** de janvier 2016 à décembre 2019 : la volumétrie du marché diminuant, le nombre de juristes employés pour assurer le fonctionnement du dispositif passe à 21.  
Ayant constaté un déséquilibre financier du marché public des Relais d'accès au droit, l'association Droits d'urgence a sollicité, en décembre 2017, un rééquilibrage dudit marché auprès de la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris. Ensemble, ils signent un avenant au marché public pour l'exécution de l'année 2018 créant deux nouvelles prestations forfaitaires, l'une portant sur les informations collectives (activité créée par ADSP depuis plusieurs années et jamais intégrée dans le marché public), l'autre portant sur l'accompagnement juridique renforcé (accompagnements en préfecture et mise en relation avec le pôle d'avocats Pro Bono de Droits d'urgence). Par ailleurs, la Ville de Paris dénonce le marché en cours d'exécution et lance une consultation pour la négociation d'un nouveau marché public par anticipation au cours de l'année 2018.

En janvier 2018, à la demande de la DASES, Droits d'urgence met en place des permanences juridiques dans six Espaces solidarité insertion (ESI) et suit ainsi un des engagements du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. La volumétrie du marché augmentant, un 22ème juriste est alors recruté pour assurer la commande publique.

- **6ème marché public** de janvier 2019 à 2022 : rééquilibrage budgétaire et stabilisation financière du dispositif grâce au concours de la DAJ, du CASVP et de la DASES. Une nouvelle prestation à bons de commande est créée pour les sessions d'information collective. La volumétrie du marché diminue mais Droits d'urgence réorganise son équipe et conserve 22 juristes afin d'exécuter de manière efficace la commande publique.

Durant le dernier marché public (de 2019 à 2022), Droits d'urgence et la Ville de Paris ont dû relever de nouveaux défis et s'adapter aux crises afin de proposer une aide juridique de qualité aux personnes en besoin :

- **Des permanences téléphoniques ont pu être mises en place durant la crise sanitaire** lorsque les mesures gouvernementales de confinement ne permettaient plus d'accéder directement aux personnes.
- **Des sessions d'informations collectives ont été délivrées aux réfugiés afghans et à la population ukrainienne** résidant à Paris pour répondre à leurs angoisses face à la prise de pouvoir de l'Afghanistan par les Talibans et l'invasion de l'Ukraine par la Russie.
- **Des opérations de grande ampleur en matière de contentieux ont été mises en place pour faire face à la fermeture des guichets des préfectures** et permettre aux étrangers de pouvoir faire valoir leur droit au séjour en France.
- **De nouvelles permanences ont été ouvertes** dans des centres d'hébergement d'urgence, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et dans des espaces solidarité insertion afin d'aller à la rencontre de populations en situation d'exclusion sans ressource juridique.

- **7ème marché public** de janvier 2023 à décembre 2026 : réorganisation du marché public. Le marché public devient alloti : le lot 1 comprend la commande de prestation passée par la Direction des affaires juridiques et celle de la Direction des solidarités de la Ville de Paris (83 % de l'ensemble du marché) et le lot 2 comprend les prestations commandées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (17 % de l'ensemble du marché). Ce nouveau marché public poursuit l'entreprise de modernisation et d'adaptation aux enjeux et besoins :
  - **Réorganisation de l'équipe des juristes** en diminuant le nombre de permanences hebdomadaires par juristes pour permettre de faire face à l'augmentation notoire des besoins de prise en charge et d'aide à l'exercice des droits (notamment face au numérique, à la juridiciarisation des procédures, à la fermeture des guichets d'accueil des services publics et aux maltraitements administratifs des préfectures envers les populations étrangères) ;
  - **Intégration, dans le marché, d'une possibilité d'assurer des permanences en distanciel** lorsque cela s'avère impératif ;
  - **Ajout d'une expérimentation à plus grande échelle de la hotline pour les équipes sociales** que Droits d'urgence avait mise en place pour certaines structures dans le cadre du premier confinement de 2020 ;
  - **Focus sur les publics en situation de grande exclusion** dans les choix de répartition des permanences.

Pour les évolutions du dispositif et du métier de juriste des RAD, cf. p. 13 (section II.1.c) et 14 (section II.1.d).

**Depuis sa création, sous forme de marché public, en 2003 et jusqu'au 31 décembre 2024, 479 244 personnes ont été accueillies et accompagnées par les juristes des Relais d'accès au droit au cours de 191 499 permanences.**

### c. Un dispositif en perpétuelle mutation

Les 5 dernières années ont été secouées par des mutations et adaptations, parfois brutales, de l'environnement social et des conditions de travail. 2024 n'a pas fait exception. On repère à ce titre 5 phénomènes majeurs :

- **Une crise sanitaire mondiale**, la pandémie de Covid-19, qui a mis à rude épreuve les personnes vulnérables et les mécanismes de solidarité dans lesquels s'inscrit notre association. Cela s'est traduit par des phases de confinement et d'isolement des personnes, et alternativement par la fermeture des guichets, services administratifs, et l'adaptation de leur mode de fonctionnement (avec la mise en place de protocoles sanitaires).
- **Un processus de dématérialisation des services publics**, déjà amorcé, qui s'est renforcé. Dans différents secteurs, des programmes de transformation publique ont significativement affecté la façon d'accéder à certains droits. C'est le cas par exemple du plan « Préfecture nouvelle génération » qui a abouti à la dématérialisation de nombreuses démarches relatives au droit des étrangers, aux titres d'identité, aux permis de conduire ou aux certificats d'immatriculation. Or, les publics que nous côtoyons, peu à l'aise dans la compréhension du fonctionnement administratif et dans l'usage des outils numériques, et de surcroît dans un contexte où la distanciation est devenue la règle et où l'accès physique aux guichets a été quasiment supprimé,

se sont retrouvés dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits. Dans son dernier rapport *Dématérialisation des services publics : trois ans après, où on en est-on ?*, sorti en février 2022, la Défenseure des droits met la lumière sur les 13 millions de « laissés pour compte de la dématérialisation ». Les ouvertures de droits ont pu être problématiques pendant le confinement, et elles persistent. Cela est vrai particulièrement pour les personnes de nationalité étrangère sans titre de séjour ou souhaitant le renouveler, les retraités, personnes âgées en perte d'autonomie, mais aussi pour un public jeune pas forcément acculturé aux démarches administratives. Cette problématique constitue en tout état de cause un véritable enjeu structurel, d'avenir, que la crise a rendu tout particulièrement visible.

- **Des besoins de plus en plus nombreux** : En raison d'un éloignement accru entre les administrations et les usagers, d'une forte judiciarisation également des démarches administratives, les situations de non-recours se multiplient : quand un titre de séjour ne peut être renouvelé, les ruptures de droit (problèmes de logement, d'emploi, d'études, d'endettement...) s'enclenchent et s'accumulent.

Dans son rapport d'activité 2021, la Défenseure des droits relève qu'« en seulement dix ans, le Défenseur des droits a reçu environ un million de réclamations, dont 115 000 rien qu'en 2021 (+18,6% entre 2020 et 2021), un niveau jamais atteint auparavant. Autant de réclamations qui révèlent des chemins d'accès aux droits empêchés par des blocages, des manquements ou des discriminations ».

- **Des situations de précarité qui s'accroissent et s'aggravent** : Cette crise sanitaire a agi comme un miroir grossissant, en révélant des processus de précarisation déjà à l'œuvre et leur aggravation dans certains cas. Des personnes dont la situation financière et sociale était déjà fragile avant la crise, ont basculé dans la précarité. L'impact social de la crise sanitaire, fait ressortir un triple mécanisme comme le démontre le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans son rapport rendu au 1er Ministre au printemps 2021 :
  - o D'abord, elle a entravé les sorties de la pauvreté : les premiers impactés sont les sans-abris, ceux qui n'ont (plus) rien, n'ont droit à rien. Ce sont ceux que l'historien et sociologue, Pierre Rosanvallon, appelle "les invisibles".
  - o Ensuite, elle a précipité dans la pauvreté des personnes qui en étaient proches, a révélé et aggravé des situations d'exclusion déjà sous-jacentes. C'est le cas par exemple des situations de violences conjugales et intrafamiliales.
  - o Enfin, elle a entraîné des arrivées inattendues dans les permanences sociales : les travailleurs précaires (intérimaires, etc.) et les étudiants par exemple.

En outre, une étude menée par l'Ifop pour Ouest France et la Fédération des Acteurs de la Solidarité, publiée en janvier 2022, montre que : 1 français sur 4 estime avoir connu une période de précarité au cours de ces 3 dernières années. Et que les 25-34 ans sont les plus touchés, avec un pourcentage de 38% pour cette classe d'âge. Cette crise a été en effet révélatrice des inégalités qui traversent la jeunesse.

- **Une montée de l'agressivité** : liée aux difficultés d'accès au droit et de dialogue (ou absence de dialogue) avec les administrations, liée aussi à un sentiment d'injustice, d'angoisse ou d'incertitude conséquence d'une incapacité à se projeter dans l'avenir. Face à ces

comportements, à la durée de la crise sanitaire, les difficultés à joindre les administrations, (...) un phénomène de lassitude a touché tout le secteur de la solidarité.

#### d. L'évolution du métier de juriste des Relais d'accès au droit

Face aux nouvelles exigences et réalités, le rôle du juriste au sein des Relais d'Accès au Droit a connu une transformation majeure : il est désormais à la fois plus diversifié et plus complexe. Les conditions de travail et la nature des tâches réalisées par les salarié·e·s et bénévoles d'associations telles que la nôtre ont profondément évolué. La charge administrative a été transférée sur les usager·e·s, et par extension sur les aidant·e·s, dont nous faisons partie, ce qui a entraîné une densification structurelle de notre travail. Nous devons désormais multiplier les démarches, assurer une médiation numérique, soutenir davantage les partenaires sociaux dans le suivi des dossiers, organiser des groupes de travail réunissant salarié·e·s et avocats bénévoles, revoir les procédures et trouver des solutions adaptées. Cette situation est accentuée par la précarisation des publics suivis et par l'instauration de législations de plus en plus restrictives.

Au fil des années, un constat s'impose à Droits d'urgence : le métier de juriste des RAD est en constante évolution et nécessite aujourd'hui une prise en charge de plus en plus globale et de plus en plus approfondie de situations juridiques de plus en plus complexes, voire inextricables et, ce, dans un contexte où le temps imparti au traitement des dossiers, prévu dans le marché public, n'a pas été augmenté.

Nous sommes convaincu.es que l'accès au droit est un vecteur de cohésion quand il se pratique dans un tissu social de proximité, dans une logique de complémentarité des compétences, dans un partage et un élan collectif. L'articulation entre action sociale et juridique, qui est le propre de l'action des Relais d'accès au droit, permet de s'attaquer aux causes mêmes des ruptures de droit, à les prévenir et à les faire reculer.

C'est pour aller encore plus loin dans la réalisation de ses objectifs de réduction de l'exclusion, que la Mairie de Paris a signé le 29 juin 2022 « l'acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion ». L'action des Relais d'accès au droit s'inscrit totalement dans les objectifs fixés à travers les 4 engagements de cet acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion, notamment assurer l'accès effectif au droit des personnes qui en ont besoin.

## 2. Les missions des relais d'accès au droit

### a. L'accès au droit : un impératif de lutte contre l'exclusion

En mars 2017, le Défenseur des Droits publiait une enquête sur l'accès aux droits sociaux, mettant en garde les administrations et pouvoirs publics : les personnes en situation de précarité rencontrent plus de problèmes que les autres dans l'accès aux services publics et aux administrations de la justice. Ceux qui ont peu de ressources économiques, mais aussi qui sont peu entourés, éprouvent des difficultés dans l'accès à l'information, dans les démarches administratives et le recours à la justice. L'enquête dresse les constats suivants : 12% d'abandons de démarches, 14% de démarches infructueuses. Les raisons de ces abandons : « *ça ne sert à rien* » (51%), « *les démarches sont trop compliquées* » (45%). **En 2017, une personne sur cinq ignore quels sont les recours possibles** : la lutte contre le non-recours constitue donc un enjeu majeur dont la Ville de Paris a su s'emparer.

C'est aussi pour répondre à cette problématique et empêcher la rupture du lien entre les individus et le droit, que les Relais d'accès au droit, depuis 1998, informent, portent assistance et accompagnent les usagers accueillis, complétant le travail effectué par les professionnels des structures partenaires. En

allant directement à leur rencontre, Droits d'urgence facilite l'articulation entre action sociale et juridique.

Droit des étranger-es, droit de la famille, droit du logement, droit du travail (...), chaque problématique juridique dès lors qu'elle n'est pas traitée peut vite devenir un frein à l'inclusion des personnes. Les pertes de droits peuvent alors s'enchaîner.

Les juristes, hautement qualifié-es et formé-es, s'engagent à répondre à toute question juridique en mettant à profit leur compétence et leur rigueur et ainsi s'attaquent aux causes mêmes des ruptures de droit. Iels réussissent parfois à les prévenir et à les faire reculer.

C'est pour aller encore plus loin dans la réalisation de ses objectifs de réduction de l'exclusion, que la Mairie de Paris a rédigé et signé le « Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion », le 18 février 2015. Droits d'urgence s'est pleinement associée à sa mise en œuvre et, plus particulièrement à la mise en œuvre de l'engagement 35 du Pacte, en créant et organisant des permanences d'accès au droit dans six ESI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## b. L'accès au droit, qu'est-ce que c'est ?

Innovation de la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, la notion d'accès au droit a été précisée dans la loi du 18 décembre 1998 instituant et définissant la mission des Conseils Départementaux d'Accès au Droit. L'accès au droit comporte ainsi deux volets : aide à la **connaissance** et aide à l'**exercice** du droit.

### L'aide à la connaissance du droit

- Informer sur les droits et obligations des usagers
- Orienter vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits et obligations
- Assister juridiquement

« *Nul-le n'est censé ignorer la loi* », dit l'adage. Si ce principe est au cœur de la philosophie légale des démocraties occidentales, il a acquis en France une résonance particulière, le Conseil constitutionnel ayant consacré en 1999 l'existence d'un **objectif à valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi**. Son application rencontre pourtant toujours des difficultés.

Dans sa décision n°99-421 DC, en date du 16 décembre 1999, le Conseil constitutionnel établit que : « *L'égalité devant la loi énoncée par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et "la garantie des droits" requise par son article 16 pourraient ne pas être effectives si les citoyens ne disposaient pas d'une connaissance suffisante des normes qui leur sont applicables ; [une] telle connaissance est en outre nécessaire à l'exercice des droits et libertés garantis tant par l'article 4 de la Déclaration [...] que par son article 5* ». L'aide à la connaissance du droit apportée aux usagers, au travers de consultations ou de séances d'information est une réponse directe à l'objectif défini par le Conseil constitutionnel.

L'inflation législative de la dernière décennie et les évolutions de législation qui en découlent ont rendu plus nécessaire encore l'intervention des dispositifs d'accès au droit à cet égard.

### L'aide à l'exercice du droit

- Aider dans l'accomplissement des démarches
- Assister pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques
- Assister au cours de procédures non juridictionnelles

L'exercice du droit est communément compris comme l'accès à la Justice. Une telle notion implique nécessairement que toute personne, et particulièrement les plus démunis, puisse effectivement saisir la justice, faire valoir ses droits, ou se défendre devant un tribunal. L'État remplit cette exigence depuis 1991, par le biais du dispositif d'Aide Juridictionnelle.

Les Relais d'accès au droit aident les justiciables à préparer leurs dossiers de demande d'aide juridictionnelle ; ils ont également pour mission d'informer les usager-es sur l'existence de modes de résolution amiable des litiges (médiations familiale ou administrative, prud'hommes, conciliation). A cet égard, le réseau des structures d'accès au droit contribue à désengorger les tribunaux et accompagne le développement des modes alternatifs de résolution des conflits.

### 3. L'action des relais d'accès au droit

Les Relais d'accès au droit offrent de permanences d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'aide aux démarches des personnes démunies. Insérées au sein de structures institutionnelles et associatives, ces permanences sont tenues par des juristes professionnel·les salarié·es de l'association Droits d'urgence.

Depuis 1998, mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des juristes des Relais d'accès au droit : aller vers les publics démunis, aller là où est le besoin et réparer les ruptures de droit. Parce que les plus pauvres ne méritent pas de pauvres droits, nos juristes se déplacent chaque jour de structure en structure, s'adaptent à chaque public rencontré (personnes jeunes, âgées, personnes usagères de drogue, sans-abri, au chômage, prostituées, victimes de violences, de traites des êtres humains, sortantes de prison, demandeuses d'asile, personnes étrangères en situation administrative précaire ou irrégulière...) et traitent toutes problématiques juridiques (droit des personnes étrangères, droit de la famille, droit du logement, droit du travail, droit de la consommation, lutte contre les discriminations, droit pénal des victimes et des auteur.rices...) pour éviter que les pertes de droits ne s'enchaînent.

#### a. Répondre aux besoins des usager-es

L'étude exploratoire sur les impacts de l'accès au droit, menée par la sociologue Delphine Chauffaut, pour le compte de la DAJ en octobre et novembre 2018, auprès d'usager-es et de professionnel·les du droit, a mis en lumière ce que Droits d'urgence constate et prend en considération dans ses actions en termes de besoins des personnes démunies. La sociologue relève que les usager-es des services publics municipaux d'accès au droit ont besoin de :

- **Être écouté.es dans la formulation de leurs difficultés, de leurs contraintes, de leurs besoins juridiques et administratifs.** La dimension sociale de l'accès au droit est en effet primordiale dans le travail des juristes des RAD. Les personnes reçues par les juristes des RAD ont souvent tenté de faire entendre leurs demandes à plusieurs administrations ou institutions, sans y parvenir. Les difficultés exposées existent parfois depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. C'est principalement le cas en matière de droit des étranger-es en France, de droit d'asile ou encore de violences conjugales. Il est alors primordial pour les personnes reçues d'être comprises dans leurs besoins et leurs demandes.
- **Être informé.es et conseillé.es sur leurs droits, leurs obligations et les démarches à engager pour faire valoir leurs droits.** Après un important travail d'écoute, les juristes des RAD doivent apporter des solutions aux personnes en adaptant leur parole et leurs outils aux capacités, au degré d'autonomie et au capital culturel des personnes reçues. Ainsi, les juristes de Droits d'urgence utilisent diverses méthodes et outils qui ont fait leurs preuves au fil des années :

- **Un vocabulaire adapté à chaque personne, vulgarisant autant que nécessaire les termes juridiques souvent abscons**, afin de s'assurer que les personnes ont bien compris les explications et informations juridiques,
  - **Une reformulation systématique des besoins** afin de pouvoir qualifier les demandes juridiques et s'assurer que la personne a été écoutée et comprise,
  - **Des entretiens régulièrement menés en présence d'un tiers de confiance pour les usager.es ou d'un.e travailleur.ses social.e** pour s'assurer que les informations transmises sont comprises et que les démarches vont bien être entreprises de manière pluridisciplinaire et en partenariat,
  - **Des schémas** pour expliquer les procédures juridiques et administratives,
  - **Des listes de documents à réunir et des méthodologies de classement** des documents administratifs,
  - **Des résumés vulgarisés des informations** données durant l'entretien,
  - **Des écrits de textes juridiques** qui prouvent que les usager.es sont dans leur bon droit,
  - **Des courriers d'orientation vers d'autres professionnel.les** afin que les personnes n'aient pas à répéter encore et encore leurs difficultés et que la prise en charge soit plus rapide et efficiente.
- **Être aidé.es dans l'exercice de leurs droits.** L'aide à l'exercice des droits est à l'augmentation exponentielle depuis plusieurs années. Cet aspect de l'accès au droit est devenu essentiel dans le travail de quotidien.

**Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, l'action des Relais d'accès au droit vise à :**

- Permettre à toute personne en difficulté de connaître ses droits et de les exercer ;
- Effectuer un relais avec les acteurs de la lutte contre l'exclusion tels que les associations spécialisées, les travailleur.ses sociaux, les services de police, les professionnels du secteur médical et le milieu administratif et judiciaire ;
- Rendre le droit intelligible par tou.tes, promouvoir et favoriser les modes de règlement amiables des litiges, et faciliter l'accès à la justice.

**Les juristes assurent des permanences juridiques selon les modalités suivantes :**

- **Généralistes, gratuites et confidentielles** et donc susceptibles d'apporter des réponses à un grand nombre de questions juridiques et administratives.
- **Destinées prioritairement aux personnes démunies ou précaires**, quelle que soit l'origine de cette situation (sociale, médicale, administrative, juridique, familiale, etc.).
- **Implantées dans des lieux accueillant un public en situation d'exclusion ou de précarité.**
- **Assurées par des juristes professionnel.les qualifié.es et régulièrement formé.es.**
- **Offrant** pour les publics particulièrement vulnérables **une aide et un accompagnement** dans les démarches et l'exercice des droits ainsi qu'un **suivi dans la durée.**

## b. Proposer une palette d'actions adaptées à l'accompagnement des publics

### Parce que les plus pauvres ne méritent pas de pauvres droits

Les Relais d'accès au droit, par leur singularité et la capacité des intervenants à suivre au plus près des usager·es, sont devenus des ressources indispensables au sein des structures partenaires.

Qu'il s'agisse des lieux d'implantation ou des domaines de droit traités, les Relais d'accès au droit ont toujours adapté leurs modalités d'intervention aux demandes des usager·es ainsi qu'aux évolutions du droit.

En effet, l'inflation législative et la complexification constante des problématiques juridiques et sociales subies par les usager·es obligent les professionnel·les du droit de Droits d'urgence à assurer une adaptation permanente de leurs savoirs et de leurs outils.

Pour atteindre ses objectifs, la lutte contre l'exclusion ne peut se limiter à l'aide à la connaissance du droit, par l'information et l'orientation vers le bon interlocuteur. La complexité des situations des usagers, la technicité et la durée des procédures nécessitent souvent de répondre aux besoins des usagers en matière d'aide à l'exercice du droit.

### Une mission d'accueil et d'écoute

Le temps de consultation moyen est de 45 minutes (51 % des entretiens en 2024) par usager dans les Relais d'accès au droit. Cette durée est importante pour permettre un entretien approfondi et de qualité.

**Le temps moyen passé par usager·e pour accomplir les démarches dont elle·ils ont besoin est d'environ 1h10 par personne (voir annexe 1). Une des solutions proposées face aux problématiques de liste d'attente et de permanences insuffisantes serait d'allonger la durée des rendez-vous de 45 minutes à une heure.**

Il appartient aux juristes de comprendre le ou les problèmes de droit rencontrés par les publics reçus (problèmes que le public reçu n'exprime pas toujours clairement ou qu'il n'a pas identifiés), de repérer les éventuelles urgences administratives ou juridiques et de définir les priorités. Cette écoute est d'autant plus nécessaire s'agissant de personnes isolées, démunies et souvent angoissées. En répondant aux situations de détresse des usagers, les juristes des RAD remplissent une mission de diagnostic des difficultés juridiques et administratives fondamentale pour apporter ensuite une information et poser une orientation pertinente.

Notons par ailleurs que le temps de traduction en langues étrangères influe sensiblement sur le temps de consultation, notamment dans le domaine du droit des étranger·es qui constitue désormais plus de la moitié (49% en 2022, 61,5% en 2023, 65,3% en 2024) des situations traitées dans l'ensemble des structures partenaires des relais d'accès au droit et plus de l'écrasante majorité dans les structures associatives, dans les ESI (près de 80% au total).

Cette mission d'accueil et d'écoute participe pleinement des impératifs de mission de service public confiée à l'association, renforçant le lien de confiance entre l'usager·e et le ou la juriste des Relais d'accès au droit de la Ville de Paris, et répondant aux exigences fixées par la municipalité.

## **Une mission d'information et de recherche**

L'objectif du dispositif des Relais d'accès au droit est de permettre aux usager.es de solliciter les juristes sur toute question de nature juridique et administrative.

Fort de leur connaissance du droit et du milieu de l'exclusion, les juristes ont pour mission de vulgariser un savoir complexe, de placer la ou les demandes et les obligations de droit dans un cadre donné.

De cette capacité dépend la bonne compréhension des règles de droit ressenties comme obscures par les usager.es. A l'issue de l'entretien, un important travail de recherche est souvent effectué par les juristes en lien, si besoin est, avec leurs collègues de l'association et la coordinatrice des Relais d'accès au droit.

**L'expertise de Droits d'urgence et des juristes RAD repose sur un travail de qualité, qui permet d'accompagner les personnes qui en ont besoin jusqu'à la finalité de leurs démarches. Nous voulons un service public efficace et complet.**

## **Une mission d'orientation et d'utilisation des réseaux**

L'analyse rigoureuse des difficultés juridiques vécues par les usager.es, conduit également les juristes des RAD à orienter certain.es usager.es vers un.e professionnel.le du droit spécialisé.e ou plus adapté.e à la demande : avocat.e, huissier.e de justice, conciliateur.rice, officier de Police ou encore une association spécialisée. Ainsi, fins connaisseurs du réseau parisien associatif et institutionnel, les juristes des RAD assurent un rôle d'interface privilégié entre les différents acteurs judiciaires, sociaux et associatifs sur le territoire parisien.

En 2024, 3,0 % des entretiens ont conduit les juristes à orienter les usager.es vers un.e autre professionnel.le du droit (14,7%), vers une association spécialisée (13,9%), vers une médiation (11,9%), vers une institution (29,7%).

A travers cette mission spécifique d'orientation, les juristes des RAD ont contribué progressivement à promouvoir les modes de règlement amiable des conflits. La médiation est un moyen d'accéder à la justice encore largement ignoré des usager.es et pouvant procurer des solutions apaisées aux conflits familiaux ou d'expulsions locatives par exemple.

Un vrai travail de mise en réseau et de rencontre des partenaires est assuré par la coordination du dispositif, les juristes manquant de temps pour rechercher et mettre à jour leurs réseaux.

## **Une mission d'accompagnement et de suivi**

L'aide à l'exercice des droits comporte deux dimensions :

### **- L'accompagnement :**

- Droits d'urgence a identifié, depuis 1995, que l'aide à l'exercice du droit nécessite d'aller bien au-delà des seules permanences d'accès au droit. Les juristes des RAD accompagnent fréquemment les usager.es aux guichets des préfectures ou au commissariat afin de les aider à faire valoir leurs droits.
- Afin de renforcer les actions déjà menées par les juristes et afin d'assurer une continuité du service des Relais d'accès au droit, Droits d'urgence a dédié sur ce dispositif un pôle

de professionnel.les du droit bénévole qui peut effectuer ces accompagnements et apporter un soutien technique aux juristes dans la prise en charge des dossiers.

- Au cours de l'année 2024, 61 accompagnements extérieurs ont été réalisés par les juristes de l'équipe salariée et un par les bénévoles de l'association, soit une augmentation de 36% par rapport à l'année précédente.

- **Le suivi des usager.es :**

- Le suivi des usager.es et l'aide à l'exercice du droit, sont aussi des missions majeures des Relais d'accès au droit et plus globalement de Droits d'urgence. Aussi, grâce à la coordination et à la gestion de nombreux dispositifs d'accès au droit, et notamment des Relais d'accès au droit, de deux Points d'accès au droit de Paris (18° et 20° arrondissement), de deux Points d'accès au droit en milieu pénitentiaire (Fresnes et la Santé), du Bus Barreau solidarité, Droits d'urgence peut assurer un suivi efficace de nombreuses personnes chaque année.
- Certain.es usager.es des Relais d'accès au droit sont suivi.es par Droits d'urgence depuis plusieurs mois voire plusieurs années. Ce suivi sur une longue période permet de démêler peu à peu les difficultés juridiques qui préexistaient depuis plusieurs années. L'accès au droit est un préalable à la lutte contre l'exclusion ; le suivi des personnes démunies est une condition de son efficacité.
- En 2024, 23 % des personnes reçues ont fréquenté les Relais d'accès au droit à plusieurs reprises.
- Cette possibilité pour les usager.es de revenir sur un même lieu et d'y rencontrer le ou la même professionnel.le du droit est un gage de stabilité et de bonne connaissance de son dossier et témoigne de la confiance des usager.es placée dans l'interlocuteur.rice qu'est le ou la juriste des RAD.

### **Une mission de référent.e juridique auprès des structures et des usager.es**

La disponibilité et l'engagement des membres de l'équipe des Relais d'accès au droit ont favorisé l'émergence de relations de confiance avec de nombreuses équipes sociales et autres professionnel.les de la lutte contre l'exclusion et de l'accès au droit.

Il existe une véritable articulation des interventions sociales et juridiques au service du public. Un réel travail en commun sur les dossiers peut être ainsi mis en place, tout en assurant le respect du principe de confidentialité. Ce principe d'une action s'inscrivant dans une recherche de pluridisciplinarité et de prise en charge globale des situations, est particulièrement travaillé avec les structures partenaires par la coordinatrice des Relais d'accès au droit, au fil de nombreuses réunions physiques et téléphoniques de coordination.

Enfin, le développement des informations collectives à destination des usager.es et des personnel.les des structures d'intervention de types associatives et institutionnelles « sociales » permet d'informer un nombre accru d'usager.es sur le fonctionnement de certaines procédures et des pratiques des administrations chargées de les appliquer. En effet, à la demande de nos partenaires associatifs, les Relais d'accès au droit ont mis en place, à partir de 2013, un nouvel outil pédagogique d'accès au droit : les informations collectives.

#### 4. L'équipe des relais d'accès au droit

Fin 2024, l'association Droits d'urgence est composée de 49 salarié.es (48,7 équivalents temps plein), placé.es sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

24 juristes, 1 coordinatrice, 1 assistante administrative et financière et 1 directeur adjoint composent le dispositif des Relais d'accès au droit.

##### a. Les juristes des relais d'accès au droit

Au 31 décembre 2024, 24 juristes généralistes composent l'équipe opérationnelle des relais d'accès au droit. Juristes, consultant·es en accès au droit, chacun·e d'entre elleux effectuent entre 8 et 9 permanences juridiques par semaine.

##### - Composition de l'équipe

En 2024, l'équipe des juristes était composée de :

|             |                       |                  |                      |
|-------------|-----------------------|------------------|----------------------|
| Depuis 1998 | Halima BELFERROUM     | Depuis 2019      | Antonio SPAMPINATO * |
|             | Nora BEZZA            | Depuis 2021      | Clara ELIOT *        |
|             | Chantal GEDOUX        |                  | Drialy ONGALI *      |
| Depuis 1999 | Samira RAMY           | Depuis 2022      | Mariama DIABY        |
| Depuis 2000 | Christine PETIT       |                  | Julie RAKOTOVAO      |
| Depuis 2001 | Fatna AMER            | Depuis 2023      | Naydes JEANTY        |
|             | Caroline CASSASSOLLES |                  | Blandine BEAUFILS *  |
| Depuis 2006 | Belinda CHEKKOUR      |                  | Depuis 2024          |
|             | Séverine LEMAISTRE    | Sophie CEILLIER  |                      |
| Depuis 2007 | Nicole EMAC           | Lou LANKRY *     |                      |
|             | Mohamed SELLAME       | Manon COCHEREL   |                      |
|             | Hassani SOILIH        | Martin COUILLET  |                      |
| Depuis 2008 | Aboubacar DEMBELE     | Adèle JEANNETEAU |                      |
| Depuis 2011 | Samira BOUIBHERNE     | Swane MAS *      |                      |
| Depuis 2014 | Elodie GAMA *         | Myriam SBAOUNI   |                      |
| Depuis 2017 | Jenia LE JAN CRUZ     | Maria BETANCUR   |                      |
|             | Mouss NDIAYE          |                  |                      |

En 2024, sont arrivées Maria BETANCUR, Sophie CEILLIER, Manon COCHEREL, Martin COUILLET, Adèle JEANNETEAU, Swane MAS et Myriam SBAOUNI.

\* Blandine BEAUFILS, Clara ELIOT, Elodie GAMA, Maëlys GUEZENNEC, Lou LANKRY, Swane MAS, Drialy ONGALI, et Antonio SPAMPINTO, ont quitté Droits d'urgence.

##### - Des juristes professionnel·les de l'accès au droit

##### Une équipe de Droits d'urgence dotée d'une expérience solide

Au sein des Relais d'accès au droit, la composition de l'équipe salariée des Relais d'accès au droit est plurielle. En décembre 2024, 36% ont moins de 2 ans d'ancienneté, 8 % ont 7 ans d'ancienneté, 4 % ont 13 ans d'ancienneté et 52% ont plus de 15 ans d'ancienneté.

L'expérience acquise au fil des années par les juristes est garante de la qualité du service rendu :

- L'évolution constante des chiffres d'activité sur ce dispositif prouve que l'accueil et l'accompagnement des usager-es augmente chaque année ;
- Les juristes bénéficient d'une connaissance approfondie et actualisée des problématiques et des publics rencontrés et du réseau parisien et francilien de l'accès au droit ;
- Des juristes sont « ressource » au sein des RAD sur des domaines juridiques spécifiques (droit des personnes étrangères, droit de la famille, droit du travail, etc.). L'expérience permet aux juristes de transmettre leurs savoirs et savoir-faire à leurs collègues.

| Années | Nombre de juristes RAD mobilisés | Entretiens                         |  | Permanences                           |   | Nombre moyen d'entretiens réalisés par permanence |
|--------|----------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------------|---|---|
|        |                                  | Nombre total d'entretiens réalisés | Nombre moyen d'entretiens réalisés par juriste | Nombre total de permanences réalisées | Nombre moyen de permanences réalisées par juriste |   |
| 1999   | 30                               | 9 500                              | 317  | NC                                    | NC  | NC  |
| 2000   | 40                               | 20 007                             | 500  | NC                                    | NC  | NC  |
| 2001   | 35                               | 22 631                             | 647  | NC                                    | NC  | NC  |
| 2002   | 50                               | 25 981                             | 520  | NC                                    | NC  | NC  |
| 2003   | 36                               | 21 901                             | 608  | 10575                                 | 294   | 2,1   |
| 2004   | 25                               | 21900                              | 876  | 10080                                 | 403   | 2,2   |
| 2005   | 24                               | 22272                              | 928  | 10031                                 | 418   | 2,2   |
| 2006   | 25                               | 21 800                             | 872  | 10059                                 | 402   | 2,2   |
| 2007   | 26                               | 23 257                             | 895  | 10575                                 | 407   | 2,2   |
| 2008   | 26                               | 25 185                             | 969  | 10757                                 | 414   | 2,3   |
| 2009   | 26                               | 27 162                             | 1 044  | 10618                                 | 408   | 2,6   |
| 2010   | 26                               | 27 178                             | 1 045  | 10418                                 | 401   | 2,6   |
| 2011   | 26                               | 28 415                             | 1 093  | 10887                                 | 419   | 2,6   |
| 2012   | 26                               | 29 658                             | 1 141  | 10594                                 | 407   | 2,8   |
| 2013   | 26                               | 32 550                             | 1 252  | 10761                                 | 414   | 3,0   |
| 2014   | 25                               | 31 077                             | 1 243  | 10242                                 | 410   | 3,0   |
| 2015   | 23                               | 29 133                             | 1 248  | 9290                                  | 404   | 3,1   |
| 2016   | 21                               | 27 227                             | 1 297  | 8653                                  | 412   | 3,1   |
| 2017   | 21                               | 24 277                             | 1 156  | 7791                                  | 371   | 3,1   |
| 2018   | 22                               | 26 173                             | 1 190  | 8270                                  | 376   | 3,2   |
| 2019   | 22                               | 24 896                             | 1 132  | 7882                                  | 358   | 3,2   |
| 2020   | 22                               | 23 532                             | 1 070  | 7289                                  | 331   | 3,2   |
| 2021   | 22,5                             | 25 825                             | 1 148  | 7890                                  | 350   | 3,3   |
| 2022   | 23                               | 24 029                             | 1 044  | 7 320                                 | 318   | 3,3   |
| 2023   | 24                               | 24 489                             | 1 020  | 7 678                                 | 320   | 3,2   |
| 2024   | 24,5                             | 25 440                             | 1 038  | 7 778                                 | 313   | 2,9   |

### Une qualification élevée et une intégration encadrée.

La quasi-totalité des juristes employé-es par Droits d'urgence disposent d'un cursus universitaire équivalent à un master 2 en droit.

Leur prise de poste s'effectue après 2 semaines de formation théorique et pratique :

- Plusieurs jours de formation (notamment en droit des personnes étrangères, référés administratifs et violences conjugales) leur sont dispensés.
- Elle-ils interviennent en binôme avec la coordinatrice et/ou plusieurs salarié-es plus expérimenté-es afin de bénéficier d'une période d'immersion dans chaque structure d'intervention. Ce relais leur permet de faire connaissance avec les équipes de professionnel·les « *in situ* », se familiariser avec l'organisation des services et des partenaires, mais également être formé-es aux techniques d'accueil et d'écoute des publics démunis, aux domaines de droit les plus sollicités ainsi qu'aux différentes orientations possibles.

## b. L'encadrement

La présidence de l'association est assurée par **Caroline JOLY**, et la direction par **Gwenaëlle THOMAS-MAIRE**, directrice et **Alexandre MOREAU**, directeur adjoint. La gestion administrative et financière est assurée par l'assistante administrative et financière, **Valérie PORCHERET**.

L'encadrement des 24 juristes et la coordination du dispositif repose sur la coordinatrice des relais d'accès au droit, **Ionna BOUVIER**, avec le soutien du directeur adjoint.

## 5. Les outils de travail

### a. La formation du personnel

Des formations-débriefing spécifiques, adaptées aux problématiques juridiques de terrain ainsi qu'aux évolutions législatives, sont mises en place chaque année.

Chaque année, ce sont entre 8 et 10 sessions de formations-échanges de pratiques qui sont proposées aux juristes (formations prévues dans le plan de développement des compétences de l'association).

Ces formations, allant d'une demi-journée à deux jours, constituent un temps d'échange privilégié. Elles s'articulent autour :

- D'un retour sur l'actualité juridique afin de maintenir à jour les connaissances théoriques et pratiques de chacun,
- D'un exposé théorique sur des sujets annoncés en amont,
- D'une présentation de situations complexes ou récurrentes et de la recherche en commun des solutions les plus adaptées.

Afin de répondre à la spécificité « généraliste » des juristes, les thématiques des formations peuvent porter sur tout domaine de droit pratiqué lors des permanences d'accès au droit (droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement, droit du travail, violences conjugales, droit pénal...). La priorité est donnée aux thématiques juridiques les plus souvent rencontrées sur le terrain ou qui posent le plus de difficultés aux juristes.

D'autres formations non juridiques sur les spécificités de l'accueil du public ou la gestion de la charge de travail dans un temps données ont aussi eu lieu, pour accompagner les juristes et leur donner tous les moyens pour assurer un travail qualitatif.

Détails des formations suivies par les juristes en 2024, organisées par Marie-Estelle Calmettes, responsable de l'organisme de formation de Droits d'urgence :

| DATE                   | FORMATION  |
|------------------------|--|
| 30/01/2024 (3h)        | Formation non juridique : "Accueil du public LGBTIAQ+"                               |
| 13 et 14/02/2024 (14h) | Formation non juridique : "Premier secours en santé mentale"                         |
| 01/03/2024 (3h)        | Formation-debriefing juridique : "Droit des étrangers"                               |
| 18/03/2024 (3h)        | Formation-debriefing juridique : "Procédure Dublin"                                  |
| 25/04/2024 (3h)        | Formation-debriefing juridique : "Droit de la famille"                               |
| 17/05/2024 (3h)        | Formation-debriefing juridique : "Droit des étrangers"                               |
| 21/06/2024 (3h)        | Formation juridique : "Majeurs protégés : curatelle, tutelle, mesures de protection" |
| 24/09/2024 (3h)        | Formation juridique : "Droit pénal"  |

### b. Les supervisions et analyse des pratiques professionnelles : un accompagnement nécessaire des juristes de terrain

Depuis 2010, a été mis en place un groupe de supervision et d'encadrement psychologique à destination des juristes, afin de répondre à des problématiques fréquemment soulignées. La nécessité d'une telle supervision réside dans les difficultés rencontrées sur le terrain (grande précarité du public reçu, agressivité de certain.es usager.es, manque de moyens d'encadrement de certaines structures...).

Les séances de supervision, organisées avec un psychologue de formation, ont pour objectif de :

- Permettre l'échange de pratiques entre juristes,
- Souligner les points, notamment de méthodologie, posant problème dans certaines permanences,
- Évacuer le ressentiment pouvant résulter d'entretiens « lourds » parce que psychologiquement, et humainement chargés,
- Obtenir un point de vue extérieur sur le travail et les difficultés rencontrés par les consultant.es.

Le soutien aux salarié.es dans l'exercice de leur métier est primordial pour Droits d'urgence. Les séances de supervision et d'analyse de la pratique professionnelle sont, d'une part, des outils efficaces de réduction et de prévention des risques psycho-sociaux et, d'autre part, des outils de lutte contre l'isolement inhérent au métier de juriste des Relais d'accès au droit.

Soucieuse de parvenir à prévenir et réduire les risques psycho-sociaux, la direction de Droits d'urgence a décidé de rendre obligatoire, à partir de janvier 2022, la participation à ces séances de soutien à la pratique professionnelle. Depuis, les salarié.es bénéficient soit d'une séance de supervision mensuelle, soit d'une séance d'analyse de la pratique professionnelle mensuelle, soit d'une séance d'analyse de la pratique professionnelle trimestrielle.

### c. Le Service d'Accompagnement et Médiation de la Ville de Paris

Les salariés des Relais d'accès au droit peuvent, dans le cadre de leurs missions, et dans des circonstances où elle-ils seraient confronté-es à des difficultés d'ordre psychologique (agressions verbales ou physiques de la part d'un usager) saisir le SAM. Le contexte socio-politique actuel, notamment l'augmentation de la charge de travail et celle de la précarité et le désarroi en permanence est notable en 2024. C'est pourquoi le service SAM, réelle piste de solution pour une diminution des risques psycho-sociaux au travail, a été proposé aux juristes en ayant potentiellement besoin à des moments différents de l'année (en général, à la suite d'une agression en permanence).

#### d. Le service Inter Service Migrants Interprétariat

Depuis 2023, La DAJ met à disposition les services d'ISM au profit des juristes RAD dans les permanences commandées par la DAJ et depuis peu, celles de la DSOL. Dans les permanences commandées par le CASVP, les juristes peuvent avoir recours aux contrats de prestation ISM des structures partenaires.

Les juristes l'ont surtout utilisé dans le domaine :

- Du droit des personnes étrangères pour des traductions liées aux titres de séjour notamment les titres pour soins
- Du droit d'asile, pour expliquer des décisions de refus de l'OFPRA, ou encore la procédure OFPRA,
- Des violences conjugales, notamment pour expliquer la procédure de divorce
- De la traite des êtres humains

**Le service a été utilisé en Anglais, Amharique, en Arabe (Algérie, Maroc, Egypte, Somalie), en Bambara, Bengali, en Comorien, en Dari, en Dioula, en Espagnol, en Géorgien, en Mandarin, Mongol, en Ourdou, en Pashto, Peul, en Portugais, en Pulaar, en Roumain, en Russe, en Somali, en Soninké, en Tamoul, en Thai, en Turc, en Ukrainien.**

**Nous remercions donc la Ville qui met ce service à disposition, qui nous permet de communiquer avec toutes ces personnes dans ces 28 langues différentes pour l'année 2024.**

La possibilité d'accéder à une traduction pendant un entretien est un réel apport qualitatif, autant pour les professionnel·les que pour les usager·es du service, et permet d'accompagner les personnes en profondeur.

Cela nécessite toutefois d'être équipé·e d'un téléphone qui puisse contacter l'extérieur de la structure, et cela n'est pas toujours le cas.

### III. BILAN GLOBAL DES RELAIS D'ACCES AU DROIT EN 2024

Les Relais d'accès au droit consistent en l'implantation, au sein de structures institutionnelles ou associatives préexistantes, de permanences juridiques gratuites d'information, d'accompagnement et d'orientation. Elles s'inscrivent aussi bien dans le cadre de l'activité de structures dédiées à l'information juridique (Maisons de la Justice et du Droit, Points d'Accès aux Droit...) qu'en complément d'actions sociales ou humanitaires de diverses natures.

|  | Nombre annuel de permanences | Accompagnements | Nombre annuel d'entretiens (rendez-vous et suivis de dossier) | Taux de fréquentation | Informations collectives | Nombre de personnes aidées | Taux de réalisation permanences et accompagnements |
|--|------------------------------|-----------------|---|-----------------------|--------------------------|----------------------------|--|
| <b>Réalisation des prestations DAJ (Lot 1)</b>   |                              |                 |   |                       |                          |                            |  |
| Secteur institution justice                      | 4 214                        | 21              | 14 221  | 3,5                   | 1                        | 10 357                     | 93,8%  |
| Secteur social                                   | 357                          | 6               | 1 169   | 3                     | 2                        | 609                        | 98,8%  |
| Secteur associatif                               | 1 554                        | 23              | 4 306   | 2,8                   | 8                        | 2 140                      | 97,1%  |
| Permanence téléphonique                          | 9                            | 0               | 19  | 2,1                   | 0                        | 10                         | 128,6%   |
| <b>Réalisation des prestations DSOL (Lot 1)</b>  |                              |                 |   |                       |                          |                            |  |
| ESI  | 238                          | 2               | 703   | 3,0                   | 3                        | 366                        | 82,5%  |
| <b>Sous-total du Lot 1</b>                       | <b>6 372</b>                 | <b>52</b>       | <b>20 418</b>   | <b>3,1</b>            | <b>14</b>                | <b>13 482</b>              | <b>89,5%</b>                                       |
| <b>Réalisation des prestations CASVP (Lot 2)</b> |                              |                 |   |                       |                          |                            |  |
| EPS  | 618                          | 2               | 1 967   | 3,2                   | 2                        | 1 440                      | 103,7%   |
| PSA  | 373                          | 5               | 1 328   | 3,6                   | 2                        | 802                        | 96,9%  |
| ESI  | 134                          | 2               | 412   | 3,1                   | 0                        | 351                        | 99,3%  |
| CHU & CHRS                                       | 281                          | 0               | 1 317   | 4,7                   | 2                        | 438                        | 101,8%   |
| <b>Sous-total du Lot 2</b>                       | <b>1 406</b>                 | <b>9</b>        | <b>5 024</b>  | <b>3,6</b>            | <b>6</b>                 | <b>3 031</b>               | <b>100,8%</b>                                      |
| <b>Total marché</b>                              | <b>7 678</b>                 | <b>61</b>       | <b>25 442</b>   | <b>3,3</b>            | <b>20</b>                | <b>16 513</b>              | <b>97%</b>   |

L'année 2024 marque une augmentation de l'activité, avec une augmentation du nombre de permanences de 1,3%, du nombre de personnes accompagnées à l'extérieur de 35,6% et du nombre d'entretiens et de suivi de dossier de 3,9%. Nous avons rencontré 2% de personnes supplémentaires par rapport à l'année 2023.

La commande a donc été mieux réalisée que l'année précédente, pour un travail de qualité qu'offrent les juristes du dispositif tout au long de l'année.

#### 1. Fonctionnement du dispositif des relais d'accès au droit

Forte de 26 années d'expertise dans la coordination et la gestion du dispositif, puis du marché public, des relais d'accès au droit, Droits d'urgence mobilise un nombre de juristes suffisant pour exécuter la commande annuelle des prestations de la Ville de Paris. Anticipant les moments pendant lesquels les

prestations ne peuvent pas avoir lieu (jours fériés, fermetures des structures partenaires, congés payés, arrêts maladie, réunions d'équipe ou de structure, formations et soutien psychologique, temps dédiés au suivi et à l'exécution des démarches juridiques et administratives des dossiers, création d'outils juridiques, de préparation des informations collectives etc.), Droits d'urgence optimise la gestion opérationnelle du marché à l'année afin d'être en capacité de réaliser la quasi-totalité de la commande publique et de garantir aux structures partenaires et aux personnes aidées une offre de service correspondante à la volumétrie commandée par la Ville de Paris. Ainsi, en 2024, Droits d'urgence a pu réaliser 97% de la commande publique annuelle des prestations.

**Toutefois, le temps de travail dédié au dossier hors permanence est insuffisant au regard de la complexification des procédures, de la dématérialisation des services publics, de la fermeture de leurs accueils humains, de la judiciarisation des procédures d'accès au droit, de l'hypersollicitation des personnes aidées et des équipes sociales et de l'augmentation inquiétante des situations d'exclusion et de rupture de droit au cours des dernières années par les pratiques administratives (principalement préfectorales) et des réformes législatives et réglementaires. En effet, les juristes assurent 8 à 9 demi-journées de permanences et ont une ou deux demi-journées de travail sur dossier.**

Ainsi la coordinatrice a-t-elle été contrainte de déprogrammer 66 permanences, en 2024, pour libérer du temps de back office et permettre aux juristes d'assurer des démarches d'aide à l'exercice des droits des personnes rencontrées. Ce nombre de 66 demi-journées est pourtant loin de permettre de répondre de manière efficiente à l'ampleur des besoins.

Pour faire face à ces difficultés, plusieurs temps de rencontres, afin de chercher et trouver des solutions, ont été mis en place par l'équipe des relais d'accès au droit :

### **1 / Sur le droit des personnes étrangères et la dématérialisation :**

- Les juristes de Droits d'urgence ont créé depuis plusieurs années **un groupe de travail pour échanger sur les pratiques préfectorales. En 2024, il y a eu onze réunions de ce groupe de travail afin d'échanger et définir des stratégies juridiques face aux pratiques en perpétuel mouvement et souvent illégales.**
- Les juristes et la coordinatrice ont rencontré la préfecture à plusieurs reprises :
  - o Rencontre avec la sous-préfète déléguée à l'immigration et le sous-directeur du séjour et de l'accès à la nationalité en mai 2024 : lors de ce rendez-vous, nous avons pu alerter la délégation à l'immigration des différentes problématiques existantes concernant les demandes de titre de séjour :
    - *Difficultés et blocages plateforme ANEF concernant les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) à l'occasion d'une première demande*
      - *Impossibilité de déposer la demande car la qualité de BPI n'est pas connue (absence de n° AGDREF ou reconnaissance en tant que mineur*
      - *Non-réception de l'API dans le délai légal des trois mois (R424-1 et R424-7)*
      - *Non renouvellement de l'API durant la procédure*
    - *Difficultés et blocages plateforme ANEF concernant les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) à l'occasion d'un renouvellement*
      - *Impossibilité de demander le renouvellement d'une carte de résident sur l'ANEF*
    - *Difficultés et blocages plateforme ANEF concernant les membres de famille de BPI*

- *API n'autorisant pas à travailler contrairement à l'art. R431-15-2 du CESEDA*
  - *Impossibilité de dépôt d'une demande de titre de séjour parent d'enfant réfugié*
  - *Impossibilité de déposer une demande de titre de séjour membre de famille BPI*
  - *Aucune suite à la demande de titre de séjour membre de famille BPI*
  - *Concernant les blocages généraux ANEF*
    - *Demande de renouvellement pour soins sans API*
    - *Signalements "ANEF et problèmes techniques" sans manifestation de la préfecture ensuite et sans nouvelle de l'instruction du titre.*
    - *Impossibilité de déposer la demande*
    - *Classement sans suite de la demande sans possibilité de répondre*
  - *Concernant les changements de statuts et doubles demandes*
  - *Récépissés de renouvellement sans autorisation de travail*
- Participation au "comité local usager" instance de discussion entre la préfecture de police de Paris et les associations en juin et en décembre 2024
  - Animation du pôle avocat-es bénévoles et organisation d'un apéro-rencontre en janvier 2024
  - Une réunion d'équipe en février 2024 pour travailler collectivement sur les dossiers et rédiger et mettre à jour des modèles de recours

## **2 / Sur les pratiques en permanence :**

- Une réunion d'équipe de juillet 2024 a porté sur le partage de pratique en permanence et notamment les différentes oppressions vécues par les juristes (sexisme et racisme).
- À la suite du travail sur les outils entamés l'année précédente, un groupe de travail "outils juridiques internes" a été créé au cours de l'année 2024 et s'est réuni en juin, en octobre et en novembre 2024 : les juristes ont créé et remis à jour des fiches pratiques, concernant le droit au logement opposable, les amendes forfaitaires, la nationalité, l'effacement de casier, les différentes demandes de titre de séjour, etc. Les juristes ont également travaillé sur des fiches qui permettent de se repérer entre les demandes et les sites internet appropriés. L'objectif de ce groupe de travail est d'avoir des outils clés en main pour pouvoir vulgariser les informations juridiques à donner en permanence et aux partenaires.

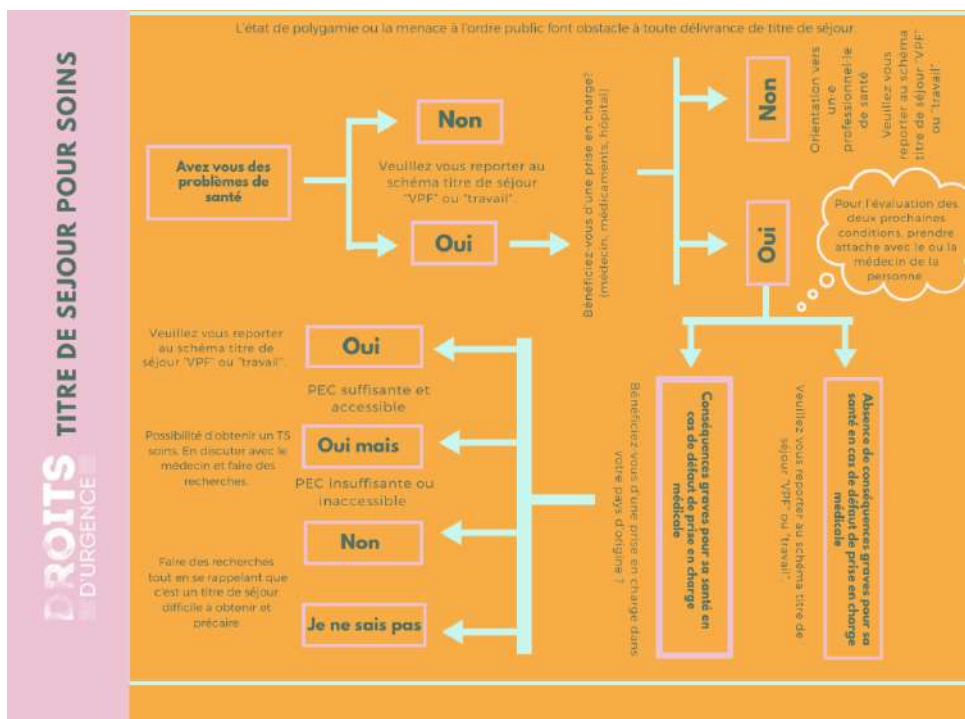
## Liste des pièces à réunir pour demander un titre de séjour (régularisation)

Office o

### I- Les titres de séjour en qualité de bénéficiaire de la protection internationale et leurs membres de famille

| Type de demande                      | BPI*   | Parent d'enfant réfugié*  | Autres membres de famille d'un BPI*  |
|--------------------------------------|--|---|--|
| <b>Liste des pièces à réunir</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision OFPRA ou CNDA</li> <li>• Justificatif de domicile de moins de six mois</li> <li>• E-photo</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport</li> <li>• Acte de naissance du parent</li> <li>• Décision de l'OFPRA ou de la CNDA</li> <li>• Acte de naissance de l'enfant (de moins de trois mois s'il est né en France), à défaut, la décision de l'OFPRA</li> <li>• Justificatif de domicile de moins de six mois.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeport</li> <li>• Acte de naissance du parent</li> <li>• Décision de l'OFPRA ou de la CNDA</li> <li>• Acte de mariage</li> <li>• Justificatifs de communauté de vie</li> <li>• Justificatif de domicile de moins de six mois.</li> </ul> |
| <b>Modalités de demande du titre</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Via l'ANEF</li> <li>Remise immédiate d'une API</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Via l'ANEF si numéro étranger connu</li> <li>• Si pas de numéro étranger ou trop ancien, pré-demande à déposer sur démarches simplifiées</li> <li>Pas de remise automatique d'une API. Simple confirmation de dépôt</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Via l'ANEF si numéro étranger connu</li> <li>• Si pas de numéro étranger ou trop ancien, pré-demande à déposer sur démarches simplifiées</li> <li>Pas de remise automatique d'une API. Simple confirmation de dépôt</li> </ul>              |

\*BPI : bénéficiaire de la protection internationale (personne reconnue réfugiée ou bénéficiaire de la protection internationale)



Extrait des schémas pour aiguiller les usager-es dans les constitutions de dossier de demande de titre de séjour et des fiches pratiques pour aiguiller les professionnel-les et usager-es dans les différentes demandes de titre de séjour.

## 2. Les permanences d'accès au droit : cœur de l'activité des RAD pour lutter contre l'exclusion

Chaque semaine, en 2024, Droits d'urgence a organisé jusqu'à environ 200 permanences dans 66 structures partenaires. Organisées de manière hebdomadaire, les permanences sont assurées par un-e juriste en accès au droit, sur la base de demi-journées, et fonctionnent principalement sur rendez-vous.

**Mobilité** et **polyvalence** sont les maîtres mots de l'action des juristes des Relais d'accès au droit. Ces qualités se traduisent concrètement par une double répartition des permanences et des compétences :

- *Répartition géographique* : Les permanences des Relais d'accès au droit couvrent l'ensemble du territoire parisien.
- *Répartition organique* :
  - Les Relais d'accès au droit sont présents dans les structures **institutionnelles** lesquelles se divisent en un secteur « **Justice** » et un secteur « **Social** » :
    - **Le secteur « Justice » est composé :**
      - De structures traditionnelles d'accès au droit : les trois maisons de la Justice et du droit, les cinq points d'accès au droit de la Ville de Paris et le point d'accès au droit des jeunes,
      - De structure dédiée aux personnes détenues et leurs familles, aux personnes sortantes de prison, le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris,
      - De Mairie d'arrondissement, la mairie du 18<sup>ème</sup>.
    - **Le secteur « Social » est composé :**
      - D'Espaces parisiens des solidarités de la Ville de Paris (8 sections d'arrondissement dont deux nouvelles en 2024), trois permanences sociales d'accueil, deux espaces solidarité insertion (dont un nouveau en 2024, huit centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale,
      - De structures de la DSOL (l'Espace Parisien d'Insertion « Château-Landon » et le pôle Santé "Goutte d'or"),
      - De structures relevant de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (2 antennes),
      - De bibliothèque municipale, la bibliothèque Jacqueline de Romilly.
  - Ces Relais sont aussi présents auprès d'**associations**. Faute de connaissance des institutions et des procédures, voire de confiance dans la justice, le public visé par notre action est un public qui, **s'il a des besoins, n'a pas les outils nécessaires pour formuler une demande**. Les Relais d'accès au droit (RAD) interviennent donc là où sont ces besoins, en allant à la rencontre du public, en s'intégrant au **milieu associatif**, en apportant des réponses juridiques là où préexistent des aides sociales et humanitaires. Cette mission participe d'une démarche globale de lutte contre les exclusions.

### 3. Les informations collectives : un outil pédagogique d'accès au droit au service du plus grand nombre

D'une durée d'une demi-journée, ces séances d'informations collectives sont délivrées par les juristes et/ou la coordinatrice, aux usager-es ou aux équipes des structures d'accueil. Ces séances ont un double objectif :

- Pour les usager-es : permettre l'aide à la connaissance du droit, en s'adressant à un public plus nombreux, afin de répondre aux questions juridiques « de masse » fréquemment posées, ou pour informer les usager-es d'une réforme législative modifiant leurs droits et/ou les procédures pour les exercer ;
- Pour les équipes des structures : délivrer une information de base sur les droits et les procédures applicables aux publics qu'elles reçoivent. Ces informations permettent de mieux appréhender et de mieux identifier les problématiques vécues par les usager-es, afin d'augmenter l'efficacité de la prise en charge et du suivi des personnes.

Cette prestation supplémentaire est un outil précieux pour les structures car elle permet aux équipes d'être pleinement informées des réformes législatives ou du cadre légal de leurs interventions. Elle est également un outil précieux de diffusion de la connaissance juridique auprès du public d'usager-es. Elle est enfin un outil précieux pour les juristes, dont les prises en charge sont simplifiées grâce aux connaissances apportées aux partenaires et usager-es.

En 2024, 20 sessions d'information collective ont été organisées, 312 personnes ont été sensibilisées. Elles ont porté sur :

- Le droit d'asile : la procédure OFPRA les conditions d'obtention des conditions matérielles d'accueil des personnes demandeuses d'asile (CMA), le recours CNDA
- Le droit au séjour des personnes étrangères, les conseils pratiques pour constituer un dossier de demande de titre de séjour et les preuves nécessaires à ce dossier, les différents types de titre de séjour, la régularisation par le travail, la menace à l'ordre public, la loi 2024-24 du 26/01/2024,
- Les démarches préfectorales dématérialisées
- Le droit de la famille.

### 4. Les accompagnements physiques des usager-es : un outil précieux pour l'effectivité de l'exercice des droits

L'accès au droit comporte deux dimensions : l'aide à la connaissance du droit et l'aide à l'exercice du droit.

Forte de sa longue expérience d'accès au droit auprès des publics en situation de grande exclusion, Droits d'urgence a identifié depuis de nombreuses années que l'aide à l'exercice du droit nécessite d'aller bien au-delà des simples permanences d'accès au droit. En effet, les usager-es sont bien souvent confronté-es à des blocages dans l'exercice de leurs droits. Ces situations sont particulièrement fréquentes en matière de droit des personnes étrangères, lorsque les personnes veulent déposer une demande de titre de séjour. La complexité des procédures en droit des personnes étrangères, la technicisation de la matière, le rythme des réformes législatives et les blocages abusifs (souvent illégaux) opposés par les agents préfectoraux exigent de plus en plus fréquemment que les demandeur-ses de titre de séjour soient accompagné-es par un-e juriste, capable d'expliquer les règles de droit, le fondement des demandes de titre aux agents des guichets. Sans ces interventions, les personnes

peuvent attendre des mois, parfois des années avant que leurs demandes de titre aient une chance raisonnable d'être enregistrées.

Les juristes des RAD accompagnent donc fréquemment les usager-es aux guichets des préfectures et des centres de réception des étrangers (dépôts de demandes de titres de séjour, de réexamens de situation ou de consultations des dossiers) mais aussi au commissariat (enregistrement des dépôts de plainte en matière de violences conjugales et d'actes lgbtqphobes), au tribunal administratif ou judiciaire lorsque les personnes suivies ne bénéficient pas d'un conseil, à des rendez-vous de médiation avec la-e tuteur-riche ou devant l'ordre des médecins. Ces accompagnements durent souvent une demi-journée. Par conséquent, lorsqu'un juriste fait un accompagnement extérieur, la permanence initialement prévue est déprogrammée et remplacée par l'accompagnement de terrain. Ces accompagnements sont un gage de qualité dans la prise en charge des personnes exclues.

Témoignage de Mariama Diaby, juriste :

*“Madame est ressortissante guinéenne bissau entrée en France en 2014 avec un visa pour le Portugal. Madame a fait une demande d'admission exceptionnelle au séjour en tant que salariée mais a été déboutée de sa demande. Elle a reçu une obligation de quitter le territoire français en 2022 pour lequel elle a fait un recours avec une avocate. Le tribunal administratif a confirmé la décision de la préfecture le 25 novembre 2022.*

***Le 27 avril 2023, nous envoyons une nouvelle demande à la préfecture. Je reçois une convocation le 18 décembre 2023 pour le 23 décembre 2024.***

*Madame est salariée à plein temps, et est présente sur le territoire depuis dix ans. Après de nombreux appels, j'ai réussi à convaincre l'employeur et son comptable de nous donner tous les documents nécessaires à la demande de titre, malgré le manque de garantie. Madame doit récupérer ces documents en octobre 2024.*

*De juin à décembre, je vois Madame à plusieurs reprises pour préparer le dossier (en plus du “pack employeur” il faut ajouter toutes les preuves des dix années de présence). Je rédige pour elle une lettre pour accompagner le dépôt de sa demande, avec la liste intégrale des pièces jointes.*

*Quelques jours avant le rendez-vous, Madame n'a toujours pas les documents de son employeur. Après de nouveaux appels et courriers, elle accepte mais suspend le contrat de Madame jusqu'à l'obtention du titre de séjour. Le 20 décembre 2024, Madame récupère les documents nécessaires.*

*J'imprime la convocation de la préfecture, la fiche de salle, le contrat d'engagement et mon courrier signé. J'appelle Madame qui me dit être prête.*

*Le jour J, je donne rendez-vous à Madame à 13h devant la préfecture. Madame est déjà là avec une valise complète de documents (dix ans de vie sur le territoire français, trié par type de documents, par année et par mois, dans l'ordre chronologique).*

*Nous nous installons au guichet, et je m'aperçois que Madame n'a pas son passeport. Deux ans pour préparer ce rendez-vous, et Madame n'a pas son passeport. Je me décompose. J'ai oublié de le lui rappeler. Mais je pensais qu'elle savait. Madame était stressée, elle a oublié son passeport. Madame me jette sa valise et court chercher son passeport (à 3km de la préfecture). L'agent me dit qu'elle ne pourra plus prendre notre dossier après 15h00. En l'attendant, je donne les documents de Madame. Elle revient à 14h45, OUF.*

*Mais Madame n'a pas de photo. Nous partons prendre ses photos, nous revenons. Madame n'a pas enlevé son bonnet. Nous repartons prendre des photos. Madame ne trouve plus sa monnaie, n'arrive pas à utiliser la machine. Les photos sont prises, le dossier est déposé. Nous remercions l'agente, qui a été très patiente.*

*Je prends en photo l'attestation de dépôt, et j'accompagne Madame au métro."*

Depuis 2016, les juristes peuvent aussi déléguer ces accompagnements à des bénévoles de Droits d'urgence et assurer la tenue des permanences en même temps que l'accompagnement est assuré au profit de l'utilisateur. Lorsqu'un-e salarié-e demande à déléguer un accompagnement à un-e bénévole, il-elle remplit un dossier anonymisé, décrivant (en fait et en droit) la situation de la personne concernée. Lorsqu'un-e bénévole est disponible pour assurer cet accompagnement, elle-il est mis en relation avec la-e juriste qui lui réexplique la situation et lui donne une copie du dossier de la personne (copie des documents, de la demande de titre et des convocation) et le met en relation avec l'utilisateur. Ainsi Droits d'urgence s'assure que chaque accompagnement d'un-e usager-e (qu'il soit réalisé par un-e salarié-e ou un-e bénévole) est orchestré de manière à garantir une prise en charge efficace et efficiente de la demande de l'utilisateur.

En 2024, 59 accompagnements ont été effectués par les salarié-es et 2 accompagnements par des bénévoles.

## 5. Les prises en charges bénévoles des contentieux des personnes précaires : un outil nécessaire à l'accès à la justice des plus exclu-es

Certain-es usager-es des Relais d'accès au droit ont besoin de l'assistance d'un-e avocat-e pour les accompagner dans le cadre de procédures contentieuses et ne peuvent pourtant pas payer des honoraires ni bénéficier de l'aide juridictionnelle.

Parce que l'accès au droit est notre mission, Droits d'urgence ne peut pas accepter que des personnes risquent de ne pas pouvoir accéder au juge en raison de leur impécuniosité. Droits d'urgence a donc décidé de constituer, dès 2015, un réseau d'avocat-es bénévoles à la disposition des usager-es. Lorsqu'un-e salarié-e est confronté à une telle situation, elle-il envoie une demande de prise en charge, anonymisée, avec un dossier complet, à la juriste en charge du pro bono de l'association, qui elle-même le transmet aux avocat-es bénévoles. Les avocat-es disponibles et volontaires s'engagent alors à prendre en charge le contentieux de la personne de manière totalement gratuite. Une mise en relation est alors faite entre la-e juriste, la-e bénévole et l'utilisateur afin de garantir une prise en charge efficace et efficiente du dossier contentieux.

En 2024, six prises en charge pro bono ont été effectuées, une pour une personne apatride devant le Conseil d'Etat, une en droit du travail pour la saisine du Conseil des Prud'hommes, pour effectuer le suivi d'une plainte, pour représenter une usager-es devant le juge aux affaires familiales, pour un rejet implicite d'une demande de titre de séjour et pour une représentation devant le tribunal de police.

Par ailleurs, les multiples blocages rencontrés dans la demande ou le renouvellement de titre de séjour demandent au juriste de rédiger beaucoup de recours au juge des référés (conservatoire, suspension ou liberté) ou des recours contentieux devant le juge administratif afin de lui demander d'ordonner des mesures provisoires tendant à préserver en urgence les droits des personnes rencontrées ou annuler des décisions illégales.

Face à l'impossibilité de répondre à la demande de contentieux en droit des personnes étrangères, les juristes de Droits d'urgence ont créé un pôle d'avocat·es bénévoles, en droit des personnes étrangères, afin de les aider à assumer la charge de contentieux dont elle·ils doivent faire face. Depuis septembre 2023, une dizaine d'avocat·es bénévoles prennent en charge certains dossiers afin de diminuer la charge de travail des juristes, qui, en raison du nombre de personnes rencontrées par semaine, n'ont pas la capacité d'assumer la rédaction d'autant de recours.

Une réunion a été organisée entre les juristes et les avocat·es, et **cinquante-cinq recours ont été pris en charge en 2024 avec seize réponses positives connues** (les autres sont en attente ou inconnues), comme des injonctions de réexamen du juge administratif vers la préfecture, des délivrances de récépissé ou d'autorisation provisoire d'instruction, ou encore l'annulation de décisions préfectorales comme le classement sans suite du dossier.

## 6. Rappel des propositions 2023 en vue de l'amélioration des permanences et du travail des juristes

### Sur la complexification des procédures, plusieurs solutions sont envisageables :

1. **Diminuer le nombre de permanences par juristes** : passer de 8/9 permanences par semaine à 6/7 afin d'avoir le temps :
  - a. De relancer les administrations / services publics qui ne répondent pas aux demandes du public et de recourir aux juridictions administratives si le délai de réponse n'est pas raisonnablement court,
  - b. De préparer des actions collectives et contentieuses afin d'alerter les pouvoirs publics et judiciaires sur l'état du service public et l'accueil par ces services des personnes que nous rencontrons,
  - c. De rencontrer de nouveau les personnes si nécessaire afin de raccourcir le délai de traitement de leur dossier,
  - d. D'effectuer des recherches de jurisprudence pour compléter notre veille juridique afin d'améliorer la qualité de nos recours et de nos accompagnements,
  - e. Mettre en place des outils d'accompagnement à l'échelle du dispositif.
2. **Diminuer le nombre de rendez-vous par jour afin d'allonger les créneaux** pour parvenir à effectuer toutes les démarches demandées par les administrations pendant les permanences.
3. **Rencontrer les interlocuteurs** comme le PIMMS, des associations d'accompagnement numérique, le défenseur des droits, la préfecture, etc. afin d'améliorer le suivi des personnes, nos orientations et de travailler main dans la main avec les services précités pour améliorer l'accompagnement des personnes et le rendre plus efficient.
4. **Former les équipes d'accueil et d'accompagnement des structures afin d'améliorer le travail en partenariat** avec ces professionnel·les et d'effectuer un suivi de qualité des personnes sans les réorienter inutilement.

### Sur les sollicitations des équipes sociales :

1. **Mettre en place un créneau de rendez-vous dédié aux équipes sociales dans les structures sociales** qui en éprouvent le besoin (CHRS / ESI / hôpitaux).

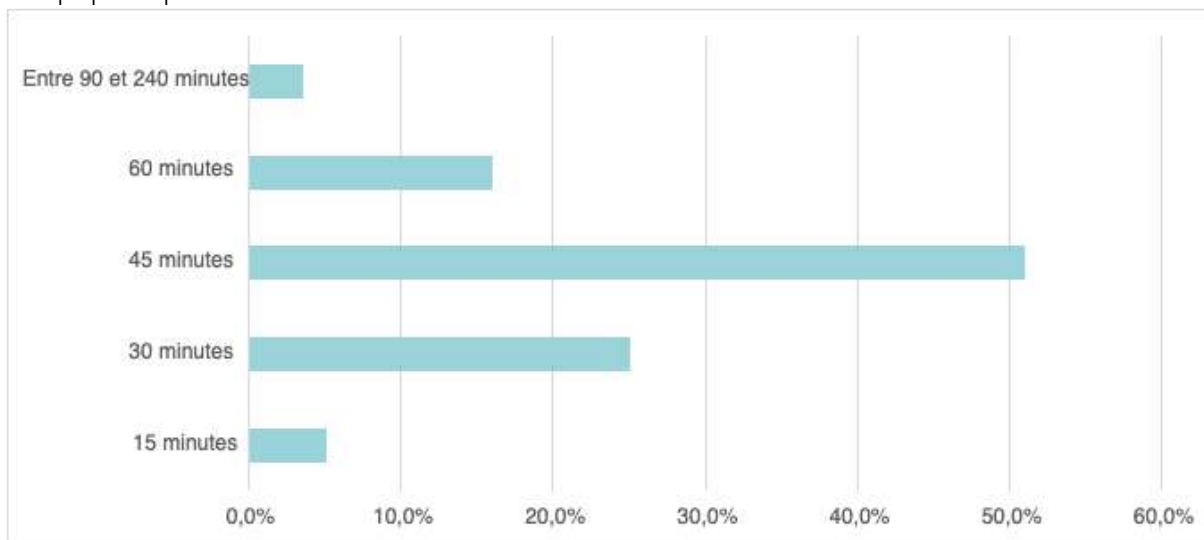
## IV. BILAN DETAILLE DE L'ACTIVITE 2024

### 1. Actions entreprises

Au cours de l'année 2024, 25 440 entretiens (22 613 rendez-vous et 2 827 suivis de dossiers), soit une hausse de 3,9% par rapport à 2023, ont été assurés.

Le temps passé avec chaque usager·e est majoritairement (70%) compris entre 45 minutes et 2 heures. Là encore, on observe une nette augmentation du nombre de rendez-vous d'une heure.

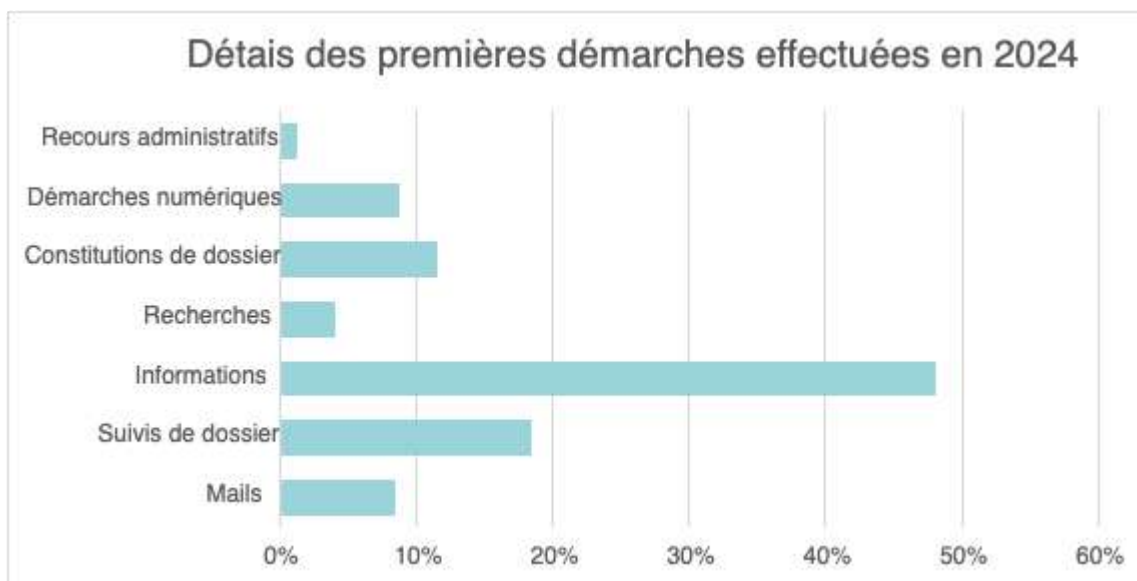
Temps passé par rendez-vous en 2024 :



Les juristes essaient de limiter les rendez-vous à 45 minutes dans la majorité des structures, afin de donner un accès aux droits au plus grand monde. Toutefois, pour que cet accès soit effectif et qualitatif, les juristes assurent en plus de l'information juridique une aide à l'exercice du droit. Or, la rédaction de tout acte juridique nécessite un temps de travail très long (entre 45 minutes et 4h en fonction du type de recours et du domaine de droit). De plus, la dématérialisation des procédures allonge considérablement la durée des entretiens. Les juristes, en plus de donner accès à l'information, doivent aujourd'hui vulgariser les outils sans quoi les personnes concernées ne peuvent accéder à leurs droits.

La complexité et la durée des procédures ainsi que l'incompréhension des usager·es face aux exigences et aux délais de l'administration nécessitent une poursuite du travail au-delà de la seule information, ce qui explique l'importance du suivi des dossiers (11%, augmentation de 2% par rapport à 2023). Une grande part du travail est réalisée « hors entretien », notamment en ce qui concerne la rédaction de recours et de courriers, les relances à la préfecture et les recherches d'alternative aux blocages numérique, ou des recherches relatives aux demandes et aux documents à produire.

Des conversations sont en cours avec les structures et les financeurs pour essayer d'adapter la durée des rendez-vous aux besoins des professionnel·les dans chaque type de structure.



## 2. Domaines de droit

La majorité des questions posées par les usager-es lors des entretiens avec les juristes concerne :

- **Le droit des personnes étrangères** (droit des personnes étrangères, droit d’asile et droit de la nationalité) : **65,8%**, dont **73%** concerne la première demande de titre de séjour pour une admission exceptionnelle au séjour et les renouvellements de titre de séjour.
- Ces demandes d’admission exceptionnelle prennent énormément de temps et sont rendues très difficiles par le durcissement de la législation ainsi que la dématérialisation. Aujourd’hui, et même en possession d’un titre de séjour de plein droit, les renouvellements deviennent aussi très compliqués et engendrent des ruptures de droits sociaux, un basculement dans l’exclusion et la précarité et une soumission forcée à une situation administrative irrégulière illégale. L’augmentation de la part des droits des personnes étrangères en France (droit au séjour, éloignement, droit d’asile, droit de la nationalité) est en hausse constante : 49% en 2022, 61,5% en 2023, 3,8% supplémentaire en 2024.

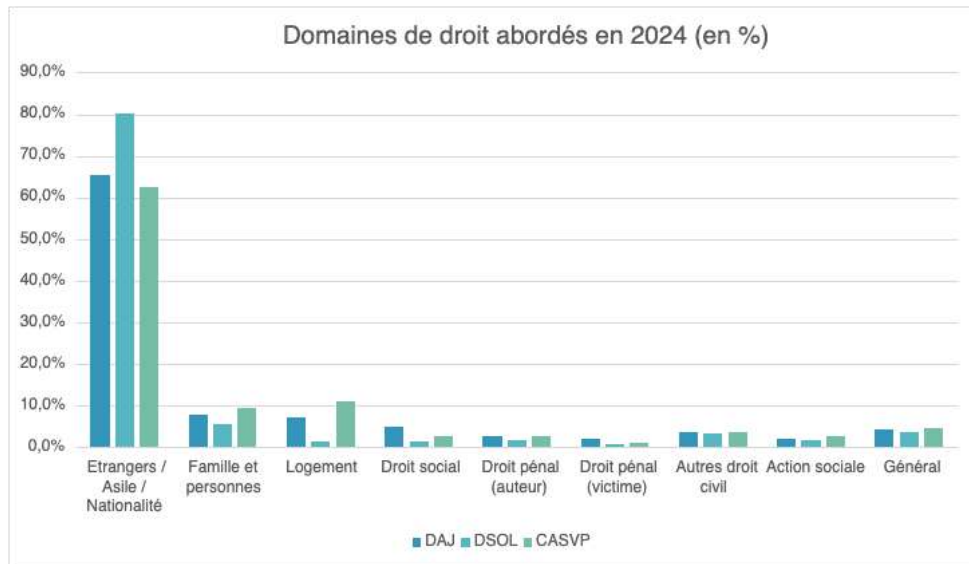
**Face à l’augmentation du nombre de questions en droit des personnes étrangères, la part des autres domaines de droit dans le nombre de questions posées a diminué :**

- **Le droit du logement (7,8%)** notamment en droit au logement opposable
- **Le droit de la famille et des personnes (8,1%)** dont les mesures de séparation et les mesures liées aux enfants
- **Le droit du travail (4,4%),**
- **Le droit pénal (4,3%).** Les sollicitations en droit pénal ont, quant à elles, augmenté en 2024, en valeur relative et absolue. En effet, en 2024, les juristes des RAD ont reçu 189 demandes supplémentaires en droit pénal (+ 129 demandes en droit pénal des auteur·ices et + 60 demandes en droit pénal des victimes), soit une augmentation de 16% des demandes sur 1 an.
- **Le droit civil (3,6%)**

Ces chiffres sont le reflet des moments de ruptures de droit pouvant conduire à des situations d’exclusion ou de grande fragilité sociale et/ou économique : absence ou perte d’un titre de séjour, demande d’asile déboutées, impayés de loyers, perte d’un logement, séparation de couples, exercice de l’autorité parentale, partage de la garde des enfants, rupture du contrat de travail...

Les juristes sont obligé-es de passer beaucoup de temps pendant ou après les permanences sur le droit des personnes étrangères et les pratiques préfectorales. Elle-ils disposent de moins de temps pour se former ou engager de longues recherches de jurisprudence dans les autres domaines de droit.

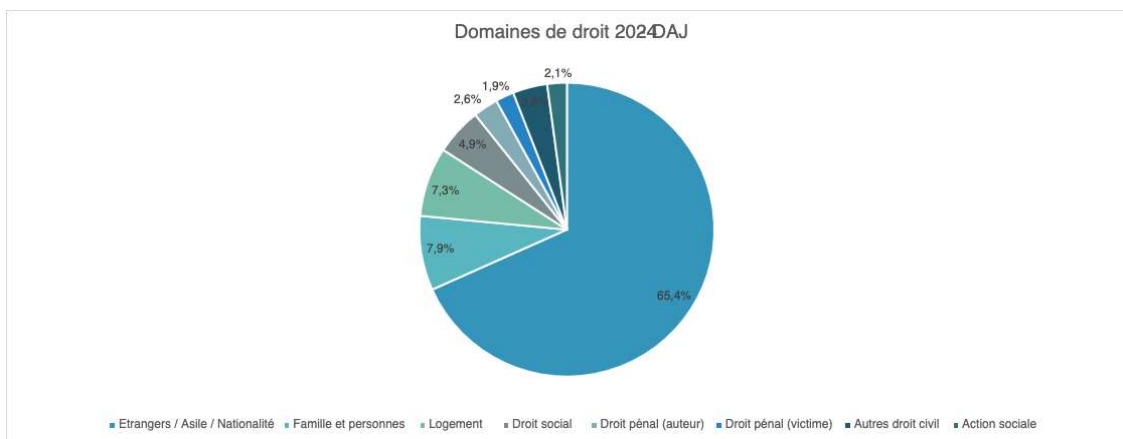
**24 % des personnes rencontrées sont revenu-es au moins une fois en entretien**, car les problématiques de droit rencontrées ne nécessitent plus seulement des informations mais bien un accompagnement dans les démarches composé de rédactions de mails et de recours.



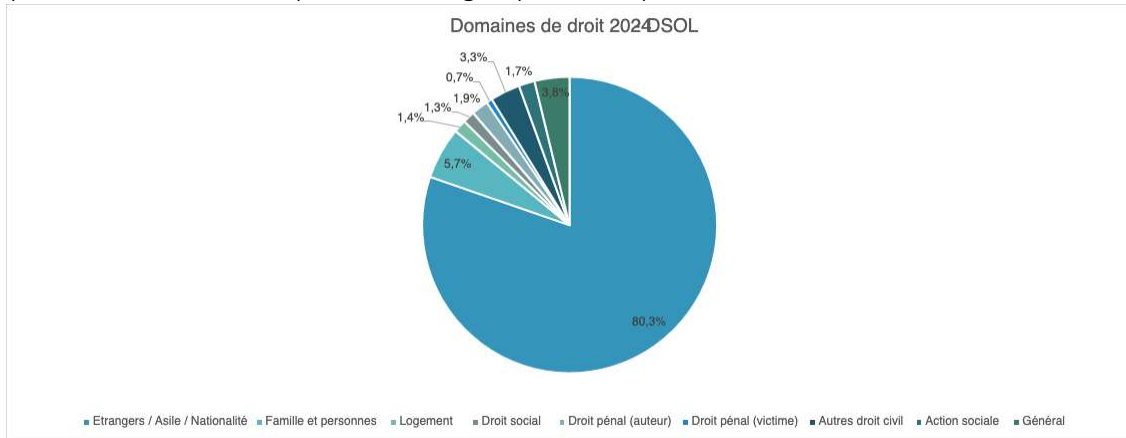
La ventilation des domaines juridiques abordés en entretien dépend principalement du public reçu et donc des structures qui accueillent nos permanences. Nous distinguons nos permanences selon les lots composant le marché public :

Les permanences financées par la DAJ regroupent 39 structures en 2024 :

- Le secteur justice et institutionnel : les trois maisons de la Justice et du droit, les cinq points d'accès au droit de la Ville de Paris, le point d'accès au droit des jeunes, le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Paris (et le quartier semi-liberté de la prison de la Santé) et la mairie du 18ème arrondissement,
- Le secteur social : deux structures de la DSOL (l'EPI Château-Landon et le pôle Santé "Goutte d'or", deux structures de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris (les hôpitaux Saint-Antoine et Saint-Louis), et la bibliothèque Jacqueline de Romilly
- Le secteur associatif : 23 structures d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de très grande exclusion.

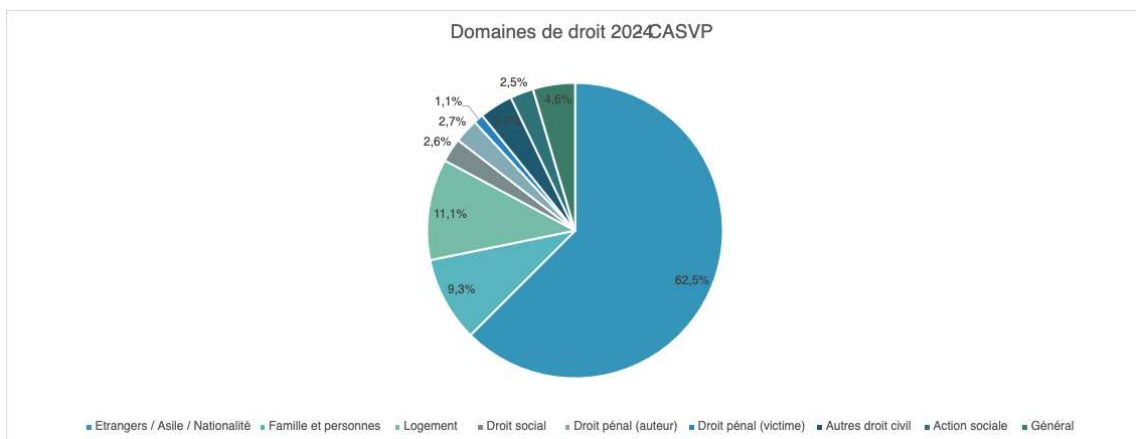


Les permanences financées par la DSOL regroupent six espaces solidarité et insertion.



Les permanences financées par le CASVP regroupent 21 structures :

- Toutes les structures des Espaces Parisiens de Solidarité (9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 15ème, 19ème, 20ème),
- Trois permanences sociales d'accueil (Bastille, Belleville et Gauthey),
- Deux espaces solidarité insertion (Halle-Saint-Didier et René Coty),
- Huit centres d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale (Agnodice, Baudricourt, Charonne, Crimée, Pauline Roland, Poterne des peupliers, Relais des carrières, Stendhal).
- 



Le travail des juristes de terrain est indispensable pour faire valoir et faire respecter les droits des personnes qui n'y ont pas accès c'est-à-dire informer pour actionner des droits et vérifier qu'ils sont respectés. S'agissant des droits des personnes étrangères, cela implique notamment d'obtenir des titres de séjour malgré les obstacles, ou encore faire annuler des décisions illégales de l'administration.

### Zoom sur les victoires des juristes du dispositif obtenues au cours de l'année 2024 :

Plusieurs personnes accompagnées dans leur suivi administratif et juridique par Julie Rakotovao, juriste du dispositif, ont pu obtenir des titres de séjour en raison des circonstances exceptionnelles liées à leur

vie privée et familiale dans des délais raisonnables (4 à 8 mois), plutôt que dans les délais habituels de la préfecture (deux ou trois ans).

La préfecture de police de Paris ne délivre jamais de récépissé de première demande de titre de séjour pour les titres demandés en raison de circonstances exceptionnelles. Cette pratique est illégale. Julie Rakotovao a donc obtenu de tels récépissés après la saisine en référé du juge du tribunal administratif. Lorsque les personnes demandent un rendez-vous pour déposer un dossier d'admission exceptionnelle au séjour, elles doivent en général attendre un an entre la convocation et ledit rendez-vous. Julie Rakotovao a réussi, pour des personnes qui viennent d'atteindre la majorité, à avancer la date de rendez-vous en saisissant le juge administratif en procédure d'urgence (référés administratifs).

La juriste Naydes Jeanty a réussi à obtenir le renouvellement de l'attestation de prolongation d'instruction pour une personne qui a été licenciée, malgré les blocages de la plateforme ANEF, ce qui a permis à cette personne de retrouver son emploi.

Elle a également réussi à renouveler des titres de séjour mention salarié, bien que la préfecture ait classé le renouvellement sans suite pour défaut d'autorisation de travail alors que les délais de délivrance de ces autorisations sont très longs, en saisissant le juge administratif en urgence. Les personnes concernées ont donc pu recevoir une nouvelle carte de séjour, comme elles en avaient le droit.

Depuis les décrets d'application (juillet 2024) de l'article 46 de la loi 2024-42 du 26 janvier 2024, dite "Darmanin", les articles L.423.3 et L.423.2 ont été modifiés et disposent que la carte de résident peut ne pas être renouvelée en cas de menace grave pour l'ordre public, de rejet des principes de la République ou de défaut de résidence effective et habituelle en France.

La menace grave à l'ordre public n'étant pas définie par la loi, elle laisse une grande largesse dans son application, ce qui aboutit parfois à des retraits illégaux de carte de résident.

#### **Le combat des juristes contre le retrait illégal des cartes de résident :**

Grâce à une requête en annulation rédigée par Nicole EMAC, juriste RAD, une ressortissante tunisienne, entrée en France à l'âge de 3 ans, a réussi à récupérer sa carte de résident après un retrait de la préfecture de Nanterre. La préfecture a pris cet arrêté de retrait de carte de résident car elle estimait que l'intéressée représentait une menace grave à l'ordre public. Cette interprétation abusive de la notion de menace à l'ordre public était disproportionnée, au vu des liens personnels et familiaux que la personne avait tissés en France. L'intéressée avait obtenu une première carte de résident en 1998 en qualité de jeune majeure puis en tant que conjoint de français. Elle était mère de deux enfants français scolarisés en France et vivait avec ses derniers dans l'appartement dont elle est propriétaire. Elle était employée en CDI.

La requérante avait reçu un arrêté de retrait de sa carte de résident le 6 avril 2024, sans avoir reçu au préalable la possibilité de présenter des observations à la préfecture pour contester ce retrait. Elle a donc introduit un recours gracieux à la préfecture le 19 avril 2024. Le retrait de la carte de résident de Madame venait largement fragiliser ses conditions de séjour en France puisque sa carte d'une durée de validité de 10 ans a été remplacée par une carte de séjour temporaire d'un an.

La juriste qui a accompagné la requérante a introduit un recours contentieux devant le juge administratif pour demander d'annuler la décision de retrait de la carte de résident.

Elle s'est appuyée sur le fait, qu'en lui retirant sa carte de résident, la préfecture portait une atteinte grave à la vie privée et familiale de la requérante. En effet, la préfecture n'avait pas pris en compte, ses conditions d'existence stables, la présence de sa famille, a fortiori française, sur le territoire, ni le fait qu'elle résidait en France, en situation régulière depuis 52 ans à la date de l'arrêté.

Le juge administratif, a décidé le 19 décembre 2024 d'annuler la décision de la préfecture sur les motifs que le préfet "n'[avait] pas précisé la base légale sur laquelle il s'[était] fondé, et ne [justifiait] pas que Madame aurait été condamnée de manière définitive pour les faits en cause. Dès lors, les faits qui avaient conduit la préfecture à retirer la carte de résident de madame, "outre qu'ils [étaient] isolés, ne sauraient caractériser à eux seuls, compte tenu de leur nature et alors au demeurant qu'il ressort du rapport administratif lui-même que Madame n'a aucun antécédent judiciaire, une menace à l'ordre public."

C'est également grâce aux observations écrites de la juriste Julie RAKOTOVAO qu'une personne réfugiée originaire du Laos a pu conserver sa protection internationale :

L'intéressé, arrivé en France avec ses parents à l'âge de sept ans, a été reconnu réfugié en 1991. Il a obtenu des cartes de résident (durée de validité de 10 ans) jusqu'en 2021, donc pendant trente ans.

Lorsqu'il a demandé un renouvellement de sa carte de résident à la préfecture de police de Paris, il n'a reçu que des récépissés, qui étaient renouvelés tardivement à chaque expiration. Le requérant a donc perdu son droit au travail et ses droits sociaux à chaque renouvellement de récépissé, son droit au séjour ayant été interrompu entre chaque document. Il a un jour reçu un courrier de l'OFPRA pour l'informer qu'une fin de protection était envisagée pour menace à l'ordre public. L'intéressé avait été condamné à trois reprises pour infraction à la législation sur les stupéfiants en 1998 et en 2008, soit il y a 15 et 25 ans.

La juriste qui a pris en charge le dossier de l'intéressé a rédigé des observations écrites à destination de l'OFPRA en mai 2023. Sans nouvelle de la procédure et sans renouvellement du récépissé, la juriste a demandé à l'OFPRA l'état de l'avancement de la procédure en novembre 2023. L'OFPRA a alors répondu que la procédure de retrait de protection n'était pas poursuivie. L'intéressé a alors conservé son statut de personne protégée, mais n'a pas pu récupérer sa carte de résident avant octobre 2024. Outre les délais de fabrication de la carte, les délais de renouvellement de ses récépissés ont entraîné de multiples ruptures de droits au séjour et donc une instabilité professionnelle et financière. L'intéressé a été mis en situation de précarité et a finalement été contraint de repousser ses rendez-vous de remise de carte et de faire une aide financière pour finalement pouvoir récupérer son titre de séjour, soumis à l'acquittement d'un timbre fiscal de 225 euros.

Grâce à l'accompagnement d'une juriste de Droits d'urgence et aux autres partenaires, l'intéressé a pu récupérer une carte de séjour trois ans après avoir demandé le renouvellement de celle-ci, et peut maintenant bénéficier d'un nouveau droit au séjour de dix ans.

**Sans l'aide de Droits d'urgence, ces deux personnes susmentionnées auraient perdu leur droit au séjour et à tous les droits sociaux qui en découlent. Les juristes mènent un combat quotidien contre la précarisation des personnes qu'elles et ils rencontrent.**

**Ces exemples concrets illustrent le temps de suivi indispensable aux juristes pour faire respecter les droits des personnes rencontrées et lutter contre la mauvaise appréciation de la loi par l'administration.**

### 3. Publics et demandes

Chaque consultation fait l'objet d'un rapport à usage statistique, comprenant un ensemble d'éléments ayant trait au profil de la personne et à sa démarche. L'action des Relais d'accès au droit est ouverte à tou·tes. Les données recueillies dans ces rapports d'intervention mettent en évidence des catégories de public dont les demandes évoluent distinctement.

## a. Evolution des publics : accès au droit pour tous et lutte contre l'exclusion

Les usager·es reçu·es en 2024 dans le cadre des Relais d'accès au droit sont locataires à Paris dans 49% des cas (diminution de 20%), 42% ont une domiciliation administrative (28% d'augmentation), 8,4% viennent de région hors Paris.

47,8% des personnes rencontrées dans les maisons de justice et point d'accès au droit sont des actif·ves, soit 8% d'augmentation. 60% des usagers des PAD et des MJD ont un logement.

Les personnes rencontrées le plus fréquemment au sein de nos permanences sont des personnes étrangères hors union européenne, à hauteur de 70% dans les lieux institutionnels (2% d'augmentation dans les maisons de justice et point d'accès au droit), 98,8% dans les hôpitaux (5% d'augmentation), 85,4% dans les associations, 95,4% dans les Espaces solidarités Insertion, 94,7% (augmentation de 3%) dans les CHRS.

La part de personnes vues plus d'une fois en Maison de justice est plutôt faible (7%) Concernant les PAD, cette part a diminué de 3%. Cette part est élevée dans les structures associatives (46%, soit une augmentation de 6%), dans les hôpitaux (53%, soit une augmentation de 13%) soit plus de la moitié des patient·es, et 46% des personnes hébergées en CHRS, ce qui représente un peu moins de la moitié des hébergé·es reconstruit·es.

Le public le plus précaire rencontré se trouve en ESI où 62% des personnes rencontrées ne bénéficient d'absolument aucune ressource et 95,6% n'ont aucune solution de logement.

On remarque cette année une constante avec le public reçu l'année dernière, pour lequel on avait remarqué un vieillissement de la population accueillie par rapport aux années précédentes. 57,8% des personnes accueillies ont plus de 40 ans. Cette part atteint les 59,6% en MJD (comme en 2023) et 72% en EPS (73% en 2023).

## b. Le public jeune

Droits d'urgence met un point d'honneur à l'accompagnement du public jeune en situation de grande exclusion. Le Conseil économique, social et culturel a pointé comme problème public le non-recours aux droits chez les jeunes, liés notamment aux complexités des procédures d'accès aux droits sociaux.

Le public jeune :

- Le PAD Jeunes assiste les jeunes adultes.
- Le SPPE accompagne les familles dont les enfants font l'objet d'une prise en charge par l'ASE.
- La PSA Belleville accueille les jeunes isolé·es, en situation d'errance.

### **PAD Jeunes (116 permanences – 269 personnes rencontrées - 407 entretiens ou suivis de dossiers – 35 % de personnes suivies)**

Trois permanences hebdomadaires sont organisées au sein du PAD Jeunes. C'est un public très exclu et précaire qui est rencontré au PAD Jeunes :

- 35% de ces jeunes sont hébergé·es par des proches et 25% dorment dans des structures collectives,
- 65% du public reçu a entre 18 et 25 ans (le PAD reçoit des personnes entre 16 et 30 ans)
- 86% sont célibataires,
- 97 % sont étranger·es hors union-européenne,
- 27% sont salarié·es de manière déclarée, 48% sont étudiant·es, 22% n'ont pas de ressources

62 % des rendez-vous ont duré 45 minutes et 31 ont duré entre 1h00 et 1h30. Ce sont donc des rendez-vous qui prennent beaucoup de temps, lié à l'écoute nécessaire du public ainsi qu'à la complexité des procédures. Comme les années précédentes, les questions sur la délivrance d'un premier titre de séjour et sur le renouvellement du droit au séjour ont été les plus demandées en 2023 (83% des domaines de droit). Cette permanence est spécialisée en droit des personnes étrangères. APASO (Association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation), l'association qui coordonne le PAD, assure les permanences juridiques généralistes.

### **Services de Prévention et de Protection de l'Enfance – Olga Spitzer (160 permanences – 134 personnes rencontrées - 239 entretiens ou suivis de dossier)**

Le service s'adresse aux mineur-es, jeunes adultes et leurs parents. 61% des personnes rencontrées étaient des femmes. Les permanences juridiques sont fréquentées par personnes de 40 à 60 ans à 49%, de 26 à 40 ans (23%), des jeunes de 18 à 25 ans (17%).

33% des entretiens durent 45 minutes, et 33% entre une heure et quatre heures (11% en 2023), 8% des entretiens durent 30 minutes.

Les entretiens sont longs et difficiles ; dans les domaines abordés en 2024, 40% concernait le droit au séjour, 32% le droit de la famille et des personnes comme l'autorité parentale et les mesures enfants et la protection des mineur-es, 5% le droit du logement et notamment les litiges locatifs ou la procédure DALO. 38% concerne le droit pénal, 2% concerne l'action sociale,

- SPPE 11° : 44 permanences effectuées, 67 entretiens et suivis de dossiers réalisés,
- SPEE 17° : 39 permanences effectuées, 61 entretiens et suivis de dossiers réalisés,
- SPPE 19° : 40 permanences effectuées, 63 entretiens et suivis réalisés,
- SPPE 20° : 37 permanences effectuées, 75 entretiens et suivis réalisés.

### **PSA Belleville (81 permanences – 138 personnes rencontrées - 215 entretiens ou suivis)**

La Permanence Sociale d'Accueil Belleville reçoit des jeunes (69 % d'hommes) âgés de 18 à 25 ans (65 % des consultations), salarié-es (55%), 76% sont célibataires, 88% sont étranger-es hors union-européenne. 76% d'entre elles et eux n'a pas de logement personnel (hébergé-es ou placé-es dans des foyers de jeunes travailleurs ou sans abris).

**50 % des entretiens durent 45 minutes, 34% durent une heure, 10% durent entre 1h30 et 4h.** Les questions les plus traitées au cours des permanences à la PSA sont celles des demandes de titre de séjour et renouvellement des titres de séjour (43%) et de droit pénal (12%), droit de la famille (7%), droit du logement (4%).

Le public accueilli en PSA a été "déspécialisé" au cours de l'année 2024. La PSA Belleville ne sera donc plus dédiée à l'accueil de jeunes uniquement.

#### **c. Personnes âgées**

Droits d'urgence, en partenariat avec la DAJ, travaille à l'ouverture d'une nouvelle permanence à destination des personnes âgées, public très écarté de l'accompagnement juridique aujourd'hui. Une permanence destinée aux personnes seniors sera ouverte en 2025 au sein du point d'accès au droit du 15ème arrondissement.

#### d. Familles demandeuses d'asile

##### **CAFDA (162 permanences – 146 personnes rencontrées - 330 entretiens ou suivis de dossier – 46% de personnes suivies)**

La CAFDA a pour mission la prise en charge de familles (avec enfants) demandeuses d'asile, tant sur le plan juridique que social, médical etc. La CAFDA intervient essentiellement au moment de l'ouverture des droits sociaux. Les permanences s'inscrivent en complément de ces aides sociales, sur des problématiques périphériques à la demande de droit d'asile : complément de dossiers, rédaction de recours etc.

La totalité des usager-es reçu.es sont des personnes étrangères originaires de pays non-membres de l'Union Européenne, 71,2 % des personnes reçues sont des femmes et 67,8% ont entre 26 et 40 ans. 74% des usager-es ne perçoivent aucune ressource. 90,4 % d'entre elles et eux sont sans domiciles fixes, hébergées à l'hôtel, en foyer ou chez des proches. 67% d'entre elleux sont en couple.

La majorité des entretiens durent entre une et deux heures (53,6%), en raison de la nécessité de recourir à des interprètes, des problématiques liées aux plateformes et de la très grande technicité des procédures à traiter dans des délais urgents. 38,4% des entretiens durent environ 45 minutes, et 7% durent environ trente minutes.

70% des domaines de droit traités en entretien est le droit des étranger.es (49,2%) et le droit d'asile (20,9%).

La part de droit de la famille dans les domaines traités a fortement augmenté (de 9,6% en 2023 à 25,7% en 2024) notamment pour des questions de mesure enfant, protection des mineur-es et d'état civil.

Les problématiques en droit des personnes étrangères n'ont cessé de se développer et de se multiplier en raison de la dématérialisation des procédures. Les juristes s'occupent :

- De la procédure d'asile : informer les personnes de leurs droits et des recours possibles,
- Des difficultés liées à la dématérialisation :
  - o Les blocages l'ANEF,
  - o L'absence de délivrance d'autorisation de prolongation d'instruction
  - o Erreurs sur des mentions d'état civil à rectifier
- Des demandes de titre de séjour :
  - o Informations sur les différents titres (titre de séjour pour soins ou en tant que victime de violence conjugales ou intra-familiale),
  - o Constitution de dossier
- Des informations sur la réunification et le regroupement familial
- Des démarches pour obtenir des documents de circulation pour les mineur.es étranger.es

Les rendez-vous à la CAFDA sont souvent très longs car les personnes n'ont pas de compte ANEF ou ont perdu leurs mots de passe, le dépôt de la demande est bloqué, les API contiennent des erreurs matérielles donc il faut envoyer les personnes au point d'accès numérique de la préfecture. Aussi, les femmes ayant souvent des enfants et un mari, il est souvent demandé aux juristes de faire les démarches pour toute la famille, et cela prend plus de temps que pour des personnes seules.

#### e. Femmes

49,1 % des personnes reçues lors de la totalité des permanences tenues en 2024 étaient des femmes, soit 8 015 usagères. Les Relais d'accès au droit qui reçoivent principalement ou exclusivement le public

femmes recouvrent aussi bien des structures institutionnelles (PSA Gauthey) qu'associatives (Amicale du Nid).

**PSA Gauthey (137 permanences – 352 personnes rencontrées - 528 entretiens ou suivis de dossier – 25% de personnes suivies)**

La Permanence Sociale d'Accueil Gauthey accueille 66,5% % de femmes, célibataires, séparées, divorcées ou veuves dans 53 % des cas. 38,4 % des personnes reçues ont entre 41 et 60 ans et 45 % entre 26 et 40 ans.

92 % du public est originaire d'un pays non-membre de l'Union Européenne. 27,6 % ont une activité salariée, 22,7% sont allocataires. 91,8 % n'ont pas de domicile personnel et dorment dans des conditions précaires.

40 % des entretiens durent 45 minutes, 17% durent entre 1h et 1h30, 35% durent 30 minutes. Lors de ces entretiens, les principales thématiques de droit abordées sont les demandes de titre et leur renouvellement (60%) et le contentieux du droit au logement opposable (15%), le droit de la famille (5%) et 2% de surendettement.

Le public accueilli en PSA a été “déspecialisé” au cours de l’année 2024. La PSA Gauthey ne sera donc plus dédiée à l’accueil de femmes uniquement.

**Amicale du Nid (71 permanences – 53 personnes rencontrées - 149 entretiens ou suivis ou suivis de dossier – 81% de personnes suivies)**

L’Amicale du Nid est une association de défense des droits et d’accompagnement des femmes en situation de prostitution dont l’action s’illustre notamment par l’« aller vers » les personnes, sur les lieux de prostitution en vue de conduire un accompagnement global et spécifique vers la sortie de la prostitution et l’insertion sociale. L’association mène également des actions de recherche, de prévention et de formation sur la question de la prostitution.

Droits d’urgence assure deux permanences hebdomadaires à l’Amicale du nid. En 2023, 90,6% des personnes reçues sont des femmes ; 47,2% ont entre 41 et 60 ans et 43,4% ont entre 26 et 40 ans. 5,7% ont plus de 60 ans.

Les usagères reçues en 2024 sont toutes de nationalité étrangère extracommunautaire. Seules 22% sont locataires, toutes les autres étant dans une situation précaire de logement, ou sans logement du tout. 32% sont salariées, et 45% ne sont sans aucune ressource.

81 % des personnes reçues une première fois en entretien sont reçues de nouveau au moins une fois afin d’être accompagnées dans leurs démarches juridiques. Le nombre de personnes qui reviennent est très important dans cette permanence et est lié à la difficulté des procédures et à la relation de confiance indispensable à mettre en place pour travailler dans de bonnes conditions.

Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- Droit des personnes étrangères (65 %), notamment sur la problématique d’accès aux guichets des préfectures pour une première demande de titre de séjour et un renouvellement
- Droit du logement (5 %)
- Droit de la famille (7 %), notamment pour des questions de filiation,
- Droit de la consommation et du surendettement (4 %)
- Droit du travail (3%)

- Droit pénal (4%)

## f. Santé

Huit permanences sont assurées chaque semaine à destination d'un public principalement caractérisé par ses besoins en termes de santé. 3 permanences sont tenues au Pôle Santé de la Goutte d'or, 2 autres sont tenues à l'Hôpital Saint Antoine et 2 à l'Hôpital Saint-Louis, 1 permanence est assurée à l'Hôpital mère-enfant de l'Est parisien (association Aurore).

Les Relais d'accès au droit interviennent en complément du suivi apporté par les assistantes sociales et le personnel hospitalier. L'accès au droit y complète l'accès à la santé, deux outils majeurs de la politique de lutte contre les exclusions, telle qu'elle est prévue dans la loi de 1998.

### **Hôpital Mère & Enfant (45 permanences – 50 personnes rencontrées - 129 entretiens et suivis de dossier – 64% de personnes suivies)**

L'hôpital mère enfant de l'est parisien est un service de soins de suite qui accueille et accompagne des femmes enceintes et des mères avec leur bébé de moins d'un an présentant des difficultés dans l'instauration des liens précoces mère-enfant. L'hôpital comporte aussi un hôpital de jour "Préludes" qui accueille des mères ou des pères avec leur bébé jusqu'à l'acquisition de la marche. L'hospitalisation de jour permet le maintien du lien social et propose un travail psycho-thérapeutique dans des situations ne nécessitant pas une hospitalisation complète. C'est un lieu de soins conjuguant soins somatiques, psychologiques, psychiatriques, soins des addictions, soins des interactions mère-enfant, père-enfant et accompagnement socio-éducatif de cette famille.

Le public reçu se compose de femmes (95,7%), principalement célibataires (53,2 %). 80,8 % du public reçu dans cette permanence a entre 18 et 40 ans. Le public reçu est relativement homogène : 83 % des usager-es sont ressortissants de pays non-membres de l'Union Européenne, 42,6% n'ont aucune ressource ; 72,3 % n'ont pas de domicile personnel.

52% des entretiens et suivis de dossier ont duré entre 45 minutes et 2h00. 37,2% des entretiens et suivis de dossier ont duré 45 minutes. 8,5% des entretiens et suivis de dossiers ont duré 30 minutes.

Lors de ces entretiens, les questions des usagères concernaient à 17% les demandes d'asile, 46,7% les demandes de titre de séjour et leur renouvellement, les questions de droit de la famille à 23%, dont les questions d'autorité parentale, mesures enfants, état civil, filiation et les questions de violences intra-familiales.

Les entretiens dans cette structure prennent du temps, il faut établir une relation de confiance et revoir les personnes plusieurs fois afin de pouvoir traiter des questions compliquées et intimes telles que le récit d'asile ou la garde de l'enfant. C'est aussi pour cela que les anciennes patientes continuent d'être suivies par la juriste présente à l'hôpital.

### **Pôle Santé "Goutte d'Or" (130 permanences – 220 personnes rencontrées - 368 entretiens ou suivis de dossiers – 12,8% de personnes suivies)**

Le Pôle Santé de la Goutte d'or est un centre de prévention médico-sociale assurant, aux personnes en difficultés, un accès aux soins par le biais du centre de planification et d'éducation infantile, du centre de vaccination et de la PMI (Protection maternelle et infantile), un accueil et une orientation effectuée par un juriste complété d'une permanence de la sécurité sociale ainsi qu'un espace de prévention santé pour tout ce qui concerne les dépistages VIH, hépatites B et C.

La permanence RAD au Pôle Santé de la DSOL accueille une majorité d'hommes (60,3 %). Les personnes reçues ont majoritairement entre 26 et 40 ans (37%), 36% ont entre 40 et 60 ans. Les personnes étrangères non-citoyennes de l'Union Européenne représentent 92 % des usager-es reçu-es. 47% sont salarié-es et 26% n'ont aucune ressource. 40% sont locataires, 43% sont hébergé-es par des proches. 66% sont célibataires.

C'est donc un public hétérogène qui est orienté par les différents services du centre vers la permanence juridique.

Lors de ces entretiens, les thématiques abordées sont :

- 67% de droit des personnes étrangères (notamment demandes et renouvellement de titres de séjour),
- 37,5% de droit du logement concernant le droit au logement opposable, les litiges locatifs ou les expulsions locatives,
- 5% de droit de la consommation ou bancaire.

### **Hôpital Saint Louis (71 permanences – 152 personnes rencontrées - 355 entretiens ou suivis de dossier – 40,9% de personnes suivies)**

Deux permanences hebdomadaires ont lieu au sein de l'Hôpital Saint-Louis, accessibles à l'ensemble des patient-es, orienté-es par les assistantes sociales des différents services hospitaliers dès qu'elles perçoivent une difficulté juridique ou ont connaissance d'une demande juridique formulée par un patient.

91,8% des personnes reçues sont originaires de pays extérieurs à l'Union Européenne. 66 % sont des personnes célibataires et 28% sont en couple. 60 % sont des hommes. 47% des patient-es sont salarié-es, 26% ne disposent d'aucune ressource, seul-es 22% ont un logement personnel. 48% ont entre 40 et 60 ans.

Ces données statistiques témoignent de l'important travail de suivi et d'accompagnement des personnes reçues dans l'exercice de leurs droits. Les domaines juridiques abordés renforcent cette analyse et illustrent la situation de grande précarité à laquelle font face les usager-es.

Les personnes rencontrées lors de ces permanences sont souvent dans une situation de grande précarité. Leurs situations peuvent être urgentes et un travail collaboratif important avec l'équipe sociale est fait. La question du droit au séjour peut notamment avoir des conséquences sur l'accès aux soins des personnes. Une personne rencontrée sur deux est revu-e après la première rencontre.

Lors des entretiens, les principaux domaines de droit abordés sont :

- 88% de droit des personnes étrangères et du droit d'asile notamment les premières demandes de titre de séjour pour des motifs de soin et renouvellement de titre

A la demande de l'hôpital et de Droits d'urgence, la direction des affaires juridiques a accepté l'ouverture d'une permanence supplémentaire à l'hôpital en raison de la demande conséquente et de la complexité des dossiers.

### **Hôpital Saint Antoine (73 permanences – 117 personnes rencontrées - 274 entretiens ou suivis de dossier – 67% de personnes suivies)**

Située au cœur de l'hôpital Saint-Antoine, la Policlinique Baudelaire est un service multidisciplinaire de consultation médicale auquel s'ajoute un service social permettant une prise en charge globale du

patient en situation de vulnérabilité. Le dispositif de Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est actif de manière continue à la Polyclinique.

Tou-tes les patient-es, avec ou sans droits ouverts, de toute nationalité y sont accueilli-es. Pour compléter le dispositif existant, deux permanences juridiques de Doits d'urgence ont lieu le lundi.

Les usager-es reçu.es sont en majorité des hommes (60%), et ne disposent ni d'un logement (81 % ne bénéficient pas d'un logement personnel). 35% des usager-es ne disposent d'aucune ressource personnelle). 45% ont entre 40 et 60 ans. Elle-ils sont souvent atteint-es de maladies graves et sont de plus en plus précaires au vu du durcissement des lois et des pratiques des préfectures envers les personnes étrangères.

Lors des entretiens, les principaux domaines de droit abordés sont :

- 82% de droit des personnes étrangères et du droit d'asile notamment les premières demandes de titre de séjour
- 3% de droit de l'action sociale
- 3,5% de droit de la famille

#### g. Addictologie

Quatre permanences hebdomadaires reçoivent des personnes souffrantes d'addictions.

**Association Oppelia – CSAPA, CARUUD, ACT Charonne (87 permanences – 72 personnes rencontrées - 180 rendez-vous et 73 suivis de dossier – 67 % de personnes suivies)**

L'association accueille un public relativement homogène, essentiellement masculin (86 %), célibataire (76,3%) et âgé, à 76 %, entre 41 et 60 ans. 23 % ne perçoivent aucune ressource et 16% sont salariés de manière déclarée et 15% de manière non déclarée.

Les entretiens du CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) durent majoritairement entre 45 minutes et deux heures. Lors de ces entretiens, les domaines de droit abordés sont principalement le droit des personnes étrangères (61%) notamment avec la demande de titre de séjour, 11% de droit de la famille et notamment sur l'autorité parentale et l'état civil, 12% de droit pénal.

**Centre Beaurepaire (42 permanences – 63 personnes rencontrées - 63 entretiens)**

Relevant du C.A.A.R.U.D (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues), le centre Beaurepaire assure :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usager-es de drogues ;
- Le soutien aux usager-es dans l'accès aux soins qui comprend l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité (proposés de préférence sur place), l'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun et l'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- Le soutien aux usager-s dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usager-es.

98,4 % des usager-es sont des hommes, 85 % sont des personnes reçues sont célibataires. 76,2% d'entre elles ont entre 40 et 59 ans, et 16 % elles ont entre 26 et 40 ans. 44,5 % des personnes accueillies ont des ressources issues d'un travail déclaré et 98 % ne bénéficient pas d'un logement personnel. 70% des entretiens ont duré 30 minutes. Lors de ces entretiens, les domaines de droit abordés sont principalement le droit des personnes étrangères (50%), le droit d'asile (20%), le droit pénal (21%) et le droit de la famille (11%).

#### h. Insertion professionnelle

Une attention particulière est prêtée à la question de l'insertion professionnelle. Trois permanences accueillent et assistent les usager-es dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

La répartition des domaines de droit s'explique par ce que le public, du fait d'une inadéquation entre les charges qui lui incombent (loyers) et ses revenus (RSA), est plus sensible au risque d'expulsion pour impayés de loyer, cette situation d'endettement entraînant à son tour leur éligibilité au DALO. Les permanences des Relais d'accès au droit tenu dans ces deux structures ont pour particularité de répondre à un fort besoin d'aide dans les démarches des usager-es. Nombreuses et complexes sont les situations ne pouvant pas trouver de solution en une seule consultation.

#### **L'Espace Parisien pour l'Insertion Château Landon (43 permanences – 46 personnes rencontrées - 87 entretiens et suivis de dossier – 80 % de personnes suivies)**

L'Espace parisien pour l'insertion « minimales » accompagne les allocataires du RSA dans leurs démarches en vue d'une insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement concerne des personnes dont le retour à l'emploi passe par l'élaboration d'un projet et nécessite une durée de mise en œuvre.

Cette permanence accueille 58% d'hommes. Les usager-es ont majoritairement entre 41 et 60 ans (52 %) 56% sont locataires, 76 % des usager-es bénéficient d'allocations sociales (notamment du RSA).

80% des entretiens donnent lieu à au moins un autre entretien de suivi, ce qui est conséquent.

La majorité des questions abordées en entretien relève du droit du logement (46% contrairement à 30% en 2023). Les questions relatives au droit de la famille sont importantes mais en baisse (6% contrairement à 12% en 2023) notamment sur les mesures concernant l'autorité parentale. Enfin, les questions de droit des personnes étrangères comme le renouvellement de titre de séjour sont très présente aussi (21% contrairement à 12% en 2023).

#### **L'Association Tonus Emploi (82 permanences – 90 personnes rencontrées - 129 entretiens)**

La permanence des Relais d'accès au droit au sein de l'association Tonus emploi reçoit 48,9% de femmes et 51,1 % d'hommes. La majorité du public reçu est célibataire (63 %), 79% ont plus de 41 ans et bénéficient d'un logement personnel (70 %). 75,6 % des usager-es bénéficient d'allocations sociales (notamment le RSA), 13% sont salarié-es.

La majorité des questions abordées en entretien relève du droit du logement (22%) et du droit au séjour (21%), 8% de droit de la famille et 12% le droit bancaire et de la consommation.

#### i. Personnes placées sous-main de Justice ou sortantes de prison

Les Relais d'accès au droit sont présents dans trois structures qui assurent l'accueil et le suivi du public placé sous-main de justice : le CHRS Belleville (qui dépend de l'Association de Politique Criminelle

Appliquée et de Réinsertion Sociale), le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation en milieu ouvert de Paris) et le quartier semi-liberté de la prison de la Santé.

Ces structures visent un public faisant l'objet de mesures alternatives aux poursuites, condamné à des peines non privatives de liberté, libérées de prison avec ou sans mesure, sous écrous avec aménagement de peine (permissionnaires, semi-liberté). Les actions entreprises sont sans lien avec la procédure pénale en cours à l'encontre des usager.es ; elles ont pour objet la réinsertion des personnes sortantes de prison dans leur place dans la société, et le traitement de questions-satellites à leur situation (régularisation, logement, famille, emploi...).

### **CHRS Belleville (93 permanences – 61 personnes rencontrées - 200 entretiens ou suivis – 60% de personnes suivies)**

91,8 % des personnes reçues sont des hommes, 54 % sont célibataires, 26 % ont entre 26 et 40 ans, 71 % ont plus de 41 ans. 95% d'entre elles et eux n'ont pas de logement personnel.

60 % d'entre elles et eux sont reçu-es plus d'une fois et entament donc un suivi après leur premier rendez-vous.

56,3% des entretiens ont duré entre 1h00 et 4h00, 19,6% durent 45 minutes, 21,2% durent entre 15 et 30 minutes.

Les juristes rencontrent des situations compliquées qui, en raison du profil du public et de leur passé pénal, demandent du temps de recherche et de rédaction afin de pouvoir donner accès au droit les plus effectifs possibles. Les domaines de droit abordés pendant ces entretiens sont :

- 49% de droit des personnes étrangères notamment pour les blocages de renouvellement de titre de séjour,
- 18% de droit de la famille, autour des questions de l'autorité parentale et des mesures enfants,
- 11% de droit pénal.

### **SPIP de Paris (114 permanences – 180 personnes rencontrées - 249 entretiens ou suivis de dossier – 19,6 % de personnes suivies)**

Le public reçu au SPIP de Paris est homogène : les hommes représentent 96 % du public ; 28% sont salarié-es et 20% sont travailleur.es non déclarés. 19% d'entre elles et eux ont entre 40 et 59 ans, 48% ont entre 20 et 40 ans (la population s'est donc fortement rajeunie entre 2023 et 2024).

Les usager.e.s des permanences au sein du SPIP rencontrent des difficultés exacerbées par les condamnations et les périodes de privation de liberté. Les situations de ruptures de droits sont nombreuses à la suite des incarcérations. Elles concernent particulièrement les personnes étrangères qui n'ont pas pu renouveler leurs titres de séjour ou qui se sont vu notifier des mesures d'éloignement qu'elles n'ont pu contester, faute d'accès aux droits effectif en détention.

Lors de ces permanences, les juristes doivent donc souvent envisager de constituer des premiers dossiers de demande de titre de séjour. Ce travail fastidieux est attendu par les conseiller-es pénitentiaires d'insertion et de probation qui doivent rendre compte au juge d'application des peines de l'exécution des mesures d'aménagement de peine dans un temps qui ne saurait composer avec les délais de traitement en préfecture. Il arrive donc d'observer un certain découragement des usager.e.s qui doivent présenter une situation administrative régulière et un emploi déclaré sans pourtant avoir accès aux préfectures.

45% des entretiens ont duré entre 1 et deux heures, 39,6% des entretiens ont duré 45 minutes. Ce sont donc des entretiens relativement longs. Divers domaines de droits sont abordés lors de cette permanence :

- 67 % de droit des personnes étrangères, notamment pour des demandes et renouvellement de titre de séjour
- 14,6% de droit de la famille pour des questions de séparation et d'état civil et d'autorité parentale.

Afin de permettre aux personnes relevant du quartier semi-liberté d'avoir une juriste plus accessible, nous avons ouvert une permanence mensuelle au QSL du centre pénitentiaire de Paris La Santé à la fin de l'année 2024.

#### j. Personnes sans-abris ou mal logées

En 2023, 27 structures accueillant un public sans domicile ou mal-logé sont partenaires de Droits d'urgence et bénéficient d'une ou plusieurs permanences des relais d'accès au droit. Si ces structures représentent 41 % des structures opérationnelles des relais d'accès au droit, elles ne totalisent que 20 % des permanences annuelles. Droits d'urgence demande des financements supplémentaires afin de pouvoir répondre à la demande de permanence juridique de ces structures (nous savons déjà que 5 permanences supplémentaires seront ouvertes en 2025 (CHRS Refuge, CHRS Pauline Rolland, CHRS Villa Fromentin, PSA Bastille, PSA Belleville)).

Voici la liste de ces structures :

- CHU Agnodice (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Baudricourt (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Belleville (*cf. page relative au public placé sous-main de Justice*)
- CHRS Charonne (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Crimée (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Lancry (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Pauline Roland (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Poterne des peupliers (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Relais des carrières (1 permanence hebdomadaire)
- CHRS Stendhal (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Agora (2 permanence hebdomadaire)
- ESI Arche d'Avenirs (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Bonne nouvelle (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Familles—Pitard (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Georgette Agutte (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Halle Saint Didier (3 permanences hebdomadaires)
- ESI Maison dans le jardin (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Maison du partage (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Maison dans la rue (1 permanence hebdomadaire)
- ESI René Coty (1 permanence hebdomadaire)
- ESI Traversière (1 permanence hebdomadaire)
- Halte Sociale (3 permanence hebdomadaire)
- La Mie de pain—Foyer Vergniaud (1 permanence hebdomadaire)
- La Mie de pain—Refuge (2 permanences hebdomadaires)
- PSA Bastille (4 permanences hebdomadaires)
- PSA Belleville (2 permanence hebdomadaire) (*cf. page relative au public jeunes*)
- PSA Gauthey (4 permanence hebdomadaire) (*cf. page relative au public femmes*)
- SOS — Villa Fromentin (2 permanences hebdomadaires)

Dans les structures qui accueillent spécifiquement le public des personnes sans domicile fixe, le travail de suivis d'usager-es est conséquent, car l'accompagnement et l'aide à l'exercice des droits est à la fois

complexe et durable. Les problématiques vécues par ces personnes en situation de très grande exclusion existent souvent depuis de nombreuses années et s'aggravent au fil du temps. L'accompagnement spécifique de ce public nécessite de l'écoute, du temps et une approche pluridisciplinaire de l'aide apportée.

### **CHU Agnodice (37 permanences – 37 personnes rencontrées - 127 entretiens et suivis de dossier – 57 % de personnes suivies)**

Le Centre d'hébergement d'urgence Agnodice est une structure ouverte par la Ville de Paris fin 2021 à destination des femmes enceintes ou à la sortie de la maternité. Leurs familles sont également hébergées le cas échéant. La permanence juridique tenue par Droits d'urgence à hauteur d'une demi-journée par semaine a été ouverte en mai 2022.

Les questions de droit les plus abordées au CHU sont la demande d'asile (17% des demandes), les demandes de titre de séjour en première demande et renouvellement (66% des demandes). Les personnes hébergées bénéficient d'un réel suivi de la juriste présente.

En 2024, la permanence au CHU Agnodice a accueilli majoritairement des femmes (76%), 58% des personnes rencontrées sont âgées entre 26 et 39 ans.

### **CHRS Baudricourt (34 permanences – 30 personnes rencontrées - 109 entretiens et suivis de dossier – 63% de personnes suivies)**

Géré par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, le CHRS Baudricourt accueille, héberge et accompagne vers l'insertion des personnes en situation de grande précarité.

En 2024, la permanence au CHRS Baudricourt a accueilli majoritairement des hommes (60 %), célibataires (80 %). 72% des personnes rencontrées avaient entre 26 et 59 ans et 28% étaient âgés de plus de 60 ans.

64 % des personnes reçues ne disposaient d'aucunes ressources. Le public du CHRS est donc particulièrement précaire. La juriste présente traite des dossiers sur le long terme, comme des dossiers d'admission exceptionnelle au séjour pour régulariser la situation des personnes irrégulières sur le territoire français, des recherches d'archives pour des personnes en France depuis plusieurs dizaines d'années mais ayant perdu toutes leurs preuves de présence sur le territoire au cours de leur parcours.

### **CHRS Charonne (27 permanences – 46 personnes rencontrées - 115 entretiens ou suivis de dossier)**

Géré par la Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CHRS Charonne accueille principalement des familles monoparentales avec enfants, majoritairement des femmes avec enfants. Les échanges avec les travailleur·ses sociaux·les sont nombreux. Une plage horaire du planning est d'ailleurs réservée aux échanges avec les travailleur·ses sociaux·les afin de pouvoir accompagner au mieux les usager·es.

La permanence RAD a accueilli 75,6% de femmes, 62% des personnes n'ont pas de ressources, 65% célibataires,

Les situations traitées relèvent à 13% de droit de la famille, et à 65,4% du droit d'asile,

### **CHRS Crimée (20 permanences – 29 personnes rencontrées - 44 entretiens ou suivis de dossier)**

Le CHRS Crimée accueille des femmes et leurs enfants.

La permanence RAD a accueilli 80% de femmes, 50% sans aucune ressources, 61% célibataires. Les situations traitées relèvent à 55% de droit au séjour et 16% de droit de la famille.

Le CHRS est géré par la Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

### **CHRS Lancry (31 permanences – 24 personnes rencontrées - 44 entretiens ou suivis de dossier)**

Géré par l'association Emmaüs solidarité, le CHRS Lancry héberge des femmes et des hommes orienté-es par le SIAO.

Une nouvelle permanence hebdomadaire a été ouverte en 2024, sur la commande de la DAJ (lot 1 du marché public).

La permanence RAD a accueilli 71% de femmes, majoritairement âgées de plus de 40 ans (75%), sans aucune ressources personnelles (86%) et célibataires (83%). Les situations traitées relèvent à 71% de droit au séjour et 13% de droit de la famille.

### **CHRS Pauline Roland (41 permanences — 70 personnes rencontrées - 286 entretiens ou suivis de dossier – 70% de personnes suivies)**

Le CHRS Pauline Roland fait partie du pôle Joséphine Baker du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Situé dans le quartier Jourdain, le CHRS accueille des femmes isolées et des familles monoparentales. C'est une structure accueillante avec une équipe sociale dynamique et réactive.

Le partenariat existant entre la juriste et les équipes socio-éducatives est fort et de qualité. Il existe un appui et un soutien réciproque entre la juriste et l'équipe sociale face à la complexité et l'urgence de certaines situations.

Les situations traitées relèvent en grande majorité du droit des personnes étrangères notamment la question de régularisations des mères étrangères d'enfant français, les mères étrangères d'enfants scolarisés et les mères accompagnantes d'enfant étranger malade mais aussi le droit d'asile et les parents d'enfants réfugié-es, en raison des blocages liés à la dématérialisation des procédures en partie.

La permanence des RAD a accueilli, en 2024, des femmes, célibataires (82%), âgées de 26 à 39 ans (57 %). 67% des entretiens ont duré entre 45 minutes et deux heures. Les principaux domaines sont le droit au séjour et le droit de la famille dont les mesures enfants.

### **CHRS Poterne des Peupliers (41 permanences – 66 personnes rencontrées - 126 entretiens ou suivis de dossier – 6% personnes suivies)**

Géré par la Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CHRS Poterne des peupliers accueille une permanence de Droits d'urgence le mardi après-midi. Un travail pluridisciplinaire doit être engagé dans la plupart des dossiers vu la complexité des problématiques rencontrées.

Les hommes, les célibataires composent la majorité du public reçu (respectivement 58,5 %, 55 %). Seuls 23% exercent une activité professionnelle, 38,5% n'ont absolument aucune ressource.

69,5 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Pendant ces entretiens, sont principalement abordées les questions de droit au séjour.

### **CHRS Relais des Carrières (38 permanences – 62 personnes rencontrées - 123 entretiens ou suivis de dossier)**

Géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, le CHRS accueille des personnes seules (hommes et femmes) connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortantes de prison.

Les usager-es sont essentiellement orientées sur la permanence juridique par des travailleur-ses sociaux-les. Leur autonomie est très limitée, ce qui alourdit les entretiens et le travail de suivi de dossiers de ces personnes. Pour les aider au mieux, la collaboration entre les équipes sociales du centre et la juriste est cruciale. Les problématiques juridiques au CHRS ont principalement trait au droit du logement, au droit des personnes étrangères, au droit pénal et au droit de la famille.

La permanence des RAD au CHRS Relais des carrières a accueilli plus d'hommes (67,7%) que de femmes. 69% sont célibataires. 29% des personnes ont une activité salariée déclarée, et 51,6% ne dispose d'aucune ressource.

### **CHRS Stendhal (43 permanences — 98 personnes rencontrées - 387 entretiens ou suivis de dossier – 63% de personnes suivies)**

La permanence hebdomadaire des relais d'accès au droit est destinée aux personnes hébergées à Stendhal. Géré par le CAS-VP, le CHRS Stendhal est réservé aux personnes entre 18 et 27 ans, sans fin de prise en charge après l'âge maximal.

La juriste présente accompagne aux côtés des équipes sociales les problématiques rencontrées, jusqu'à leurs résolutions.

Le principal domaine de droit abordé est le droit des étrangers (84,5%).

### **ESI Agora (84 permanences – 145 personnes rencontrées - 327 entretiens ou suivis de dossier – 40,8% de personnes suivies)**

Géré par l'association Emmaüs, l'ESI Agora est une structure d'accueil de jour ouverte à toute personne sans logement. Chaque personne bénéficie à sa demande d'un accompagnement social dans le cadre de la problématique de l'accès au logement et aux soins. Une permanence CPAM et médicale est ouverte ainsi que des permanences assurées par un podologue et un psychologue. Par ailleurs, les personnes peuvent laver leur linge et prendre une douche dans la structure.

Les hommes (69,6 %), célibataires (62,2 %) représentent la grande majorité du public reçu en permanences. La majorité du public est originaire d'un pays hors Union Européenne (92,6 %), ne dispose d'aucune ressource (54,1 %), ni d'aucun domicile personnel (90,4%). Ce public est en grande situation d'errance, victimes de mal logement.

Lors de ces entretiens sont abordées des questions concernant :

- Le droit au séjour (78,1%),
- Le droit d'asile (7,2%),
- Le droit de la famille (4,3%),
- Le droit pénal (2,7%),
- Le droit du logement (1,9%).

**ESI Bonne nouvelle (48 permanences – 62 personnes rencontrées - 95 entretiens ou suivis de dossier – 24,4% de personnes suivies)**

Géré par l'association CASP, l'ESI Bonne Nouvelle est une structure d'accueil de jour destinée aux familles sans logement. Les familles bénéficient d'un accompagnement social afin de leur permettre l'accès à un hébergement. Des rendez-vous sont également assurés par des éducateur·rices spécialisé·es. De plus, un espace de jeu parents/ enfants est à disposition pour permettre un temps de partage et deux psychologues sont présentes et disponibles pour des entretiens privés et confidentiels au besoin. Enfin, une permanence médicale assurée par un médecin et une puéricultrice permet le suivi médical des personnes et plus spécifiquement des femmes enceintes et des nouveaux·lles né·es.

La permanence de Droits d'urgence a reçu, en 2024, autant de femmes que d'hommes, de nationalité étrangère extra-communautaire. La grande majorité des personnes reçues ne disposent d'aucune ressource (66,1 %) et aucune d'entre elles ne disposent d'un domicile personnel.

91,1 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Lors de ces entretiens, les domaines de droit suivant ont été abordés :

- 78,1% de droit des personnes étrangères, notamment première demande de titre de séjour,
- 9,5% de droit d'asile.

**ESI Familles—Pitard (40 permanences – 72 personnes rencontrées - 106 entretiens et suivis de dossier – 20% de personnes suivies)**

Géré par l'association Emmaüs, l'ESI Familles—Pitard accueillent les familles sans un domicile fixe. Le public est donc majoritairement composé de mères avec leurs bébés qui viennent passer une partie de la journée pour se reposer, pour rester au chaud et pour profiter du goûter en compagnie des bénévoles.

La permanence des RAD à l'ESI Familles a reçu, en 2024, une majorité de femmes (53,5%). Les personnes reçues étaient principalement âgées de 26 à 40 ans (56,3 %). La totalité des personnes reçues étaient de nationalité étrangère, et hors Union-Européenne. La majorité d'entre elles ne disposent d'aucune ressource (73,2%) et 97,2 % d'entre elles ne disposent d'un domicile personnel.

83,3% des entretiens ont duré entre 45 minutes et deux heures. Pendant les entretiens, les questions juridiques sont réparties entre :

- 80,4% droit au séjour
- 5,1% droit d'asile,
- 5,8% droit de la famille.

**ESI Georgette Agutte (42 permanences – 67 personnes rencontrées - 169 entretiens ou suivis de dossiers – 59,7% de personnes suivies)**

Géré par la Société Philanthropique, l'ESI Georgette Agutte est un accueil de jour pour des femmes en situation de grande vulnérabilité et sans-abri, souvent accompagnées d'enfants très fragiles (situation d'handicap, lourd suivi médical...).

La totalité des personnes reçues en 2024 était des femmes, 60% âgées de 26 à 40 ans, de nationalité étrangère extra- communautaire et majoritairement célibataires (73,8 %). 98,5% ne disposait d'un domicile personnel et 89,2% ne disposait pas de ressource propre.

96,2 % des entretiens ont duré entre 45 minutes et quatre heures. Sont traitées les questions de droit au séjour (69,9%) dont les premières demandes de titre, 15,8% de droit d'asile, 10,5% de droit de la famille dont les questions de filiation, et d'état civil et l'accompagnement à la plainte.

Les situations nécessitent effectivement des entretiens assez longs en raison du parcours d'errance, parcours que la juriste doit reconstituer pour l'évaluation de la situation.

**ESI Halle Saint-Didier (120 permanences – 318 personnes rencontrées - 386 entretiens ou suivis de dossiers – 13,1% de personnes suivies)**

Géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, l'ESI la Halle Saint Didier est un accueil de jour inconditionnel ouvert à toutes les personnes en situation de précarité et de très grande exclusion.

La structure offre aux usager-es un accueil et un accès à deux juristes de l'association Droits d'urgence, à une psychologue, une infirmière, à des assistantes sociales, une buanderie et à des salles de douche ainsi qu'à une permanence de la CPAM et à un conseiller numérique. L'E.S.I. reçoit entre 100 et 150 usager-es par jour.

84,6 % des usager-es sont des hommes et 61,4 % sont âgé-es de plus de 40 ans. La majorité du public est de nationalité extracommunautaire (91,2%) et n'ont pas de logement fixe (95 %). Les personnes reçues à l'ESI sont donc en situation de grande exclusion, notamment liée à la précarité de leur logement et de leur situation administrative.

45,6 % des entretiens ont duré 30 minutes, 51,8% ont duré 45 minutes ou plus. Entretiens pendant lesquels les domaines de droits suivants ont été abordés :

- 66,3 % de droit au séjour
- 7,5 % de droit d'asile
- 7,9 % de droit de la famille
- 3,7% de droit du logement
- 7,1 % de droit pénal

**ESI La Maison dans le Jardin (39 permanences – 76 personnes rencontrées - 134 entretiens ou suivis – 41,9% de personnes suivies)**

Géré par le Samu social, l'ESI "Maison dans le Jardin" est un accueil de jour pour personnes sans domicile fixe, en grande situation de précarité et d'errance. Les personnes sont reçues par les chargé-es d'accueil et assistantes sociales. L'ESI du Samu social est très équipé, avec des douches, un vestiaire, une laverie, des permanences variées (psychologue, juriste, CPAM), le bus dentaire, une salle conviviale et un grand espace vert. La présence d'infirmier-es et médecins dans l'ESI permet un accueil médical en plus d'un accueil juridique et social.

89,3 % des usager-es reçu-es sont des hommes. Une grande majorité d'usager-es est célibataire (61,3 %) et 48 % de ces personnes ont entre 41 et 60 ans, 44 % entre 26 et 40 ans. Toutes sont originaires de l'étranger, et 96 % d'un pays extérieur à l'Union Européenne. 36 % d'entre elleux ne bénéficient pas de ressources, 40 % sont salariées. 81,3 % n'ont pas de logement personnel.

41,9 % des personnes reçues sont des suivis de la permanence (vu.es plus d'une fois). 72,6 % des entretiens ont duré entre 45 minutes et 2 heures. Lors de ces entretiens, les domaines suivants sont abordés :

- 71,4 % viennent pour du droit des étrangers, 8,1% pour des demandes d'asile, 0,5% pour la nationalité,

- 4,8% en droit social pour des problèmes d'exécution et de rupture du contrat de travail.

**ESI La Maison du Partage (27 permanences – 41 personnes rencontrées - 84 entretiens et suivis de dossiers – 41,1% de personnes suivies)**

Géré par l'Armée du Salut, l'ESI Maison du partage est un accueil de jour pour les personnes sans domicile fixe. La Maison du partage aide et accompagne les usager-es dans leurs démarches administratives dans l'objectif de reconstruire les liens avec les institutions. Au-delà de l'accueil, qui comprend le petit-déjeuner et un espace hygiène et des soins infirmiers, La Maison du Partage propose un service de domiciliation pour la réception des courriers.

Les usager-es reçu-es à l'ESI Maison du Partage présentent un profil majoritaire : des hommes (75 %), célibataires (60 %). La totalité sont de nationalité étrangère (non-membres de l'Union Européenne), 50% du public rencontré à entre 40 et 60 ans, 27,5 % sont salariés, 47,5 % n'ont aucune ressource et sans domicile personnel (95,5 %).

79,5 % des rendez-vous durent entre 45 minutes et deux heures. Lors de ces rendez-vous, les domaines suivants ont été abordés :

- 91,3 % des questions traitées sont des questions de droit des personnes étrangères
- 3,2% des problématiques concerne le droit d'asile.

**Halte Sociale (190 permanences – 360 personnes rencontrées - 577 entretiens ou suivis de dossier – 44,4% de personnes suivies)**

Gérée par l'association Aurore, la halte sociale est un service de domiciliation situé Gare de Lyon. Les personnes sont reçues dans les accueils de jour d'Aurore (Halte jeunes, Haltes Femmes, Itinérances etc.) ou par les équipes de maraude et sont suivies et domiciliées à la Halte sociale.

Le choix d'avoir intégré la permanence juridique dans le service de domiciliation est un atout majeur. Les personnes viennent régulièrement chercher leur courrier et savent qu'elles peuvent également voir les juristes de Droits d'urgence. Cela permet également de gérer les urgences quand les usager-es ouvrent leurs courriers et qu'elle-ils reçoivent des décisions à contester devant le Tribunal, telles que des obligations de quitter le territoire français.

Les personnes reçues à la permanence de la Halte Sociale présentent un profil relativement homogène : les hommes représentent 62,3%, 72% % sont célibataires, 31% sont âgé-es de 26 à 40 ans, 58% ont plus de 40 ans, et 97% sont des personnes étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne. 47,8 % d'entre elleux disposent de ressource issue du travail déclaré, mais 91,3 % n'ont aucun domicile personnel.

Le public de la halte est très précaire, et ne dispose pas toujours d'un accompagnement social. La dématérialisation des procédures et l'allongement des délais a un fort impact sur le suivi de ces personnes.

38,5% des entretiens ont duré 45 minutes, 22,8% ont duré entre 45 minutes et 1h30, 31%. Ont duré 30 minutes. Lors de ces entretiens sont abordés les domaines de droit suivant :

- 77% de droit au séjour,
- 5,3% de droit d'asile
- 3,7% de droit de la nationalité,
- 5,9% droit de la famille et des personnes notamment concernant les mesures enfants et les séparations, requêtes JAF, autorité parentale,

- 2,6% droit du logement (recours DAHO et DALO)
- 1,6% du droit social, combiné avec des problématiques de renouvellement de titres salariés
- 2,2 % droit pénal

**ESI Maison dans la rue (33 permanences – 40 personnes rencontrées – 120 entretiens et suivis – 56,2 % de personnes suivies)**

Géré par l'association CASP, l'ESI Maison dans la rue est un accueil de jour qui proposent aux personnes sans-abri un accompagnement adapté à leur situation d'exclusion. L'équipe sociale et la psychologue travaillent en équipe pour répondre aux différents besoins des personnes accueillies dans cet espace chaleureux. Une grande salle les accueille pour pouvoir boire un café et pouvoir socialiser avec les autres en attendant d'être reçues par les professionnel·les avec qui elles ont déjà pris un rendez-vous.

Les personnes reçues à l'ESI Maison dans la rue sont principalement présentes pour des problématiques de droit au séjour concernant la demande de titre de séjour (en raison de leurs 10 ans par exemple) ou le renouvellement et les blocages numériques, mais également pour des problématiques de droit d'asile. Le durcissement de la loi et la précarisation des personnes font obstacle aux solutions possibles de régularisation. Les personnes rencontrent également la juriste pour des problématiques de droit de la famille pour des raisons de séparation, ou du droit général (assurance / MDPH, aide juridictionnelle). 89,5 % des rendez-vous durent de 45 minutes à deux heures. Malgré l'implication de la juriste et des équipes sociales, les parcours d'errance rendent difficiles le suivi et la reconstitution des dossiers des personnes.

Elles présentent un profil attestant de la très grande précarité dans laquelle elle se trouvent : des hommes (82,5 %), célibataires (57,5 %), étranger·es (non-membres de l'Union Européenne : 80 %). 57,5 % n'ont aucune ressource, et 42,5 % ont plus de 40 ans. 90% des personnes reçues n'ont pas de domicile personnel.

**ESI Traversière (40 permanences – 73 personnes rencontrées - 115 entretiens et suivis – 40,8 % de personnes suivies)**

L'ESI, géré par Emmaüs, accueille principalement des hommes, seuls, sans papiers français et sans solution d'hébergement.

Les principaux domaines de droit rencontrés sont des problèmes de régularisation avec des demandes de titres de séjour (64,8%), des questions de droit d'asile (6,3%), de nationalité (1,9%), de logement (0,6%), et de droit pénal (3,7%).

Les personnes rencontrées sont majoritairement sans aucune ressource (44,4%), même si 18,1% d'entre elles sont salariées. 91,7% ne dispose pas de logement propre. 63,9% ont plus de 40 ans, 95,9% sont de nationalité étrangère.

**ESI René Coty (14 permanences – 33 personnes rencontrées - 37 entretiens et suivis – 5,4 % de personnes suivies)**

La permanence de l'ESI René Coty a ouvert au cours de l'année 2024.

Géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, l'ESI René Coty est un accueil de jour d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, offrant un accueil inconditionnel, ouvert à toutes les personnes en situation de précarité et de très grande exclusion.

La structure offre aux usager·es un accueil et un accès à un juriste de l'association Droits d'urgence, à un psychologue, un podologue, un médecin, un infirmier et un conseiller numérique. Les usagers peuvent également bénéficier d'un accès à une buanderie et à des salles de douche.

75,8 % des usager·es sont des hommes, 42,4 % des usager·es sont âgé·es de 26 à 39 ans et 51,5 % sont âgé·es de plus de 40 ans. La majorité du public est de nationalité extracommunautaire (97 %) et n'ont pas de logement fixe (97 %). Les personnes reçues à l'ESI sont donc en situation de grande exclusion, notamment liée à la précarité de leur logement et de leur situation administrative.

89,2 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Entretiens pendant lesquels les domaines de droits suivants ont été abordés :

- 71,7 % de droit au séjour
- 13,3 % de droit d'asile
- 6,7 % de droit de la famille
- 3,3 % de droit pénal

### **Mie de Pain**

Les Relais d'accès au droit sont présents dans trois structures de l'association Les œuvres de la Mie de pain :

#### **1 - ESI L'Arche d'Avenir (35 permanences, 52 personnes rencontrées - 115 entretiens et suivis de dossiers – 48,6 % de personnes suivies)**

Géré par l'association la Mie de pain, l'Espace Solidarité Insertion accueille les personnes en grande précarité pour leur offrir des soins, un espace hygiène, un accompagnement social, psychologique et juridique.

En 2024, la juriste de Droits d'urgence a pu suivre 59 personnes accompagnées par l'ESI, dont 43,2 % ont plus de 40 ans, 96,2% sont de nationalité étrangère.

Les principaux domaines de droit rencontrés sont des problèmes de régularisation avec des demandes de titres de séjour (67,6%), des questions de droit d'asile (4,1%), de droit de la famille (4,7%) pour des questions d'état civil ou d'autorité parentale et de droit pénal (4,1%).

Le public de l'ESI est très précaire et mal logé. Les rendez-vous ne sont pas toujours honorés car il est difficile pour elleux de s'y tenir face à toutes leurs difficultés. Le suivi de dossier est difficile, d'autant plus que les personnes ne bénéficient pas de moyens de communication (accès au téléphone ou à internet).

Heureusement, les équipes sociales font le lien entre la juriste et les personnes suivies lorsqu'elles ne peuvent se présenter les jours de permanence. Les travailleuses sociales et la juriste collaborent et suivent les dossiers ensemble, ce qui améliore le suivi des personnes.

#### **2 - Foyer Vergniaud (33 permanences – 35 personnes rencontrées - 93 entretiens ou suivis de dossiers – 25% de personnes suivies)**

Une permanence hebdomadaire est assurée au sein du foyer Vergniaud, qui héberge des femmes isolées. Au foyer Vergniaud, les femmes reçues sont âgées de plus de 40 ans dans 66,6% des cas. 100 % sont originaires de pays hors UE. 77,8 % n'ont aucune ressource propre. 11,1 % ont une activité professionnelle salariée.

25 % des rendez-vous durent 45 minutes ou plus. Lors de ces rendez-vous, les domaines de droit suivants sont abordés :

- 82,4 % de droit au séjour notamment pour des premières demandes de titre,
- 17,6% de droit d'asile.

### **3 - Refuge (87 permanences – 138 personnes rencontrées - 354 entretiens ou suivis – 50% de personnes suivies)**

Deux permanences hebdomadaires sont assurées le mardi et le jeudi au refuge de la Mie de pain. Le public accueilli à la permanence du refuge est assez homogène : 76,2 % des usager-es sont des hommes, 38,1 % ont entre 20 et 40 ans, 61,9 % ont plus de 40 ans. 100% du public reçu est d'origine étrangère. 95,2 % des personnes reçues n'ont pas de domicile personnel. 23,8 % n'ont aucune ressource mais 33,3% ont un revenu d'une activité professionnelle salariée déclarée.

37,5% des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Lors de ceux-ci, les domaines suivants ont été abordés :

- 73,3% de droit au séjour, pour des premières demandes de titre, des renouvellements mais aussi des refus de séjour
- 10% de droit d'asile,

### **CHU – CHRS Villa Fromentin (71 permanences – 165 personnes rencontrées – 399 entretiens ou suivis – 64% de suivis de personnes)**

La permanence de Droits d'urgence est située au sein du CHU de la Villa Fromentin, géré par le groupe SOS. La permanence accueille les usager-es de plusieurs structures (centres d'hébergement, permanence de demandeur.ses d'asile etc.) que gère le groupe dans le 19ème arrondissement.

Après plusieurs réunions de coordination, la permanence est aujourd'hui très bien repérée et bien utilisée par les équipes sociales.

Le public accueilli à la permanence est composé de 63,3 % de femmes. Les personnes ont majoritairement entre 26 à 40 ans (33,4 %) et entre 41 à 60 ans (36,7 %). 100 % sont originaires de pays non-membres de l'UE. 46,7% % des personnes reçues n'ont aucune ressource propre, 23,3% ont des ressources viennent de revenus salariés déclarés.

50% des entretiens durent 45 minutes ou plus, et les domaines de droits abordés sont : 68,3% de droit des personnes étrangères dont des premières demandes de titre de séjour et renouvellement, 6,7% de droit d'asile, 3,3% de droit de la nationalité, 8,3% de droit de la famille notamment pour des problématiques d'état civil, 1,7% du logement et 1,7% de droit social.

### **PSA Bastille (155 permanences – 308 personnes rencontrées - 585 entretiens ou suivis – 15% de personnes suivies)**

Gérée par le CAS-VP, la permanence sociale d'accueil de Bastille accueille des hommes (95,5%), âgés de plus de 40 ans (54,6%), sans situation de logement stable (81,8%) et de nationalité française (13,6 % des personnes reçues en permanences RAD) ou étrangère (86,4%). Les travailleur-euses sociaux-ales s'occupent de l'ouverture de leurs droits et les accompagnent dans la recherche d'emploi et de logement et orientent vers la permanence juridique les personnes rencontrant des problématiques juridiques faisant obstacle à l'ouverture des droits ou à l'accompagnement.

Bien qu'une majorité des personnes reçues disposent de revenus d'une activité salariée déclarée (54,5 %), ces personnes sont en situation d'isolement et d'exclusion.

65% des entretiens ont duré 45 minutes. 27% ont duré une heure. Lors de ces entretiens, les principaux domaines de droit abordés sont :

- 23% de droit du logement, notamment pour la procédure de droit au logement opposable (diminution de 12%),
- 19 % de droit au séjour (notamment pour les renouvellements de titre)
- 8% de droit d'asile (notamment pour la procédure de réunification familiale)
- 8% de droit de la nationalité,
- 19% de droit de la famille et des personnes (augmentation de 11% par rapport à 2023),
- 11% de droit civil, sur le surendettement et les dettes (augmentation de 7%),
- 7% de droit pénal.

**PSA Belleville** (cf. page relative au public jeunes)

**PSA Gauthey** (cf. page relative au public femmes)

#### k. Associations de quartier

#### **Associations de quartier AIRES 10 (43 permanences – 52 personnes rencontrées - 92 entretiens et suivis - 57% de personnes suivies)**

En 2023, il y avait autant de femmes que d'hommes dans la permanence. En 2024 on constate plus de femmes que d'hommes qui sont reçues en permanence, soit 67% de femmes et 33% d'hommes reçus. Concernant la répartition par âge, une disparité du public est constatée en 2024. En 2023 81,3% ont plus de 40 ans, alors qu'en 2024 65% ont plus de 40 ans, et 36 % sont âgés de 18 à 40 ans. La moitié des usager.es est comme en 2023 célibataire. 77% sont d'origine étrangère hors union-européenne. 40% sont salarié.es dont 58% sont précaires (intérimaires...). 75% sont retraités et 25% sont étudiants.

Les domaines de droit pour 2024 sont les suivants

- 48% de droit au séjour
- 2% de droit d'asile
- 2% de droit de la nationalité
- 9% de droit de la famille
- 30 % de droit du logement, avec une majorité de litiges locatifs
- 2% de droit pénal.

#### **Espaces 19**

Ces lieux sont riches en créateurs de lien social, l'Espace Riquet et l'Espace Cambrai, dans le 19ème arrondissement de Paris, sont des espaces conviviaux, ouverts à tou·tes, hébergeant un centre social et culturel et une crèche. Intergénérationnel, l'Espace 19 est l'Espace de vie privilégié du quartier, basé sur la convivialité et la solidarité, proposant une grande diversité d'activités et de services : les habitant.es peuvent passer prendre un café, participer à des cours et à des activités, ou obtenir des conseils ou un accompagnement dans de nombreux domaines. Outre des services de médiation (familiale, socio-culturelle...) et d'écrivain.es publics, ils proposent une permanence juridique ouverte, sur rendez-vous, à tous y compris aux habitant.es d'autres quartiers de Paris. Ces permanences permettent à chacun.e d'être aidé.e dans ses démarches juridico-administratives et d'obtenir des informations et des explications dans un langage compréhensible.

Les permanences de droits d'urgence sont très connues du public et les premier.ères qui orientent les habitant.es vers les permanences sont les personnes elles-mêmes.

### **Espace 19 cambrai (89 permanences – 166 personnes rencontrées - 279 entretiens ou suivis – (51% de personnes suivies)**

59 % des personnes reçues à l'Espace Cambrai sont des femmes, 79% ont plus de 40 ans. 40% sont des personnes salariées, 13% sont inactives dont 91% à la retraite, et 11% sont sans ressources. 4% des personnes sont venues via une orientation d'une association et 84% sont venues car elles ont entendu parler de la permanence. 51% des personnes sont revenues en permanences pour faire un suivi de dossier.

- 45% de droit au séjour dont 20% renouvellement titre de séjour et 35% 1ere demande de titre de séjour pour des motifs exceptionnels
- 5% de droit de la nationalité
- 8% de droit de la famille
- 12% de droit du logement
- 3% de droit social
- 10% de droit civil (assurances, bancaire, consommation)
- 2% de droit pénal
- 9% d'action sociale

### **Espace 19 Riquet (118 permanences –247 personnes rencontrées - 390 entretiens ou suivis – 36% de personnes suivies)**

51 % des personnes reçues à l'Espace Riquet sont des femmes. 72% ont plus de 40 ans. 74 % sont des personnes étrangères, 42 % exercent une activité salariée déclarée, 37% inactives, 18% allocataires et 12% sans ressource. Les personnes sont orientées à 3,8% par des associations et 86% viennent à la permanence car ils en ont entendu parler. 36% personnes sont revenues en permanence pour le suivi de leur dossier.

- 46% de droit au séjour dont 35,4% concernant le renouvellement de titre de séjour, et 35 % concernant les 1ere demandes de titre de séjour pour des motifs exceptionnels
- 8% de droit de la nationalité
- 6% de droit de la famille
- 15% de droit du logement dont majoritairement pour des demandes DALO
- 1% de droit pénal
- 7% de droit civil (assurances, bancaire, consommation)
- 3% droit du travail
- 9% droit de l'action sociale

#### **I. Espace Parisien de Solidarité**

La convention de partenariat conclue entre Droits d'urgence et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le cadre des permanences des relais d'accès au droit prévoit l'organisation de permanences dans des CHU, CHRS, ESI et PSA (cf. chapitre sur les permanences à destination des femmes et des personnes sans-abri) ainsi que des permanences dans les Espaces Parisiens de Solidarité des 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 15ème, 19ème et 20ème arrondissement.

### **EPS 9ème (111 permanences – 222 personnes rencontrées - 374 entretiens ou suivis – 33 % de personnes suivies)**

Afin de libérer un bureau et d'ouvrir une permanence à l'EPS 15, l'une des trois permanences hebdomadaires de l'EPS 9 a été supprimée au second semestre 2024, réduisant ainsi le nombre total de permanences de 3 à 2 par semaine.

3, puis 2 permanences hebdomadaires étaient organisées au sein de la section du 9ème arrondissement du CAS-VP. En 2024, parmi le public reçu, il y a 55% de femmes, 69% ont plus de 40 ans. 87,2% résident à Paris.

31,3 % des personnes reçues sont françaises et 69,5% sont des personnes étrangères extracommunautaires. 44,5 % ont des revenus issus d'une activité salariée, 36% sont inactives, notamment retraitées, 93 % des personnes habitent Paris. La majorité du public (67%) dispose d'un logement personnel, 21% est hébergé par des proches.

47 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus, 43% des entretiens ont duré 30 minutes. Une évolution notable est l'augmentation des suivis : 33% des personnes reçues une première fois sont suivies sur plusieurs rendez-vous, soit une hausse de 20% par rapport à 2023. Les démarches de suivis peuvent être la constitution de courrier, la rédaction de courrier ou encore le contentieux en droit des personnes étrangères pour l'accès aux préfectures.

Les principales thématiques juridiques abordées sont :

- 45,9% en droit des étrangers, notamment pour les problématiques d'accès aux préfectures (+10% par rapport à 2023).
- 20% en droit du logement, incluant litiges locatifs et droit au logement opposable.
- 8% en droit de la famille, principalement pour des questions de séparation et de garde d'enfants.

L'évolution la plus marquante en 2024 est l'augmentation des suivis et la forte hausse des dossiers en droit des étrangers.

### **EPS 10ème (124 permanences – 337 personnes rencontrées - 392 entretiens ou suivis de dossiers – 10,4% de personnes suivies)**

3 permanences hebdomadaires sont organisées au sein de la section du 10ème arrondissement du CAS-VP.

Les bénéficiaires sont répartis de manière égale entre hommes et femmes, avec une majorité de personnes de plus de 40 ans (68,9%).

Le public est principalement constitué de 69,5% de personnes étrangères extra-communautaires. Concernant les ressources, 40,9% des personnes sont salariées et 20% sont allocataires (RSA ou pension d'invalidité).

- 88,6% des personnes habitent Paris, avec 57% disposant d'un logement personnel et 21% étant hébergées par des proches.
- Les entretiens sont généralement longs : 49% ont duré plus de 45 minutes, et 44% ont duré 30 minutes.
- Les principales thématiques abordées sont :
  - 31,8% en droit au séjour, pour des demandes et renouvellements de titres.
  - 16% en droit de la famille, avec des questions liées au divorce et à la garde des enfants.
  - 7% en droit civil, principalement pour des problèmes de dettes et de surendettement.

L'évolution notable de 2024 est l'augmentation des dossiers en droit au séjour et le volume des personnes suivies.

**EPS 11ème (76 permanences – 138 personnes rencontrées - 191 entretiens ou suivis de dossiers – 6,8% de personnes suivies)**

2 permanences hebdomadaires sont organisées au sein de la section du 11ème arrondissement du CAS-VP. En 2024, le public est composé majoritairement de femmes (65%) et 77% sont célibataires, séparées ou veuves.

Concernant les ressources, une grande partie des bénéficiaires sont inactifs (68,4%), et un pourcentage faible a des revenus issus d'une activité salariée (29%). La majorité des personnes rencontrées ont un logement personnel.

Les principales thématiques abordées sont :

- 28% en droit des étrangères, avec un accent sur les demandes et renouvellements de titres de séjour.
- 18% en droit du logement, surtout des litiges locatifs.
- 13% en droit civil, notamment pour des questions de consommation et de surendettement.

**EPS 12ème (81 permanences – 170 personnes rencontrées - 210 entretiens ou suivis – 2,5% de personnes suivies)**

2 permanences hebdomadaires sont organisées au sein de la section du 12ème arrondissement du CAS-VP. Le public est majoritairement composé de femmes (61,1%) et de personnes âgées de plus de 41 ans (75,3%). La majorité dispose d'un logement personnel (82%). Les principales demandes concernent :

- 34% en droit au séjour, principalement pour des demandes et renouvellements de titre de séjour.
- 11% en droit de la famille, notamment pour des mesures de séparation.
- 10% en droit civil, pour des litiges de consommation et bancaires.

**EPS 13ème (79 permanences – 262 personnes rencontrés - 262 entretiens ou suivis)**

2 permanences hebdomadaires sont organisées au sein de la section du 13ème arrondissement du CAS-VP. En 2024, le public est composé majoritairement d'homme avec 61% des personnes reçues. 62,9% des personnes sont âgées entre 40 et 60 ans et 30% sont âgées entre 26 et 40 ans. 37% des personnes ont un domicile propre, et 30 % sont hébergées chez des personnes propres et 32% sont hébergées dans des structures collectives de longue durée. 80% sont des personnes salariées.

65% des entretiens durent plus de 30 minutes et 30% des entretiens durent plus de 45 minutes.

Les domaines de droit concernaient :

- 43,6% droit des personnes étrangères
- 3,9 % de droit d'asile
- 25,5% de droit de la famille
- 4,5 % de droit du logement
- 5% de droit social
- 6,7 % de droit pénal

**EPS 15ème (12 permanences – 31 nouvelles personnes rencontrées - 35 entretiens ou suivis de dossiers – 3,2% de personnes suivies)**

La juriste intervient à l'Espace Solidarité Parisien, situé au 3 place Adolphe Chérioux. Elle assure une permanence hebdomadaire en collaboration avec les différentes équipes sociales qui lui orientent les personnes qui en ont besoin.

Au début de chaque permanence, la juriste reçoit une fiche de liaison afin que l'orientation soit la plus qualitative possible. A la fin des entretiens, la juriste fait un retour sur la fiche de liaison en expliquant les problématiques rencontrées et les actions entreprises ou à entreprendre.

Les principaux domaines de droit sont :

- Le droit des personnes étrangères notamment les démarches en ligne liées aux demandes et renouvellement de titre, ou les relances face aux délais anormalement longs de la préfecture,
- le droit de la famille,
- Le droit du logement.

La juriste est ravie d'assurer cette permanence au travers d'un partenariat fructueux.

Les personnes accueillies à la permanence sont à 74% des femmes. Les personnes sont âgées entre 40 et 60 ans à plus de 40 % et plus de 60 ans pour 35,5% des personnes. 80,6 % des personnes sont locataires et 58% sont célibataires.

84% des entretiens duraient entre 45 minutes et 2h. Les domaines de droit portaient sur :

- 43,9% le droit des personnes étrangères
- 12,2% le droit concernant le logement
- 9,8% le droit de la famille
- 7,3 % le droit civil (consommation, assurance, banque)

#### **EPS 19ème (123 permanences – 253 nouvelles personnes rencontrées - 474 entretiens ou suivis de dossiers – 28% de personnes suivies)**

Trois permanences hebdomadaires sont organisées au sein de la section du 19ème arrondissement du CAS-VP. Un très fort partenariat s'est noué au fil des années entre la juriste de Droits d'urgence et les équipes du 19ème.

En 2024, Droits d'urgence a reçu 65,2% de femmes, âgées de plus de 41 ans (71 %). 66,8 % des personnes reçues ont un domicile personnel et 18,6% des personnes sont hébergées chez un proche. 41 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus, 39 % ont duré 30 minutes.

Lors de ces entretiens, les domaines de droit abordés sont :

- 41 %% de droit des personnes étrangères
- 12,7 % de droit du logement, pour des litiges locatifs principalement
- 8,9% de droit civil, pour des questions liées à la consommation et au surendettement
- 10,2 %de droit de la famille

#### **EPS 20ème (12 permanences, 14 nouvelles personnes rencontrées- 31 entretiens ou suivis de dossiers - 5% de personnes suivies)**

1 permanence hebdomadaire est organisé dans cet EPS depuis septembre 2024. 78,6% des personnes reçues sont des femmes. Les personnes sont pour 64,3 % âgées entre 40 et 60 ans. 35,7 % sont des personnes salariées et 57,1% sont célibataires.

La durée des entretiens est de plus d'une heure pour 45,2 % et plus de 45 minutes pour 29%

Les domaines de droit concernaient :

- 85,7% le droit des personnes étrangères
- 5,7% le droit d'asile
- 5,7 % le droit du travail

### m. Les permanences généralistes des structures institutionnelles d'accès au droit

Droits d'urgence organise de nombreuses permanences hebdomadaires dans les structures institutionnelles d'accès au droit parisien : dans les 3 maisons de la Justice et du droit, dans les 5 points d'accès au droit, dans une mairie d'arrondissement et dans une bibliothèque municipale.

Les Maisons de Justice et du Droit assurent une présence judiciaire gratuite de proximité, concourant à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit, à la résolution amiable des conflits et les mesures alternatives de traitement pénal. Les acteur·rices des MJD sont principalement des juristes généralistes de Droit d'urgence, des juristes spécialisé·es d'associations, des avocat·es, notaires, conciliateur·rices, défenseur·ses des droits, délégué·es de la Procureure de la République de Paris, huissier·es de justice, contrôleur·ses judiciaire...

#### **Maison de la Justice et du droit de Paris Nord-Est (788 permanences – 1840 nouvelles personnes rencontrées - 2 219 entretiens ou suivis de dossiers – 0,8% de personnes suivies)**

Située dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, la MJD du nord-est accueille, chaque semaine entre 16 et 18 permanences des relais d'accès au droit.

En 2023, les juristes ont reçu quasiment autant de femmes (51,3 %) que d'hommes (48,8 %). Les personnes reçues sont âgées de plus de 40 ans (de 41 à 60 ans (38%) et plus de 60 ans (23%) et 33% entre 26 à 40 ans. 83% du public accueilli est domicilié à Paris. 68% des personnes sont locataires, 8% sont des propriétaires, 20% sont hébergées chez des proches et 3,5% dans des structures collectives longue durée. 51% sont salarié·es, 18% sont inactives dont 65% de personnes retraitées et 29% d'étudiantes. 15% sont allocataires et 12% sont sans ressource. Si la majorité des personnes habite à Paris (83%), le nombre de personnes venant d'autres département est stable par rapport à 2023 soit 14%.

40% des entretiens ont duré 30 minutes, et 48% des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Les domaines de droit de cette permanence concernent pour 27% le droit au séjour des étranger·es, notamment sur les problématiques de renouvellement de titre de séjour et de première demande de titre pour autorisation exceptionnelles (21% de 1<sup>ère</sup> demande AES famille, 14% AES travail), sur le droit civil (11%) pour les questions liées à la consommation principalement, sur le droit du logement (24%), principalement pour le droit au logement opposable, et le droit de la famille (6 %), surtout pour des séparations et 9% de droit social.

#### **Maison de la Justice et du droit de Paris Nord-Ouest (690 permanences – 1842 nouvelles personnes rencontrées - 2 047 entretiens ou suivis de dossiers – 6,1% de personnes suivies)**

Située dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, la MJD du nord-ouest accueille 18 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit.

En 2024, les juristes de Droits d'urgence ont reçu 55,4 % de femmes. 60% des personnes reçues ont plus de 40 ans. 68 % sont locataires, 6,8% sont propriétaires de leur logement et 5% sont des personnes hébergées chez des personnes. 56% des personnes sont salariées et 16% inactives, dont 65,4% sont retraités. 50% des personnes sont célibataires.

61,5 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. Les domaines de droit concernaient pour 28% le droit des personnes étrangères, et notamment le renouvellement du titre de séjour (23%), et les premières demandes de titre de séjour pour autorisation exceptionnelle pour raisons familiale (23%) et pour le travail (18%). 12% de questions concernaient le droit à la famille, 11% pour le logement, 8% le droit civil, 6% pour le droit à la nationalité,

**Maison de la Justice et du droit de Paris Sud (609 permanences – 1559 Nouvelles personnes rencontrées et 2045 entretiens ou suivis de dossiers – 15,7 % de personnes suivies)**

Située dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, la MJD du sud accueille environ 17 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit.

En 2024, la MJD 15 a reçu plus de femmes que les autres MJD. Les femmes représentent 62% du public accueilli. 80% des personnes reçues sont âgées entre 26 et 60 ans, et 13,4% ont plus de 60 ans. 67 % dispose d'un logement personnel, 93% sont salariées et 53 % sont célibataires.

80 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. La majorité des questions posées portaient sur le droit des personnes étrangères (43,6%) (renouvellement titre de séjour, première demande de titre de séjour pour motifs exceptionnels (famille et travail) ...), le droit de la famille 14,4%, le droit du travail 13,6%, le droit de la nationalité 7% et le droit autour du logement avec 6,8%.

**Point d'accès au droit du 13<sup>ème</sup> arrondissement (380 permanences – 830 nouvelles personnes rencontrées - 1 503 entretiens ou suivis de dossiers – 25,8 % de personnes suivies)**

Droits d'urgence organise 9 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit au sein du PAD 13. En 2024, les juristes ont reçu 52% d'hommes. 34,5% des personnes reçues sont âgées de 26 à 40 ans et 42,2 % de 40 ans, et 13 % ont plus de 60 ans. Une petite majorité est locataire (46,3 %), 34,8 % est hébergée par des proches, 15,7 % sont hébergées dans des structures (8,8% dans des structures de longue durée et 6,9% en centre d'hébergement d'urgence) 41,9% est salariée, et 30,7 ne dispose d'aucune ressource (en augmentation par rapport en 2023 où 23% des personnes étaient dans cette situation). 52 % des personnes reçues sont célibataires.

75,4 % des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. 25,8 % des personnes reçues en entretien sont reçues de nouveau au moins une fois afin de l'accompagner dans ses démarches juridiques.

Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- Droit des personnes étrangères (80%), dont 29,8% uniquement sur des problématiques de renouvellement de titre de séjour
- Droit de la nationalité (7%), surtout pour des informations données sur la naturalisation
- Droit de la famille (3 %)

**PAD 13 - Permanence spécialisée pour les victimes de violences conjugales (39 permanences – 62 nouvelles personnes rencontrées - 186 entretiens ou suivis de dossier – 24,1% de personnes suivies)**

Droits d'urgence, avec l'accord de la direction des affaires juridiques de la Ville de Paris, a ouvert une permanence dédiée à l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales au PAD 13 depuis le mois d'août 2023.

Lors de cette permanence, la juriste reçoit deux ou trois victimes de violences conjugales, orientées par les équipes d'accueil formées ou par le pôle violences conjugales de Droits d'urgence.

Depuis août, la juriste a reçu 72,6% de femmes, 45,2 % des personnes reçues ont entre 18 et 40 ans, 43,5% ont entre 40 et 60 ans.

53,2% des personnes reçues disposent d'un logement personnel, 21% sont hébergées chez un proche, 12,9% dans des structures d'hébergement d'urgence. 53,2 % des personnes sont salariées, 17% sont sans ressource.

53,2% des entretiens ont duré entre 45 minutes et 2h. Et 15% plus de 30 minutes.

Les domaines de droit concernaient :

- 34% droit des étrangers, dont 33% de renouvellement de titre de séjour, et 20% première demande de titre de séjour pour motifs exceptionnels de violence conjugale
- 13,6 % droit de la famille dont 51,4% séparation/divorce ; 42,9% ordonnance de protection
- 25% droit générale dont 90% violences conjugales
- 24,7% droit pénal 45,7% plaintes et procès-verbal de renseignements, 23,6% parcours de la plainte, 21,3% placement sous contrôle judiciaire

**Point d'accès au droit du 15ème arrondissement (368 permanences – 948 nouvelles personnes rencontrées - 1235 entretiens ou suivis de dossiers – 10,9 % de personnes suivies)**

Le PAD 15 accueille 9 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit.

En 2024, les juristes de Droits d'urgence ont reçu un public majoritairement féminin (53,5%), âgé-e de 26 à 40 ans (32,5%) ou de plus de 40 ans (40,7%) et 17,6% de plus de 60 ans. La majorité des personnes reçues dispose d'un logement personnel, 55,7%, et 32 % sont hébergées par des proches. 44,9% sont salariées, 15,5% sont inactives (dont 50% retraitées) et 23,9% sont sans aucune ressource.

69% des entretiens ont duré 45 minutes et deux heures. Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- Droit des personnes étrangères (61,5% en augmentation de 10% par rapport à 2023), notamment sur les problématiques de renouvellement de titre de séjour (18,9%), de première demande de titre de séjour pour motifs exceptionnels familiaux (23,9%) ou travail (18,6%).
- Droit du travail (6,5%)
- Droit de la famille (5,5 %)
- Droit du logement (5,3%)
- Droit de la nationalité 7%

**Point d'accès au droit du 18ème arrondissement (296 permanences – 820 nouvelles personnes rencontrées - 1 208 entretiens ou suivis – 23,1 % de personnes suivies)**

Situé dans le quartier de la Goutte d'or, le PAD 18 accueille, en 2023, 8 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit.

Les juristes de Droits d'urgence ont reçu plus d'hommes (59,1 %). Une grande partie du public a plus de 26 ans avec 36,1 % de personnes âgées entre 26 et 40 ans et 43,2% entre 40 et 60 ans. Seulement 40% des personnes bénéficient d'un domicile personnel, 29 % sont hébergées par des proches, 13% dans des centres d'hébergement d'urgence et 10 % dans des structures de longue durée. 40,4 % des personnes ont des revenus issus d'une activité professionnelle déclarée et 29,4% sont sans ressources. 55,9% sont célibataires.

54% des entretiens ont duré 45 minutes ou plus. 40 % des entretiens ont duré 30 minutes. 23,1 % des personnes reçues une première fois en entretien sont reçues de nouveau au moins une fois afin d'être accompagnées dans leurs démarches juridiques.

Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- Droit des personnes étrangères (77,7%) dont 27,7% concernant le renouvellement de titre de séjour, 22% pour la première demande de titre de séjour pour motifs exceptionnels familiaux (22%), liés à l'emploi (14%) ou autres motifs (11,7%)
- Droit de la nationalité (4,7%),
- Droit de la famille (3 %)
- Droit du logement (5,6%)

**Point d'accès au droit du 19ème arrondissement (352 permanences – 936 nouvelles personnes rencontrées - 1 205 entretiens ou suivis – 7,8% de personnes suivies)**

Situé dans le quartier de la Place des fêtes, le PAD 19 accueille 10 permanences hebdomadaires des relais d'accès au droit.

En 2024, les juristes de Droits d'urgence ont reçu une majorité d'hommes (52,6 %). Le public était âgé pour 33,9% entre 26 et 40 ans, pour 40,2% de plus de 40 ans et pour 17,2% de plus de 60 ans.

48,1 % des personnes bénéficient d'un domicile personnel et 36% sont hébergées chez un proche. 44,9 % des personnes ont des revenus issus d'une activité professionnelle déclarée et 22% sont sans ressource. 48,7% sont célibataires.

83,7 % des entretiens ont duré entre 45 minutes et deux heures (dont 9,5% plus d'une heure). 13,9% ont duré 30 minutes. 7,8 % des personnes reçues une première fois en entretien sont reçues de nouveau au moins une fois afin d'être accompagnées dans leurs démarches juridiques.

Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- Droit des personnes étrangères, de la nationalité et de l'asile (64,7%), soit une augmentation de 14% par rapport à 2023, dont 21% pour des renouvellement de titre de séjour, 25% pour des premières demandes de titre de séjour pour motifs exceptionnels familiaux 25%, liés à l'emploi 17,9%, et 14,7% pour autres motifs.
- Droit de la nationalité (8,1%)
- Droit du logement (7,2%)
- Droit de la famille (5,3%)
- Droit civil (2%) /consommation, banque, assurance
- Droit d'asile (1,6%)

**Point d'accès au droit du 20ème arrondissement (436 permanences – 1 039 personnes rencontrées - 1 861 entretiens ou suivis de dossiers – 23,7 % de personnes suivies)**

52% du public reçu au PAD 20 est composé de femmes. Le PAD 20 se distingue des autres PAD parisiens par la tenue d'un accueil renforcé spécialement adressées aux victimes de violences conjugales, constituées très majoritairement par des femmes.

52,3 % des usager-es reçu-es ne disposent pas d'un logement personnel : elle-ils sont hébergé-es par des proches, en situation précaire de logement ou sans domicile fixe. 47,7 % sont locataires ou propriétaires de leur logement.

35,2 % des usager-es reçus en permanence ont entre 26 et 40 ans, 40,5 % entre 41 et 60 ans. 42,9 % des personnes reçues reçoivent des ressources de leur activité professionnelle déclarée, 16% sont inactif-ves (retraité-es ou étudiant-es) et 16% sont allocataires (invalidité ou chômage).

Le public reçu au PAD est plutôt isolé. Elles et ils ne bénéficient pas d'un-e référent-e social-e comme dans les structures d'hébergement ou associative, ce qui engendre pour la.e juriste une implication différente et un accompagnement sur le long terme pour ces personnes. I

23,7 % des personnes reçues une première fois en entretien sont reçues de nouveau au moins une fois afin d'être accompagné-e dans leurs démarches juridiques. Lors de ces entretiens sont abordées les questions suivantes :

- Droit des personnes étrangères, de la nationalité et de l'asile (64,3%), notamment sur la problématique d'accès aux guichets des préfectures pour une première demande de titre de séjour et maintenant de renouvellement également,
- Droit du logement (7%), concernant la procédure DALO ou la procédure locative,
- Droit de la famille (8%), notamment autour de la séparation, de l'état civil et des mesures enfants.

**Mairie du 18ème - Permanence spécialisée pour les victimes de violences conjugales (26 permanences – 18 nouvelles personnes rencontrées - 56 entretiens ou suivis de dossier – 28,9 % de personnes suivies) -**

Depuis octobre 2023 la Mairie du 18ème arrondissement accueille une des permanences du PAD 18 qui s'est dédiée aux victimes de violences conjugales. Lors de cette permanence, la juriste reçoit deux ou trois victimes de violences conjugales, orientées par les équipes d'accueil formées ou par le pôle violences conjugales de Droits d'urgence.

En 2024, la juriste a reçu 94,4% de femmes, 50% des personnes reçues ont entre 18 et 40 ans, 44,4% ont entre 40 et 60 ans. 38,9 % sont des personnes salariées. 38,9% des personnes ont un logement personnel, et 38,9% sont hébergées chez un proche.

30,4% des entretiens durent plus de 1h30, et plus de 33,9% durent plus de 45 minutes.

Les domaines de droits concernaient :

- 30% le droit général dont 33% concernant des violences conjugales
- 27% le droit des personnes étrangères dont 60% concernant le renouvellement des titres de séjour
- 19,4% le droit de la famille
- 17,6% le droit pénal
- 2,8% le droit à la nationalité

Zoom sur l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales au sein de nos permanences RAD:

### **Quand l'intime devient politique**

L'une des choses les plus marquantes dans l'accompagnement juridique est la difficulté à qualifier les violences avec les victimes ainsi que leur seuil de tolérance à la douleur et la souffrance.

Les violences s'intensifient au fur et à mesure que le mécanisme d'emprise se met en place. Les juristes voient au cours de l'accompagnement le recul des limites que mettent les victimes suivies dans leur vie personnelle. L'intime devient donc un sujet politique dans nos permanences juridiques. Les victimes nous racontent leur intimité, leur sexualité, et nous devons transformer ces mots en qualifications juridiques. Nous devons les informer des actrices existantes, de la loi et des pratiques les concernant, alors même qu'elles et ils viennent pour être écoutés et soignés seulement.

Selon Emma Caillibotte, juriste du pôle violences conjugales et Mariama Diaby, juriste RAD, les principales difficultés auxquelles les juristes accompagnant des victimes de violence intra-familiale sont :

**La mise à l'abri et le logement** : il existe très peu de places d'hébergement d'urgence et les conditions de ces hébergements sont très précaires. Les enfants ne peuvent pas systématiquement être mis à

l'abri avec lae parent victime et sont parfois obligé-es de rester au domicile avec lae parent-es agresseur si la première personne ne peut conserver le logement.

La mise à l'abri des victimes hommes ou transgenres est quasiment impossible sur le territoire francilien car les structures trop peu nombreuses et bien souvent inadaptées, n'accueillent que les femmes cisgenres, parfois accompagnées de leurs enfants. Les mises en sécurité peuvent se faire dans un hôtel très éloigné du travail, de l'école, de la famille... ou dans des structures collectives où les familles se partagent un appartement à plusieurs.

**La plainte :** la plainte est nécessaire à l'obtention d'un titre de séjour (dans certains cas), à l'obtention d'une ordonnance de protection (dans la pratique), à conserver la garde des enfants, etc. Seulement, le parcours de la plainte est souvent semé d'embuche, et les personnes victimes ne veulent pas forcément porter plainte. De plus, beaucoup de plaintes sont classées sans suite (note IPP n°107).

**La preuve :** la preuve est essentielle dans le parcours judiciaire des victimes de violence. Toutefois, conserver les preuves n'est pas chose aisée : les juristes, sur les conseils d'avocat-es spécialisé-es, doivent indiquer aux victimes de garder toutes les traces, y compris celles pouvant être gardées chez des tiers.

Toutes ces problématiques sont accrues pour les femmes étrangères victimes de violences, qui est le public que Droits d'urgence reçoit le plus dans ces permanences. Par exemple : les personnes qui veulent changer de statut entre le titre de séjour "vie privée et familiale conjoint de français" au titre "vie privée et familiale victime de violence" doivent porter plainte et ne doivent pas divorcer avant d'entamer la procédure de changement de statut.

Le parcours judiciaire pour les personnes victimes de violences est donc long est difficile, s'ajoutant aux violences vécues et aux réparations à venir. De plus, les violences évoluent (cyberviolences) et cette évolution demande aux juristes une constante adaptation et formation auprès des partenaires.

Enfin, les enfants victimes de violences vicariantes sont à prendre en compte dans le suivi juridique des personnes. Les enfants des couples sont constamment impliqué-es (chantage, surveillance, etc), étant utilisés pour propager les violences.

Voici les témoignages d'Adèle Jeanneteau et d'Hassani Soilihi sur le suivi des enfants victimes de violences vicariantes :

M. X et Mme Y ressortissants ivoiriens ont eu une fille née le 10 avril 2023 mais le couple se sépare au mois de septembre suivant après cette naissance alors qu'une demande de protection internationale avait été initiée par Monsieur. Toutefois, la mère s'oppose à cette demande par la suite en refusant d'amener l'enfant à la convocation aux Unité Médico Judiciaire. Elle ne se rend pas non plus à la convocation d'entretien à l'OFPRA. Par différentes connaissances communes, Monsieur apprend que Madame dit vouloir ramener l'enfant dans son pays d'origine alors qu'elle risque l'excision. Monsieur, avec l'aide d'une juriste de Droits d'urgence, fait un signalement et une ordonnance d'interdiction de sortie du territoire en octobre 2023 a été prise. La procédure de protection a pu être poursuivie. Monsieur a alerté les autorités et en se rendant aux différentes convocations pour la protection de sa fille. Elle a été reconnue réfugié. Une décision du juge aux affaires familiales du 27 novembre 2024 a

maintenu l'exercice de l'autorité parentale en commun et ordonné la remise des documents et l'accès aux courriers de l'enfant au père.

Monsieur était auteur de violences conjugales. La juriste reçoit Madame pour un premier entretien le lendemain de sa "mise à la porte" par Monsieur avec son fils aîné. Au fur et à mesure du suivi, la juriste se rend compte que les enfants veulent vivre avec leur mère mais que le père leur fait du chantage affectif, de la manipulation : Monsieur se servait des téléphones portables des enfants pour surveiller leur mère. Il utilisait également les professionnel·les de l'école pour récolter des informations sur Madame, notamment afin de connaître le lieu où elle s'était réfugiée. Cette situation a pu être prise en charge, par la suite, par le pôle violences conjugales.

**Bibliothèque Jacqueline de Romilly (40 permanences – 74 nouvelles personnes rencontrées - 85 rendez-vous ou suivis de dossiers) - 14 % de personnes suivies.**

Depuis décembre 2023, à la demande de la direction des affaires juridiques de la Ville de Paris, nous avons ouvert une permanence au sein de la bibliothèque municipale Jacqueline de Romilly située dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Largement ouverte sur le quartier de la Porte de Montmartre, la bibliothèque Jacqueline de Romilly constitue un lieu ressource pour de nombreux usagers confrontés à des situations de précarité diverses. En ce sens, la permanence juridique proposée par Droits d'urgence constitue une offre extrêmement utile pour ces personnes, sensibles à la proximité et à la confidentialité du lieu. Par ailleurs, elle représente aussi une porte d'entrée vers la fréquentation d'un établissement culturel.

La localisation de la structure permet aux usager.es de la permanence juridique de bénéficier d'un accompagnement juridique là où l'offre est faible. En effet, la présence du bus de la solidarité le mardi soir porte de Montmartre ne remplace pas une permanence fixe avec une juriste qui accompagne les démarches administratives et juridiques dans la durée. Le bus de la solidarité et la permanence RAD sont donc complémentaires.

La permanence a accueilli autant de femmes que d'hommes en 2024. 44,5 % des personnes sont âgées entre 26 et 39 ans, 37,8% entre 40 et 60 ans et 13,5% ont plus de 60 ans. 32% des personnes disposent d'un logement personnel, 40,5% sont hébergées chez des proches, et 18,9% sont hébergées dans des structures d'accueil de longue durée. 40,5% sont des personnes salariées, et 28,4% sont sans ressource. 48,6% sont célibataires.

Le temps des permanences est de 45 minutes,

Les thèmes de droit de la permanence sont :

- Droit des personnes étrangères : 67 %
- Droit concernant le logement : 8%
- Droit du travail : 4,7%
- Droit d'asile : 3%
- Droit de la famille : 5%

## 4. Les demandes d'ouverture et de fermeture de permanences

### a. Les fermetures de permanences

#### **La permanence téléphonique pour les équipes sociales**

La permanence téléphonique à destination des équipes sociales, innovation mise en place par Droits d'urgence durant la crise sanitaire liée au covid-19 et reprise dans le cadre du marché public 2023-2026 sur la commande de la DAJ, n'a pas atteint ses objectifs de saisine et d'optimisation.

D'un commun accord entre la DAJ et Droits d'urgence, la permanence a été supprimée pour être redéployée en permanence physique à destination des usager-es.

### b. Les demandes d'ouverture de permanences

Droits d'Urgence est un acteur connu pour répondre aux personnes éloignées du droit commun et pour les accompagner dans leurs démarches juridiques souvent complexes et le marché public des relais d'accès au droit de la Ville de Paris est un dispositif connu et bien identifié, par les structures d'accueil et d'accompagnement des publics en situation d'exclusion, pour la qualité du service rendu.

C'est pourquoi Droits d'Urgence est régulièrement contactée pour des demandes d'ouverture de permanences.

En 2024, plusieurs structures, notamment des centres d'hébergement (CHU Vigny et et CHU E-GOFFMAN-Coallia ), une association et un hôpital ont contacté Droits d'urgence pour compléter les accompagnements des équipes sociales par l'intervention des juristes des relais d'accès au droit, qui ont la compétence et l'expertise de l'accompagnement juridique des personnes en grande précarité.

De plus des structures qui sont déjà partenaires avec Droits d'Urgence nous interpellent pour ouvrir de nouvelle permanence pour accompagner davantage de personnes, c'est notamment la demande de l'ESI Georgette Agutte / CHRS Merice et du CHRS Lancry.

L'ouverture de nouvelle permanence est décidée par la Ville de Paris et le CAS-VP, et si elles sont acceptées l'organisation logistique de ces nouvelles permanences sont ensuite à la charge de Droits d'Urgence.

#### **ESI Georgette Agutte / CHRS Merice - Société Philanthropique :**

Droits d'urgence a ouvert, en décembre 2021, une permanence des RAD, dans le cadre de la commande de la DSOL, au sein de l'ESI Georgette Agutte, accueillant des femmes en situation de grande vulnérabilité et sans-abri, souvent accompagnées d'enfants très fragiles (situation d'handicap, lourd suivi médical...). (cf. descriptif et statistiques p.57)

La Société philanthropique, gérante de l'établissement, fait état des besoins urgents des personnes hébergées au sein du CHRS Mérice (joutant l'ESI et géré par la même association). Les résidentes du CHRS sont totalement désorientées dans leurs permanences juridiques.

En raison de la situation préoccupante des femmes hébergées par le CHRS Merice, des liens de partenariat étroit et des habitudes de travail pluridisciplinaire déjà en cours entre Droits d'urgence et la Société philanthropique, Droits d'urgence préconise d'ouvrir une permanence au CHRS.

### **CHRS Lancry (Paris 10 – Emmaüs Solidarité)**

La cheffe de service du CHRS Lancry, au sein duquel Droits d'urgence a ouvert une permanence RAD en 2024, a sollicité Droits d'urgence pour l'ouverture d'une permanence supplémentaire.

Elle indique que les personnes accueillies font face, depuis le début de la crise sanitaire de 2020, à une forte progression des difficultés quant à l'ouverture, aux maintiens et à la perte de leurs droits et qu'elle constate un accroissement des difficultés d'accès aux administrations telles que CAF, CPAM, Préfecture, OFPRA. Pour résoudre ces difficultés, l'équipe sociale a sollicité les PAD et MJD, en sus de la permanence RAD. Mais, compte tenu des plannings saturés, ces établissements n'ont pas été en capacité de répondre à l'ensemble des demandes des personnes hébergées au CHRS.

Elle poursuit en expliquant que « du fait des problématiques rencontrées par nos publics ; langue, compréhension rouage administratif, appréhension et d'appropriation des éléments nous sommes amenés à faire des accompagnements physiques sur les lieux de rendez-vous. Ces accompagnements physiques impliquent une mobilisation des professionnels sur des amplitudes horaires conséquents ainsi que des contraintes d'organisations afin de garantir une continuité de service et l'équité de la disponibilité des professionnels pour toutes les personnes. Ce constat, a fait émerger le projet de mettre en place une permanence juridique de proximité qui répondrait à la fois à la demande d'information, d'orientation, de conseil sur les droits et devoirs des personnes isolées que sur le suivi des dossiers quant aux démarches administratives initiées. En effet, la complexité croissante des problématiques liées à la dématérialisation et aux durcissements de la réglementation concernant le droit des étrangers nécessite un temps plus long pour appréhender toutes les problématiques des hébergés du CHRS. De plus, les partenaires extérieurs intervenant sur les situations des hébergés du CHRS sollicitent également la permanence pour l'obtention d'informations juridiques.

Dans cette même perspective, il nous semble adapté et pertinent de mettre en place une seconde permanence RAD, organisée sur une journée entière au sein du CHRS Lancry ».

### **Hôpital Tenon (Paris 20 – APHP)**

Partie du groupe hospitalier Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP), l'hôpital Tenon a ouvert un service PASS. Ce service social, composé de 22 assistantes sociales et 6 secrétaires sociales, souhaiterait enrichir l'accompagnement d'accès aux droits des patients avec l'intervention d'une juriste de Droits d'urgence sur site.

Le service social indique avoir besoin d'une expertise concernant les droits des personnes étrangères pour accompagner les patient-es dans leur régularisation, dans leurs demandes de titre de séjour pour soin, dans leurs demandes d'asile, mais également pour les patient-es ayant reçu une mesure d'éloignement comme l'OQTF et l'IRTF. La mise en place de ces permanences les aiderait également dans le traitement et constitution des dossiers de recours CAF, des expulsions locatives, des dossiers DALO et des mesures de protection juridique. Le service social accompagne également des MNA et des personnes victimes de violences conjugales pour qui une expertise juridique pourrait constituer une vraie plus-value dans le cadre de leur hospitalisation.

Le service social nous a confirmé avoir bien compris que, si une permanence pouvait être ouverte, il ne s'agirait probablement que d'une durée d'une demi-journée par semaine, avec une file active limitée afin de garantir l'efficacité et la qualité de l'accompagnement juridique. Le service social a précisé qu'il souhaiterait qu'un créneau par permanence soit dédié à l'accompagnement de l'équipe sociale dans la

recherche de procédures et démarches utiles pour débloquer les situations administratives des patient·es.

### **Association Action traitement (Paris 20)**

Association créée en 1991, le Quartier des amandiers propose des informations et l'édition d'outils à destination des personnes atteintes du VIH, via un programme d'éducation thérapeutique du patient.

Association de petite taille, avec une assistante sociale, elle reçoit et accompagne de nombreuses personnes (230) vulnérabilisées ayant besoin de soutien juridique. 60% des personnes accompagnées sont de nationalité étrangère et sont confrontées à de sérieuses difficultés en matière d'accès au droit des personnes étrangères en France. L'accompagnement des personnes est réalisé sur du temps long, via un accompagnement individuel et collectif, au travers d'ateliers, notamment de méditation et sur la vie affective et sexuelle.

L'association fonctionne également avec le soutien de médecins sexologues ou généralistes et de psychologues, en interne et en partenariat extérieurs.

### **CHU Alfred de Vigny (Paris 08 – Emmaüs Solidarité)**

Le CHU Vigny héberge des familles et individus en situation de grande précarité, souvent confrontés à des démarches juridiques complexes. L'équipe souhaite leur proposer un accompagnement juridique de qualité en leur permettant de bénéficier de l'expertise de Droit d'Urgence.

Depuis le démarrage du dispositif, en 1998, les relais d'accès au droit sont implantés dans des centres d'hébergement d'urgence pour répondre aux besoins complexes des personnes démunies et leur apporter un soutien pluridisciplinaire sur du long terme.

### **CHU Goffman (Paris 15 – Coallia)**

Les Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) Winnicott, Durkheim, Héritier et Goffman offrent des solutions d'hébergement en diffus, réparties sur l'ensemble de l'Île-de-France. Ces structures accueillent environ 500 personnes aux profils variés : hommes isolés, femmes isolées, femmes sortant de maternité, familles monoparentales et couples avec enfants (jusqu'à quatre).

Les CHU assurent la domiciliation des résident·es et leur proposent un accompagnement social global, assuré par un référent social dédié. Cet accompagnement vise à permettre aux personnes hébergées de mieux appréhender leur environnement juridique, social et administratif. Il ne se substitue pas aux services de droit commun, mais a pour objectif de soutenir et d'orienter les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion, tout en jouant un rôle de médiation avec les dispositifs existants.

Coallia constate que la majorité des résident·es rencontrent des difficultés administratives complexes qui entravent l'évolution de leur situation :

- Constitution et suivi des dossiers, demandes d'asile,
- Absence de réponse des administrations,
- Difficultés liées au renouvellement de titres de séjour,
- Obligation de quitter le territoire français (OQTF),
- Recours administratifs,
- Situations de divorce, ou encore violences conjugales.

Par ailleurs, les évolutions récentes du cadre juridique rendent ces démarches encore plus ardues et nous mettent en difficulté pour assurer un accompagnement optimal.

Face à ces problématiques récurrentes, Coallia a identifié la nécessité de renforcer l'accompagnement juridique des résident·es grâce à un partenariat avec Droits d'urgences afin de mettre en place une permanence des RAD dans les bureaux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## Conclusion et remerciements :

Le métier de juriste des relais d'accès au droit ne consiste pas seulement à communiquer des informations juridiques sinon à proposer un soutien, une écoute, des réflexions stratégiques, des connaissances juridiques pointues, un partenariat de qualité, une adaptation au quotidien, un acharnement face aux injustices de l'administration et un rempart contre les violences systémiques vécues par le public que l'on reçoit.

Enfin, en dépit de la dureté du droit, des obstacles législatifs et d'un contexte de précarisation croissante, les juristes des Relais d'Accès au Droit restent déterminé·es à offrir un accompagnement de qualité. Nous continuons de croire en notre mission et en la nécessité de défendre les droits des personnes vulnérabilisées, tout en restant attentifs à l'évolution des conditions de notre travail.

Pour 2025, plusieurs projets sont sur le point de voir le jour : le recrutement d'un 25<sup>e</sup> juriste pour renforcer notre équipe, l'ouverture de 9 nouvelles permanences et la stabilisation de 2 autres, sans oublier le lancement d'une enquête de satisfaction sur nos permanences en collaboration avec le CASVP. La formation reste également au cœur de notre travail, avec des sessions prévues sur des thématiques essentielles comme la protection sociale des personnes étrangères.

L'année à venir s'annonce encore plus exigeante, mais c'est avec un engagement renouvelé et une volonté inébranlable que nous continuerons à avancer, ensemble.

L'année 2024 aura été une année intense pour les Relais d'accès au droit. Les juristes ressentent une demande forte et constante de la part des usager·es, mais aussi des structures, signe de la grande utilité de nos permanences. L'augmentation des chiffres de notre activité cette année démontre donc l'indispensabilité des services d'accès au droit, face à la répression des personnes étrangères mais aussi la baisse des dépenses publiques allouées au logement, l'augmentation du non-recours au droit, la hausse de l'inflation et plusieurs réformes sociales visant à diminuer l'indemnisation des plus pauvres (concernant le chômage et la retraite par exemple) au détriment des droits fondamentaux.

Un grand merci à l'équipe des relais d'accès au droit pour son engagement, aux partenaires associatifs et institutionnels pour leur accueil et leur collaboration de qualité, aux personnes accompagnées pour leur confiance et à la DAJ, la DSOL et le CASVP pour le soutien apporté à nos actions.

### MERCI

A toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport d'activité.

*Illustrations* : Morgane Fadanelli

## V. Annexes

- 1/ Bilan statistique détaillé de l'activité 2024
- 2/ Liste des permanences en distanciel 2024
- 3/ Liste et coordonnées des structures par arrondissement 2024
- 4/ Etat récapitulatif de l'évolution des permanences en 2024
- 5/ Cause d'annulation par structure en 2024
- 6/ Dernier emploi du temps des juristes 2024